

15

Education et science

1431-1600

Personnel des institutions de formation Edition 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2016

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Personnel des institutions de formation

Edition 2016

Rédaction Jakob Eberhard, Vera Herrmann, Elena Zafarana,
Katrín Mühlmann, Stéphane Cappelli,
Elisabeth Pastor Cardinet, Sylvie Oeuvray

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS) schulstat@ bfs.admin.ch ou sius@ bfs.admin.ch
Complément d'information:	Jakob Eberhard, tél. 058 463 67 76 (pour le personnel de la scolarité obligatoire, du secondaire II et de la formation professionnelle supérieure) Elena Zafarana, tél. 058 463 67 97 (pour le personnel des hautes écoles)
Auteurs:	Jakob Eberhard, Vera Herrmann, Elena Zafarana, Katrin Mühlmann, Stéphane Cappelli, Elisabeth Pastor
Réalisation:	Division Population et Education, Section Processus de formation
Diffusion:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel Tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@ bfs.admin.ch
Numéro de commande:	1431-1600
Prix:	23 francs (TVA excl.)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Education et science
Langue du texte original:	Allemand/Français
Traduction:	Section Processus de formation et Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Biel/Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com
Graphisme/Layout:	Section DIAM, Prepress/Print (système de rédaction)
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2016 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN:	978-3-303-15605-6

Table des matières

Introduction	5	5 Comparaisons internationales	52
1 Vue d'ensemble et chiffres clés	8	5.1 Femmes chercheuses dans le secteur des hautes écoles	52
2 Corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	11	5.2 Les carrières académiques des femmes et des hommes en Suisse et en Europe	54
2.1 Répartition du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles selon le sexe	11	5.3 Femmes, cheffes d'institutions de formation du degré tertiaire	55
2.2 Structure par âge du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	15	6 Données et méthodes	56
2.3 Nationalité du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	19	6.1 Remarques générales sur les données	56
2.4 Taux d'occupation du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	22	6.2 Remarques méthodologiques	59
3 Analyses détaillées par degré de formation	26	7 Définitions	60
3.1 Scolarité obligatoire, secondaire II et formation professionnelle supérieure	26	8 Liste des abréviations	66
3.2 Hautes écoles	35	Annexe	69
4 La formation des futurs enseignants	47		
4.1 Etudiants	47		
4.2 Diplômes	48		
4.3 Reconversion professionnelle dans l'enseignement	49		

Introduction

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie régulièrement des informations sur divers aspects du personnel travaillant dans les institutions de formation et actualise chaque année un grand nombre de tableaux et de cubes de données interactifs sur ce thème. La présente publication complète les indications statistiques en mettant en lumière les évolutions nationales, cantonales et institutionnelles et en les plaçant dans un contexte global. Elle donne une vue d'ensemble des personnes qui travaillent dans la formation et dépeint les conditions de travail à tous les degrés d'enseignement des institutions de formation suisses. Elle met l'accent sur l'évolution des effectifs en personnel dans les institutions ayant un mandat de formation et placées sous la responsabilité d'un organisme public ou privé. Elle donne aussi, au niveau de l'école obligatoire, du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure (écoles supérieures), des chiffres sur le corps enseignant et le personnel de direction des écoles publiques et privées. Dans le domaine des hautes écoles, les évolutions du personnel sont présentées par type de haute école, ce qui permet des comparaisons entre les trois types de haute école (hautes écoles universitaires (HEU), hautes écoles spécialisées (HES) et hautes écoles pédagogiques (HEP)).

Les informations figurant dans cette publication se basent sur les données collectées dans le cadre de la statistique du personnel des écoles (SPE) ainsi que dans le système d'information universitaire suisse (SIUS). Ces données sont relevées annuellement par les cantons et les hautes écoles. Le personnel actif dans tous les degrés de formation formelle¹ du système de formation suisse fait partie de l'objet d'étude. On distingue entre les degrés primaires I et II, les degrés secondaires I et II et le degré tertiaire. Pour les comparaisons internationales, les programmes de formation de ces degrés sont organisés selon la classification CITE².

¹ Par formation formelle, on entend les filières de formation nationales allant du degré primaire I à la haute école. Ne sont pas considérées ici les offres des institutions spécialisées dans la formation continue. Voir aussi les définitions au chapitre 7.

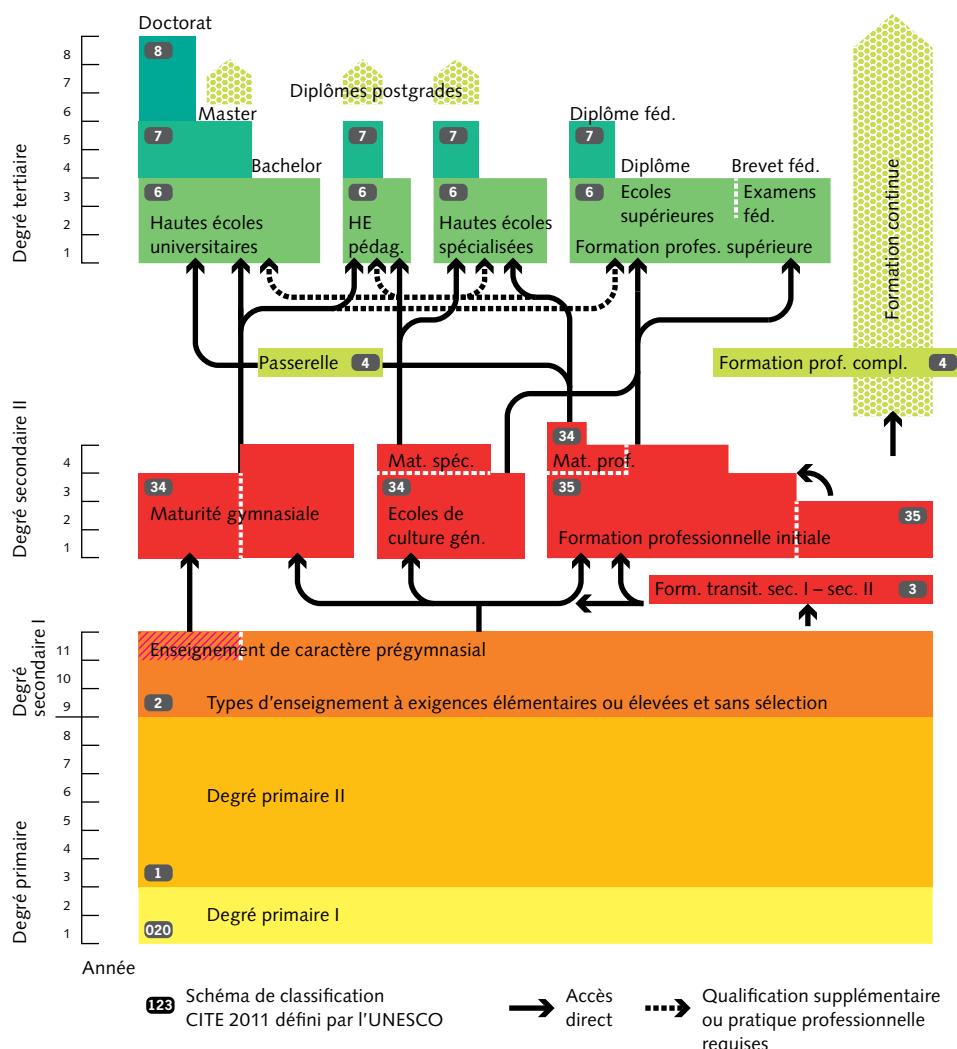
² CITE = Classification internationale type de l'éducation.

L'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est en vigueur depuis 2009³. Il harmonise au niveau suisse la durée et les principaux objectifs des degrés de formation de l'école obligatoire et le passage d'un degré à l'autre. La durée de l'enseignement a été prolongée dans le cadre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Dans la plupart des cantons, la fréquentation de la préscolarité pendant deux ans est maintenant obligatoire. Le degré préscolaire est ainsi intégré au degré primaire. Le degré primaire, comprenant donc l'école enfantine ou les deux premières années du cycle élémentaire, dure huit ans. On distingue entre le degré primaire I, qui couvre les deux premières années, et le degré primaire II, qui se rapporte aux années scolaires trois à huit. Le degré secondaire I dure quant à lui trois ans. Au degré primaire, l'enseignement est dispensé sans distinction du niveau des élèves, par des généralistes la plupart du temps. Au degré secondaire I, ce sont le plus souvent des spécialistes de matière qui dispensent l'enseignement à des classes différencierées selon le niveau. Tous les cantons proposent un enseignement différencié selon le niveau des élèves mais chaque canton le fait selon sa propre réglementation. Dans le domaine de la formation postobligatoire (degré secondaire II et degré tertiaire), des accords intercantonaux, appelés concordats, ou des lois fédérales forment généralement la base des offres de formation.

La Confédération, par le biais du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), est responsable de la réglementation de la formation professionnelle ainsi que de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et des deux écoles polytechniques fédérales (EPF). Les cantons sont responsables de l'école obligatoire, de l'offre d'études et des diplômes de la formation générale du

³ Cantons ayant adhéré au concordat jusqu'en décembre 2015: SH, GL, VD, JU, NE, VS, SG, ZH, GE, TI, BE, FR, BS, SO, BL.

Le système d'enseignement en Suisse (simplifié)



degré secondaire II et des hautes écoles. Ils coordonnent leurs activités dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Le mandat du personnel des institutions de formation est spécifique au degré de formation: dans les institutions de la scolarité obligatoire et des formations générales, le mandat consiste à transmettre les compétences fondamentales; dans les écoles de formation professionnelle, les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, c'est l'aspect de la pratique dans la formation de base et la formation continue qui importe, alors que dans les hautes écoles universitaires, l'accent est mis sur la combinaison de l'enseignement et de la recherche (fondamentale). Le personnel des hautes écoles et le personnel

enseignant doivent donc répondre à des exigences différentes; ils ont cependant pour point commun de se former aujourd'hui tous deux dans une haute école.

Le schéma ci-dessus montre la complexité du système de formation suisse. Il illustre la structure des différents degrés, les transitions ainsi que l'attribution de la classification nationale à la classification internationale (CITE 2011).

Structure de la publication

La chapitre 1 montre une vue d'ensemble avec les principaux chiffres clés sur le personnel enseignant du système éducatif suisse. Le chapitre 2 traite des caractéristiques sociodémographiques du corps enseignant des écoles et des hautes écoles, alors que le chapitre 3 présente des aspects spécifiques au personnel des écoles et à celui des hautes écoles ainsi que des informations statistiques actuelles considérées séparément dans ces deux domaines. Le chapitre 4 est consacré aux futurs enseignants, le chapitre 5 s'intéresse au personnel de recherche et développement, et cela en comparaison internationale. Le chapitre 6 décrit les données disponibles et les méthodes utilisées, en indiquant les changements et les particularités induits par les révisions méthodologiques. Le chapitre 7 contient les définitions des termes spécialisés utilisés dans cette publication. Les données chiffrées sont proposées dans l'annexe de cette publication.

Des tableaux détaillés et des cubes de données – permettant à l'utilisateur de composer lui-même des tableaux – ainsi que d'autres informations et données statistiques sur le système de formation suisse sont proposés sur le portail statistique à l'adresse:

www.education-stat.admin.ch.

1 Vue d'ensemble et chiffres clés

La statistique du personnel des écoles et des hautes écoles propose une base pour analyser les caractéristiques sociodémographiques et la situation professionnelle du corps enseignant. Elle génère des informations sur les effectifs et les activités du personnel et apporte des instruments de planification aux autorités et aux différents acteurs politiques.

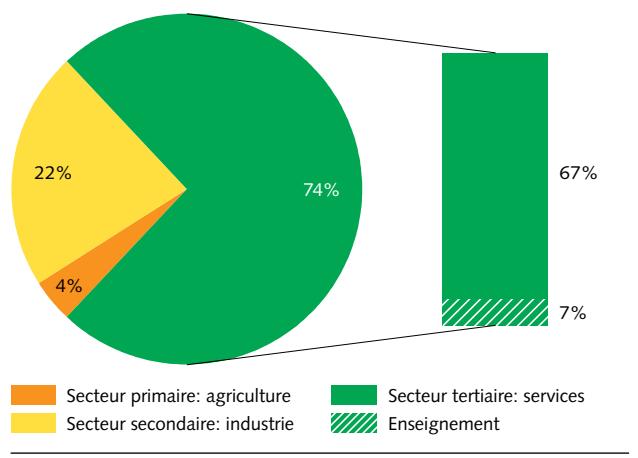
Le présent chapitre fournit une vue d'ensemble du personnel enseignant de tous les degrés de formation des écoles et hautes écoles publiques (voir tableau T 1.1) depuis l'année scolaire 2004/05. Pour la scolarité obligatoire, le degré secondaire II et les écoles supérieures, le corps enseignant comprend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves, sans les remplaçants, les stagiaires ni le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple). Pour les hautes écoles, le corps enseignant comprend les professeurs ainsi que les autres enseignants (par ex. chargés de cours).

Au premier trimestre de l'année 2014, la Suisse comptait 4,84 millions de personnes actives occupées. Parmi ces dernières, environ 3,5% travaillaient dans le secteur primaire (agriculture), 22,1% dans le secteur secondaire (industrie/artisanat) et 74,4% dans le secteur tertiaire (services). Sur les quelque 342'000 emplois proposés dans l'enseignement, un peu moins de la moitié étaient occupés par des enseignants dans la formation formelle publique, ce qui correspondait à environ 3% de la population active occupée.

Personnes actives occupées selon le secteur économique, premier trimestre 2014

Personnes

G 1.1



Source: OFS – SPAO

© OFS, Neuchâtel 2016

Personnes et équivalents plein temps

En Suisse, quelque 142'000 enseignants⁴ représentant 90'730 équivalents plein temps (EPT)⁵ travaillaient dans les écoles et hautes écoles publiques pendant l'année scolaire 2013/14. Si environ 60% des enseignants travaillaient à l'école obligatoire, quelque 20% étaient engagés respectivement dans les degrés secondaire II et tertiaire. Quant aux EPT, le 65% était consacré à la scolarité obligatoire, le 19% au secondaire II et le 16% au tertiaire. La répartition en EPT se présente comme suit: 65% étaient occupés dans la scolarité obligatoire, 19% au degré secondaire II et 16% au degré tertiaire. Les EPT sont un indicateur des ressources en personnel à la disposition d'une institution⁶. A l'aide des indications sur les personnes, il est possible de réaliser une analyse du corps enseignant selon des caractéristiques

⁴ Sans les double-comptages.

⁵ Des informations sur la méthode de calcul figurent au chapitre 6, la définition est donnée au chapitre 7.

⁶ D'autres informations sur cet indicateur sont présentées au chapitre 6 (méthodes et données) et/ou au chapitre 7 (définitions).

sociodémographiques (sexe, âge, nationalité, etc.).

Une comparaison entre personnes et EPT fait ressortir la proportion élevée d'emplois à temps partiel dans le système éducatif.

Période considérée

Les informations statistiques sur le personnel des écoles se réfèrent à l'année scolaire indiquée. Concernant le personnel des hautes écoles, les informations sur les personnes renvoient au 31 décembre de l'année considérée (jour de référence), celles sur les ressources en personnel employées (en EPT) à l'année civile entière.

Sexe

La proportion de femmes dépend fortement du degré de formation et, pour les hautes écoles, du domaine enseigné. Si elles sont largement représentées dans les degrés primaires I et II avec un taux moyen de respectivement 95% et 82% du corps enseignant pour l'année scolaire 2013/14, elles sont moins présentes au degré secondaire I (54%) et au degré secondaire II (42%). Au degré tertiaire, la part de femmes dans le corps enseignant se situe entre 26% pour les hautes écoles universitaires et 53% pour les hautes écoles pédagogiques. Ces proportions sont restées relativement stables au fil des ans, même si une légère progression de la part des femmes tend à se dessiner dans tous les degrés de formation. Elle se manifeste particulièrement dans les formations générales du degré secondaire II et dans les hautes écoles universitaires.

Nationalité

Le personnel enseignant dans l'école obligatoire et au degré secondaire II est en très grande majorité de nationalité suisse. Pour l'année scolaire 2013/14, le taux d'enseignants étrangers varie entre 3% (degré primaire I) et 9% (degré secondaire II). Cette proportion est plus élevée au degré tertiaire: elle atteint 12% dans les écoles supérieures et 11% dans hautes écoles pédagogiques (HEP). Dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universitaires (HEU), respectivement 26% et 39% des enseignants sont de nationalité étrangère. Si la part d'étrangers varie peu sur la durée dans la scolarité obligatoire et dans la formation générale du degré secondaire II, son évolution est plus marquée dans les HEU et dans les HES, où la proportion d'étrangers y a augmenté de 7 resp. 8 points depuis 2005.

Age

En 2013/14, l'âge moyen d'un enseignant s'élève à près de 43 ans dans la scolarité obligatoire et la part de personnes atteignant 50 ans ou plus y est de 34%. Les enseignants du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure se caractérisent à la fois par un âge moyen plus élevé (resp. 46 et 47 ans) et par une proportion plus importante de personnes âgées de 50 ans et plus (resp. 40% et 44%). Ainsi, à un horizon moyen de 10 à 15 ans, plus d'un tiers des effectifs de ces degrés de formation devront être remplacés. Quant aux enseignants âgés de moins de 30 ans, leur part diminue progressivement au fur et à mesure que le degré de formation s'élève. Elle passe de 14% dans la scolarité obligatoire à 5% au degré secondaire II et à 2% dans les écoles supérieures. La part des 50 ans et plus augmente au fil des ans dans la scolarité obligatoire, en particulier aux degrés primaires I et II (augmentation entre 2004/05 et 2013/14 de 7 points chacun). A l'inverse, la part des moins de 30 ans recule avec le temps, principalement dans les degrés primaires I et II (resp. -7 points et -5 points entre 2004/05 et 2013/14).

En 2014, l'âge moyen d'un enseignant dans les hautes écoles se situe entre 47 et 48 ans. La part d'enseignants de plus de 50 ans varie entre 47% pour les HES et 52% pour HEP. En outre, il y a très peu de jeunes enseignants dans les HEP et les HEU, où 1% des enseignants seulement ont moins de 30 ans. Dans les HES, cette proportion est un peu plus élevée avec 3%.

T1.1 Corps enseignant selon le degré de formation, écoles publiques et hautes écoles

	Total	2004/05 (2005)		2012/13 (2013)		2013/14 (2014)	
		Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT
Scolarité obligatoire	Total	84 700	60 600	90 742	59 084	90 935	59 156
Degré primaire I ¹	Total	14 100	8 300	15 757	8 608	17 792	9 061
% femmes		94,7	96,1	95,8	97,3	94,7	97,1
% étrangers		2,0	1,3	2,7	2,4	3,0	2,8
% < 30 ans		23,7	29,8	17,2	21,8	17,0	21,8
% > 50 ans		23,3	21,8	29,9	30,4	30,2	30,2
Degré primaire II ²	Total	44 000	29 100	46 104	28 116	48 345	29 155
% femmes		78,6	73,4	82,3	79,6	81,7	79,6
% étrangers		1,8	1,5	3,4	3,1	3,7	3,4
% < 30 ans		20,5	24,1	16,0	20,1	16,0	20,3
% > 50 ans		27,9	28,5	35,2	35,2	34,9	34,6
Degré secondaire I	Total	36 200*	23 200	37 746*	22 360	36 522*	20 940
% femmes		52,0	42,6	54,1	49,1	54,2	49,2
% étrangers		5,2	4,4	7,8	7,8	8,1	8,3
% < 30 ans		14,2	14,2	10,9	11,6	10,1	10,7
% > 50 ans		32,3	34,4	35,9	36,3	36,3	36,3
Degré secondaire II	Total	28 726	16 818	28 842	17 063
Formations générales	Total	10 300	6 900	10 901	7 177	10 948	7 231
% femmes		39,9	35,2	44,4	40,5	45,1	41,2
% étrangers		6,2	5,6	8,5	8,0	8,6	8,3
% < 30 ans		7,6	5,6	5,6	4,8	5,2	4,4
% > 50 ans		37,0	40,2	38,2	39,3	38,2	39,0
Formation professionnelle initiale	Total	17 825	9 641	17 894	9 832
% femmes		39,8	35,4	40,0	35,9
% étrangers		6,9	6,8	7,0	7,0
% < 30 ans		5,5	4,1	5,1	4,0
% > 50 ans		40,8	43,8	41,3	44,1
Degré tertiaire	Total	33 644	10 242	25 448	14 207	28 991	14 510
Formation professionnelle supérieure: écoles supérieures	Total	2 013	0 617	2 049	674
% femmes		36,5	42,8	37,8	45,0
% étrangers		11,2	14,1	12,1	17,8
% < 30 ans		3,0	2,4	2,5	2,1
% > 50 ans		42,0	45,4	43,6	46,0
Hauts écoles pédagogiques	Total	5 935	1 205	2 646	1 769	2 680	1 850
% femmes		53,9	42,0	52,6	49,3	53,4	51,0
% étrangers		3,7	4,9	10,2	10,2	11,1	11,5
% < 30 ans		5,5	1,4	0,8	1,0	0,7	1,2
% > 50 ans		40,7	51,3	51,9	54,7	51,5	54,6
Hauts écoles spécialisées	Total	17 927	4 048	10 489	5 561	11 307	5 495
% femmes		31,3	26,2	33,6	31,5	35,2	31,3
% étrangers		17,7	19,3	26,9	28,5	25,5	29,1
% < 30 ans		3,3	1,2	3,7	3,7	2,6	1,0
% > 50 ans		36,2	41,8	45,0	46,9	46,7	50,3
Hauts écoles universitaires	Total	9 782	4 988	12 313	6 260	12 955	6 491
% femmes		20,2	18,5	24,6	22,8	25,6	24,4
% étrangers		31,5	35,8	39,2	45,1	39,3	45,9
% < 30 ans		1,6	0,8	1,3	0,6	1,3	1,1
% > 50 ans		45,6	48,9	46,7	49,1	48,0	48,8

Remarques:

- les personnes dont la nationalité et/ou l'année de naissance sont inconnues ont été exclues de l'analyse
- scolarité obligatoire: sans les programmes d'enseignement spécial
- formation professionnelle initiale: y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II

... chiffre non connu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)

* double-comptages possibles

¹ Ancienne école enfantine / ancien cycle élémentaire, années scolaires 1 et 2² Années scolaires 3 à 8

Sources: OFS – SPE, SIUS (Statistique du personnel)

© OFS, Neuchâtel 2016

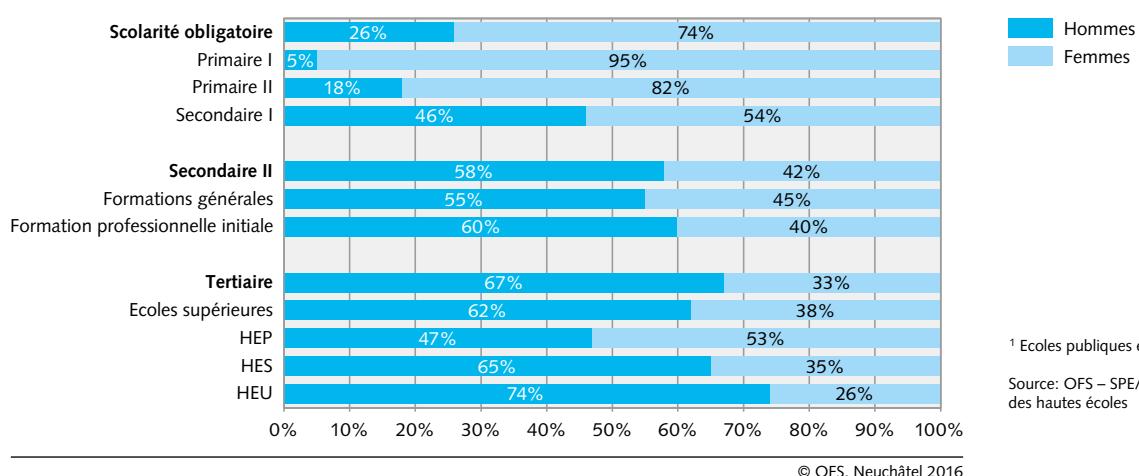
2 Corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

Ce chapitre présente les informations statistiques sur les caractéristiques sociodémographiques du personnel des écoles et des hautes écoles. Les données des relevés SPE et SIUS⁷ en constituent la base. La répartition par sexe, la structure par âge et le taux d'occupation du corps enseignant actif dans des écoles publiques en 2013/14 resp. le 31.12.2014 dans les hautes écoles y sont présentés. Cette partie est complétée par des séries temporelles courant sur dix ans.

Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et les écoles supérieures, le corps enseignant comprend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves, sans les remplaçants, les stagiaires ni le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple). Pour les hautes écoles, le corps enseignant comprend les professeurs et les autres enseignants (par ex. chargés de cours).

Corps enseignant¹ selon le sexe et le degré de formation, 2013/14
Personnes

G 2.1.1

¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS, personnel des hautes écoles

⁷ Voir chapitre 6

Comparaisons intercantoniales

Les femmes forment, en moyenne suisse, la majorité des effectifs du corps enseignant de la scolarité obligatoire (74%). Des différences marquées apparaissent cependant suivant le degré de formation considéré. Au degré primaire I, par exemple, la presque totalité des enseignants sont des femmes. Elles représentent ainsi au moins 90% des effectifs dans tous les cantons, à l'exception du Valais et de Genève, où la part des femmes atteint respectivement 81% et 87%.

La situation au degré primaire II diffère peu de la description ci-dessus. Là aussi, l'enseignement est avant tout une affaire de femmes, leur proportion s'échelonnant de 72% au Tessin à 87% dans le canton de Schaffhouse.

C'est avec le degré secondaire I que s'installe une quasi parité entre hommes et femmes, la proportion de ces dernières y étant de 54% en moyenne suisse.

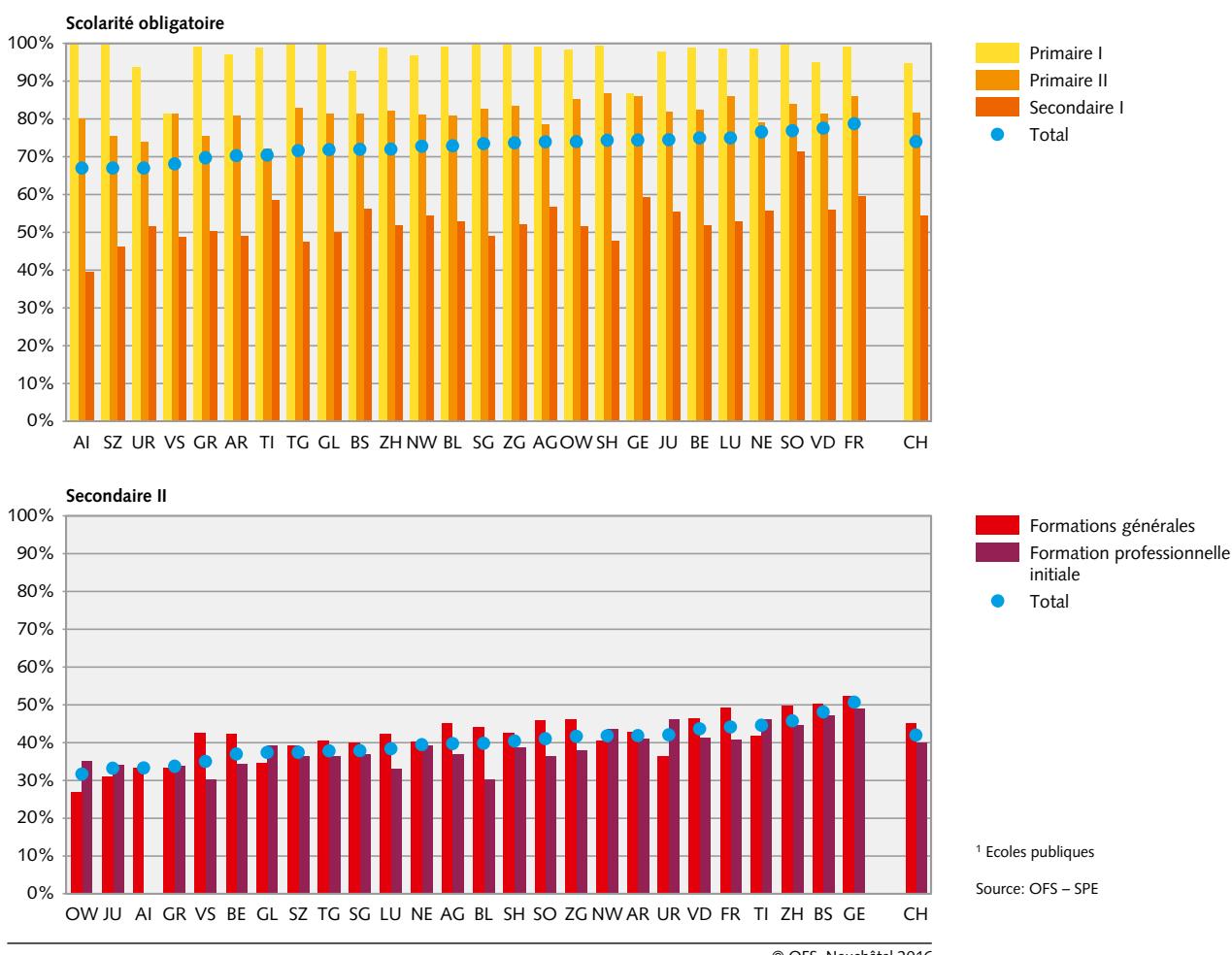
Appenzell Rhodes-Intérieures affiche le taux d'enseignantes le plus bas (40%) et Soleure le plus haut (71%).

Dès le degré secondaire II, la situation se renverse clairement, les hommes devenant avec 58% la majorité du corps enseignant en moyenne suisse. La proportion d'enseignantes diffère cependant selon le type de formation et s'élève à 45% dans la formation générale et à 40% dans la formation professionnelle initiale. On constate des différences plus marquées au niveau cantonal. Pour la formation générale, 25 points séparent le canton d'Obwald (27% de femmes) de celui de Genève (52% de femmes) alors que, pour la formation professionnelle initiale, 19 points séparent les cantons de Bâle-Campagne et du Valais (chacun avec 30% de femmes) de celui de Genève (49% de femmes). Dans les hautes écoles spécialisées, la part des femmes dans le corps enseignant atteint 38%.

Part de femmes dans le corps enseignant¹ de la scolarité obligatoire et du secondaire II selon le canton, 2013/14

Personnes

G 2.1.2



Hautes écoles

La répartition du corps enseignant selon le sexe dépend du type de haute école, avec une moyenne de 53% de femmes dans les hautes écoles pédagogiques (HEP), de 35% dans les hautes écoles spécialisées (HES) et de 26% dans les hautes écoles universitaires (HEU). Mais ces proportions varient également d'une institution à l'autre, comme on peut le constater dans les trois graphiques suivants.

Avec 100%, la part des femmes parmi les enseignants est la plus élevée à la Haute école suisse de logopédie Rorschach (SHLR), avec un effectif qui est toutefois petit (6 personnes). Suivent la HEP Schaffhouse et la HEP

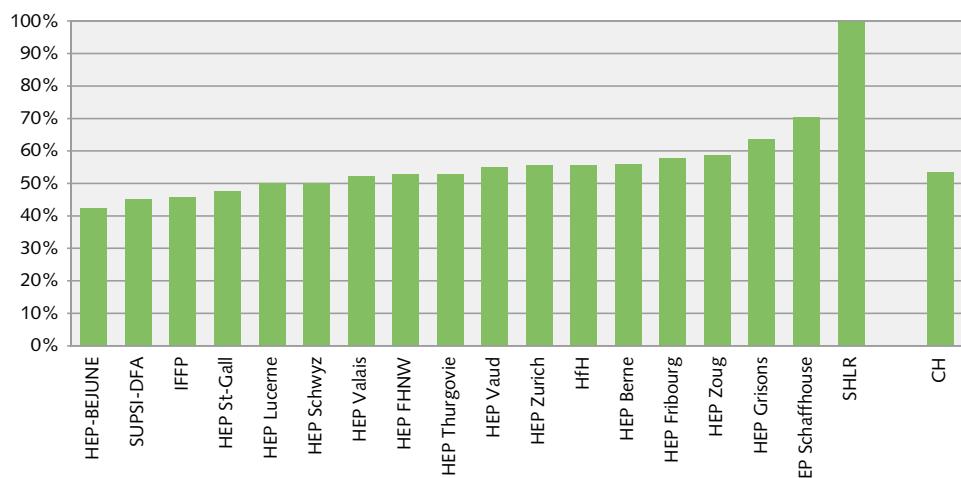
Grisons, dans lesquelles la part des enseignantes représente entre 60% et 70%. La part des femmes est relativement basse avec moins de 50% d'enseignantes à la HEP Saint-Gall, à l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP), au département pour la formation et l'apprentissage de la haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI-DFA), ainsi qu'à la HEP des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE).

Parmi les hautes écoles spécialisées, c'est à la HES de Zurich (ZFH) et à la HES de Suisse occidentale (HES-SO) que les parts d'enseignantes sont les plus élevées avec respectivement 34% et 43%. La part des femmes dans les autres HES se situe entre 31% et 24%. La moyenne suisse atteint 35% et est influencée essentiellement par

Part de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles pédagogiques, 2014

Personnes

G 2.1.3



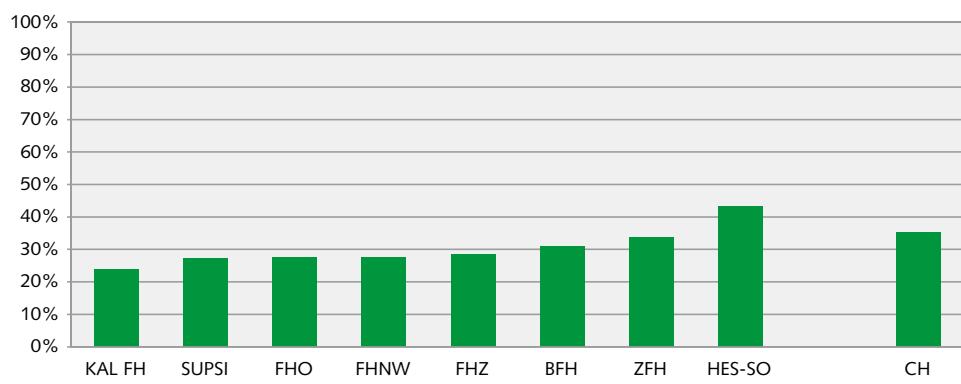
Source: OFS – SIUS, personnel HEP

© OFS, Neuchâtel 2016

Part de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles spécialisées, 2014

Personnes

G 2.1.4

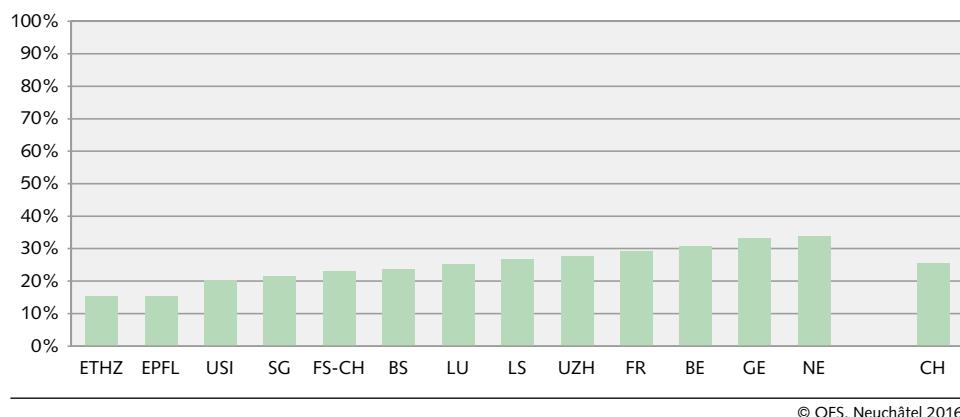


Source: OFS – SIUS, personnel HES

© OFS, Neuchâtel 2016

Part de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles universitaires, 2014

Personnes

G 2.1.5

Source: OFS – SIUS, personnel HEU

© OFS, Neuchâtel 2016

l'effectif de la HES-SO. Ces différences s'expliquent principalement par les domaines enseignés: les enseignantes sont majoritaires seulement dans la linguistique appliquée, le travail social et la santé.

La proportion de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles universitaires ne dépasse pas les 34%. C'est à l'Université de Neuchâtel que cette proportion est atteinte, suivie de l'Université de Genève avec 33% et de l'Université de Berne avec 31%. La part de femmes est la plus basse dans les hautes écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich, où elle ne dépasse pas 15% des enseignants. Ces proportions s'expliquent également, comme pour les HES, par les

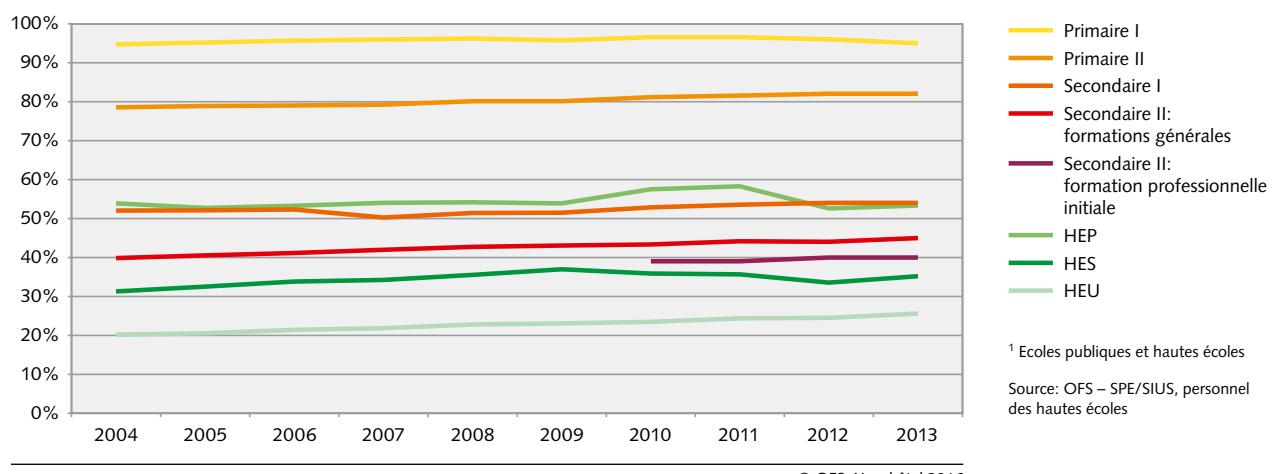
branches enseignées, avec une part plus importante d'enseignantes notamment dans les sciences humaines et sociales, le droit et les sciences économiques.

Série temporelle

Comme le montre l'évolution sur les dix dernières années, la part des femmes dans l'enseignement tend à augmenter dans tous les degrés de formation. Pour la scolarité obligatoire, l'augmentation de la part de femmes est la plus forte au degré primaire II (+3 points), alors qu'il n'y a pas de changement notable au degré primaire I. L'évolution est un peu plus marquée dans

Part de femmes dans le corps enseignant¹ selon le degré de formation: évolution 2004–2013

Personnes

G 2.1.6¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS, personnel des hautes écoles

la formation générale du secondaire II et dans les HES (respectivement +5 points et +4 points) ainsi que dans les HEU (+6 points). Elle atteint son maximum dans les HEP jusqu'en 2012 (augmentation allant jusqu'à +7 points sur un niveau de toute façon déjà élevé), mais cette part s'est réduite ces deux dernières années.

Depuis l'année scolaire 2010/11, des informations sur la formation professionnelle initiale sont aussi disponibles à l'échelle suisse. La part des femmes s'est accrue dans ce domaine de 1 point durant la période considérée.

2.2 Structure par âge du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

La structure par âge du corps enseignant est un instrument de politique prévisionnelle important puisqu'il permet de connaître les besoins en effectifs des différents degrés de formation de même que leur taux de remplacement. Dans cette publication, l'attention est dirigée avant tout sur les groupes d'enseignants les plus jeunes (en-dessous de 30 ans) et les plus âgés (50 ans et plus). Les premiers indiquent dans quelle mesure le renouvellement du corps enseignant est assuré par le recrutement de jeunes diplômés, les seconds montrent quel est le pourcentage de personnes qui partiront à la retraite d'ici 10 à 15 ans.

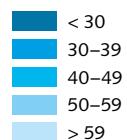
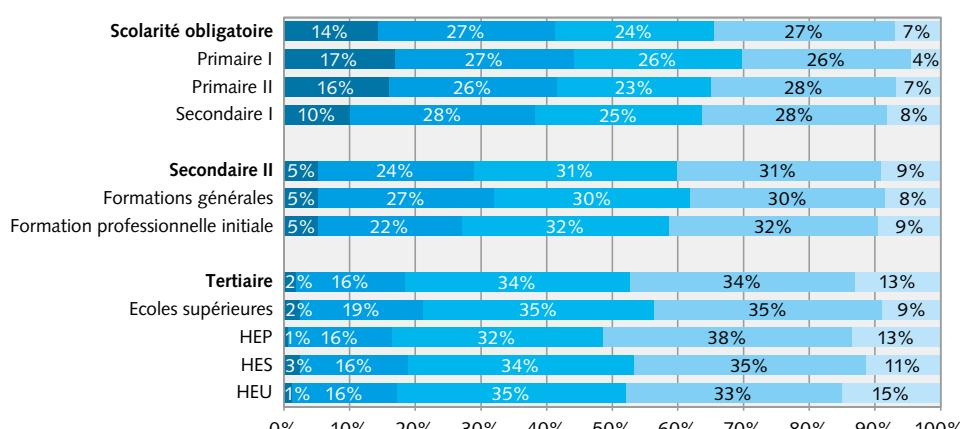
Une tendance claire se dégage: plus le degré de formation s'élève, plus l'âge moyen du corps enseignant augmente, passant de 43 ans dans la scolarité obligatoire (42 ans au primaire I, 43 ans au primaire II, 44 ans au secondaire I) à 46 ans au secondaire II (45 ans dans la formation générale et 46 ans dans la formation professionnelle initiale), à 47 ans dans les écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure et à 48 ans dans les HES. L'âge moyen dans les HEP et les HEU est de 49 ans.

Cet état de fait se reflète aussi dans le pourcentage d'enseignants en-dessous de 30 ans qui faiblit régulièrement en fonction du degré de formation (14% pour la scolarité obligatoire, soit 12'995 personnes; 5% pour le degré secondaire II, soit 1485 personnes; 2% pour les écoles supérieures, soit 51 personnes). Dans les hautes écoles, la part des moins de 30 ans est de 1% pour les HEP (19 personnes), de 3% pour les HES (287 personnes) et de 1% pour les HEU (166 personnes). Ces faibles parts ne sont pas surprenantes compte tenu de la longue formation nécessaire pour pouvoir enseigner dans les hautes écoles.

Quant au taux d'enseignants de 50 ans ou plus, il augmente constamment en fonction du degré de formation: 34% pour la scolarité obligatoire, soit 31'286 personnes; 40% pour le degré secondaire II, soit 11'575 personnes; 44% pour les écoles supérieures, soit 893 personnes; 46% pour les HES, soit 5202 personnes; 48% pour les HEU, soit 6212 personnes; 51% pour les HEP, soit 1378 personnes.

Corps enseignant¹ selon la classe d'âge et le degré de formation, 2013/14
Personnes

G 2.2.1



¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS, personnel des hautes écoles

Comparaisons intercantoniales

Le pourcentage d'enseignants âgés de 50 ans et plus diffère notablement suivant le canton. Pour le degré primaire I, le taux le plus bas se trouve à Fribourg (18%) alors qu'Appenzell Rhodes-Intérieures affiche le taux le plus haut, avec 42%. Onze cantons présentent une proportion de 50 ans et plus supérieure à la moyenne suisse (30%). Au degré primaire II, Genève affiche le pourcentage le plus bas d'enseignants âgés de 50 ans et plus (25%) alors que le pourcentage le plus haut se trouve au Jura et à Schaffhouse (chacun à 42%). Dix cantons se situent au-dessus de la moyenne suisse (35%). Pour le degré secondaire I, Genève présente ici aussi le pourcentage le plus bas d'enseignants âgés de 50 ans et plus (26%) alors que le pourcentage le plus haut se trouve

en Argovie et à Appenzell Rhodes-Intérieures (chacun à 42%). Quant à la moyenne suisse, elle se monte à 36% des effectifs et dix cantons la dépassent.

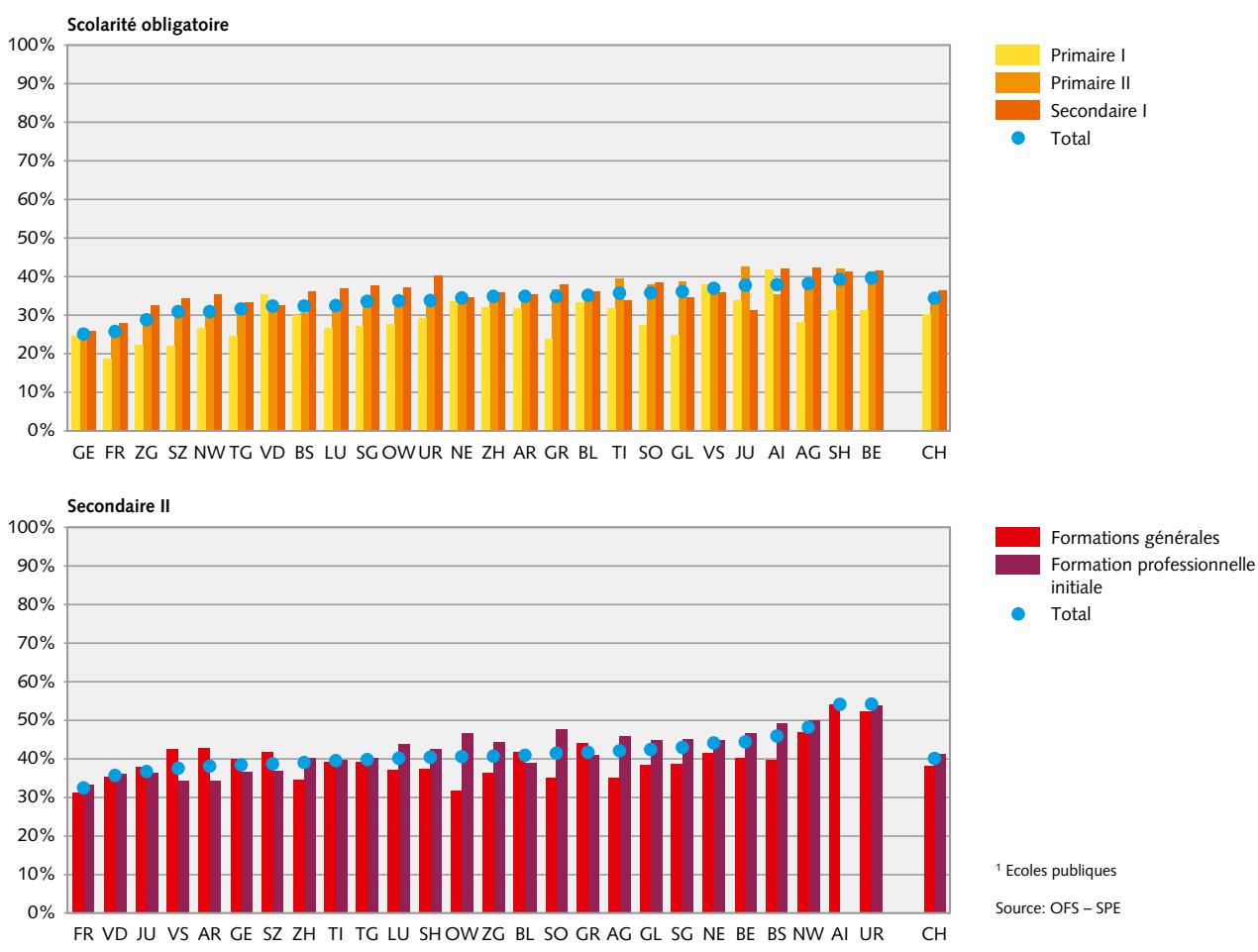
Au degré secondaire II, les 50 ans et plus forment en moyenne suisse 38% des effectifs de la formation générale et 41% de ceux de la formation professionnelle initiale. Le canton de Fribourg présente, pour cette catégorie d'âge, le taux le plus bas dans la formation générale (31%) ainsi que dans la formation professionnelle initiale (33%), alors que les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (54%) et d'Uri (54%) présentent les taux les plus élevés, le premier dans la formation générale, le second dans la formation professionnelle initiale.

Quant aux écoles supérieures, le taux d'enseignants âgés de 50 ans ou plus y est de 44%. Pour les cantons présentant des taux supérieurs à la moyenne, les informations

Part d'enseignants¹ âgés de 50 ans et plus dans la scolarité obligatoire et le secondaire II selon le canton, 2013/14

Personnes

G 2.2.2



relatives aux futurs enseignants pourraient être particulièrement intéressantes dans la perspective du renouvellement à venir du corps enseignant (voir chapitre 4).

Hautes écoles

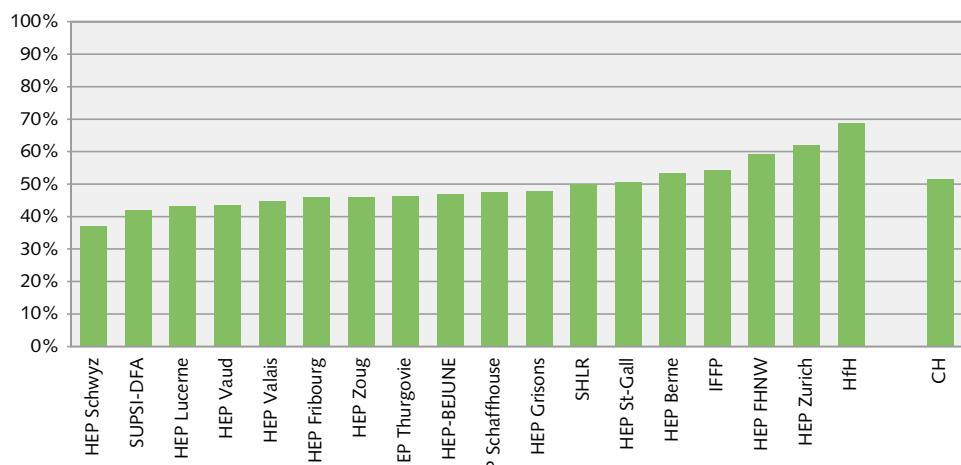
Dans les hautes écoles, l'âge moyen se situe entre 48 et 49 ans. Comme déjà mentionné plus haut, la part d'enseignants âgés de 50 ans et plus est de 51% en moyenne parmi les HEP. Il y a particulièrement peu d'enseignants âgés de 50 ans et plus à la HEP Schwyz avec 37%, et relativement beaucoup à la HEP Zurich (62%) et à la Haute école intercantonale de pédagogie curative de Zurich (HfH; 69%).

Dans les HES, la part des enseignants âgés de 50 ans et plus se situe entre 43% à la HES-SO et 58% à la HES de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW; 58%). Pour la plupart des hautes écoles de ce type, la part des enseignants âgés de 50 ans et plus se trouve entre 40 et 50%, la moyenne étant de 47%, donc clairement inférieure à celle des HEP.

Dans les HEU, la part des enseignants âgés de 50 ans et plus est de 48% en moyenne, et se situe ainsi entre celle des HEP et celle des HES. On trouve la haute école avec la part la plus basse d'enseignants âgés de 50 ans et plus parmi les HEU. Il s'agit de l'Université de St-Gall, où cette part est de 35% seulement. C'est à l'Université de Genève que la part d'enseignants âgés de 50 ans et

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus dans le corps enseignant des hautes écoles pédagogiques, 2014

Personnes

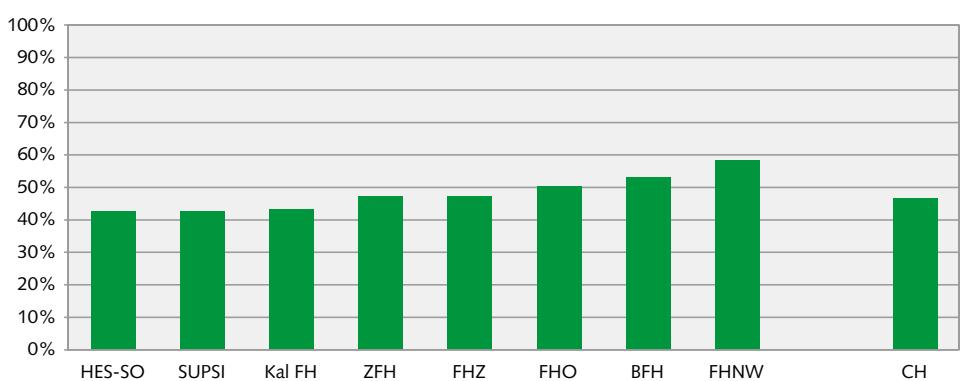
G 2.2.3

Source: OFS – SIUS, personnel HEP

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus dans le corps enseignant des hautes écoles spécialisées, 2014

Personnes

G 2.2.4

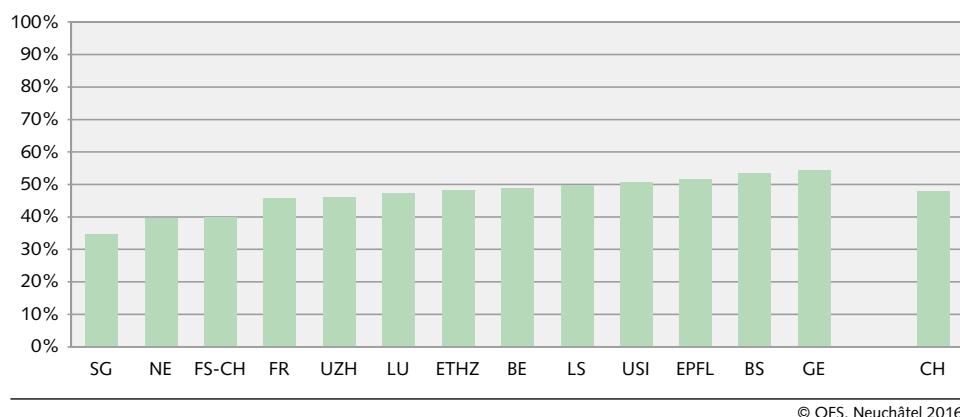
Source: OFS – SIUS, personnel HES

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus dans le corps enseignant des hautes écoles universitaires, 2014

Personnes

G 2.2.5



Source: OFS – SIUS, personnel HEU

© OFS, Neuchâtel 2016

plus est la plus élevée parmi les HEU, avec 54%. Les universités essaient, à l'aide de programmes de soutien spéciaux (par ex. «Tenure Track»), d'influer sur la composition de leur corps enseignant et de leur personnel de recherche en offrant des perspectives de développement dans la haute école à des jeunes personnes ayant suivi une formation académique; suite à l'introduction de sous-catégories dans la saisie du corps professoral et des autres enseignants en 2016, il sera possible de réaliser à l'avenir des analyses sur l'efficacité de ces nouveaux programmes.

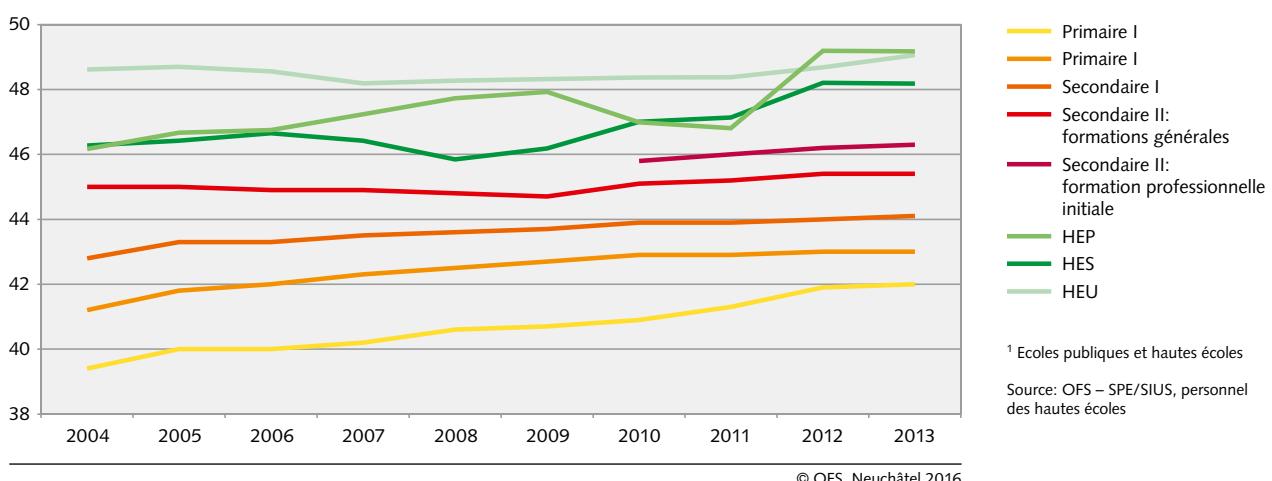
Série temporelle

Sur les dix dernières années, l'âge moyen des enseignants augmente dans tous les degrés de formation. La progression est la plus forte dans le degré primaire I (+2,6 ans) et dans les HEP (+3 ans). Cette évolution s'inscrit dans une tendance générale à l'augmentation de l'âge moyen de la population active en Suisse, lequel, selon l'Enquête suisse sur la population active de l'OFS, est passé de 40,2 à 41,3 ans entre 2004 et 2013.

Age moyen du corps enseignant¹ selon le degré de formation: évolution 2004–2013

Personnes

G 2.2.6

¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS, personnel des hautes écoles

2.3 Nationalité du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

L'étude de la nationalité du corps enseignant touche à plusieurs aspects du système de formation. Une augmentation globale des enseignants d'origine étrangère peut par exemple être le signe que les écoles suisses ne produisent pas assez de personnes qualifiées pour assurer l'instruction des élèves. Des telles informations permettent aux responsables politiques de mettre en place, selon l'évaluation de la situation, des mesures de correction dans le domaine de la formation et la formation continue. Ainsi, les responsables de la formation dans certains cantons ont réagi à la pénurie d'enseignants en développant un programme de reconversion professionnelle (voir le chapitre 4.3 pour des informations plus détaillées).

La grande majorité des enseignants actifs dans la scolarité obligatoire et au secondaire II est d'origine indigène. Même si une légère augmentation des effectifs étrangers tend à se dessiner avec l'élévation du degré de formation, leur proportion ne varie que de 6 points entre le degré primaire I (3%, soit 529 personnes) et les formations générales du secondaire II (9%, soit 945 personnes). Dans les HEP, la part d'enseignants d'origine étrangère est de 11%, représentant

297 personnes. Dans les HES et les HEU en revanche, une grande partie de l'enseignement est pris en charge par des personnes d'origine étrangère avec respectivement 26% (2833 personnes) et 39% (5088 personnes).

La part plus élevée d'enseignants étrangers dans les HEU n'est pas surprenante compte tenu des coopérations internationales et de l'orientation en partie internationale de la recherche et de l'enseignement dans ces institutions, où les obstacles linguistiques et culturels sont en outre plus faibles du fait que de nombreux cours, notamment au niveau du master, sont donnés en langue anglaise.

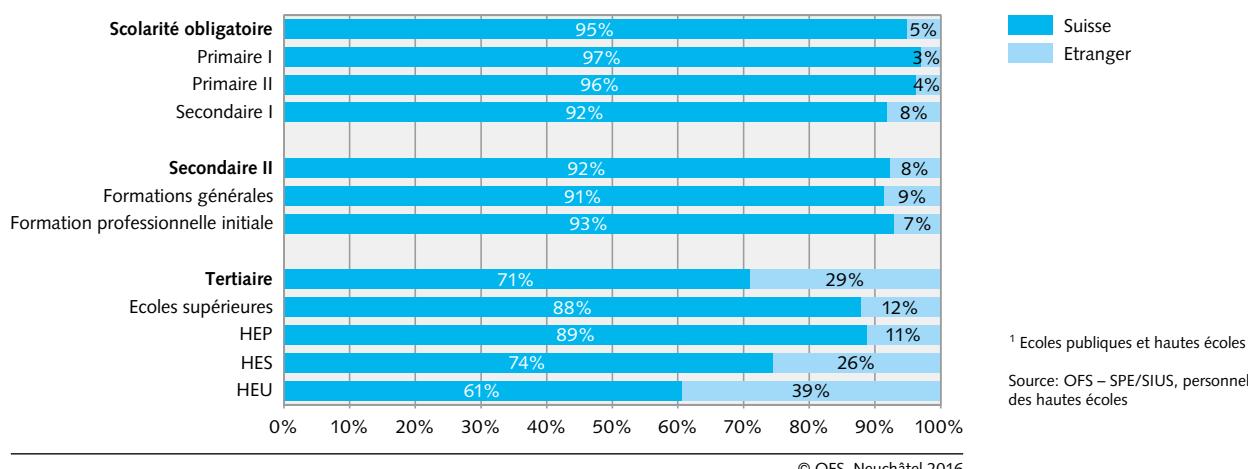
Comparaisons intercantoniales

La proportion d'enseignants étrangers se monte à 3% et à 4% aux degrés primaires I et II. Les variations intercantoniales sont peu marquées au degré primaire I, avec un maximum d'enseignants étrangers dans le canton de Vaud (6%) alors que trois cantons emploient exclusivement du personnel suisse (Schwytz, Glaris et Appenzell Rhodes-Intérieures). Les variations sont un peu plus conséquentes au degré primaire II, où le taux d'enseignants étrangers le plus haut se trouve à Schaffhouse (10%). Appenzell Rhodes-Intérieures compte uniquement des enseignants d'origine suisse.

Corps enseignant¹ selon la nationalité et le degré de formation, 2013/14

Personnes

G 2.3.1



C'est avec le secondaire I qu'un léger accroissement des effectifs étrangers se dessine puisque leur proportion passe, en moyenne suisse, à 8%. Neuf cantons se situent en-dessous de cette valeur (Thurgovie, Glaris, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Tessin, Schaffhouse, Genève et Bâle-Ville), alors que le maximum s'établit à 22% (Bâle-Ville) et le minimum à 3% (Berne, Soleure et Nidwald).

Au secondaire II, la formation générale présente un taux d'enseignants étrangers similaire à celui de la formation professionnelle initiale (respectivement 9% et 7%). Près de la moitié des cantons montrent cependant des proportions inférieures à ces moyennes. L'écart

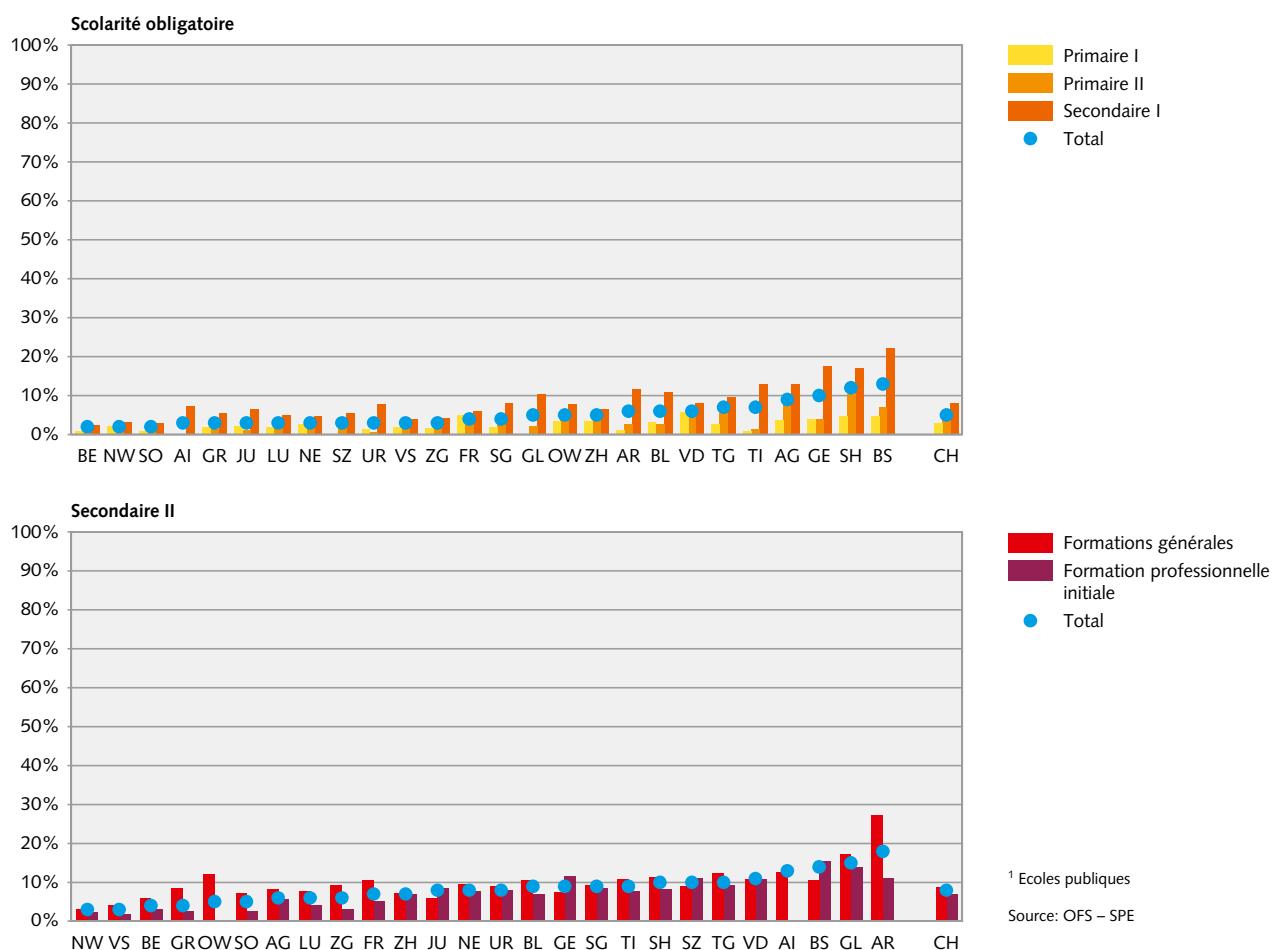
intercantonal entre les taux minimum et maximum d'enseignants étrangers diffère notablement d'un type de formation à l'autre: alors qu'il se monte à 24 points pour la formation générale (Appenzell Rhodes-Extérieures: 27%; Nidwald: 3%), il est de 15 points pour la formation professionnelle initiale (Bâle-Ville: 15%; Obwald: 0%). Notons encore que, si le taux d'enseignants étrangers dans la formation générale d'Appenzell Rhodes-Extérieures fait figure d'exception dans le paysage suisse, le nombre effectif de personnes concernées (19) reste faible.

Quant aux écoles supérieures, le pourcentage d'enseignants d'origine étrangère s'y établit à 12% des effectifs.

Part d'enseignants¹ étrangers dans la scolarité obligatoire et le secondaire II selon le canton, 2013/14

Personnes

G 2.3.2



¹ Ecoles publiques

Source: OFS – SPE

Hautes écoles

Dans les HEP, la part moyenne d'enseignants étrangers atteint 11%. La proportion d'étrangers varie entre 3% pour la HEP du Valais (HEP VS) et 18% pour la HEP du Nord-Ouest de la Suisse (PHNW). La Haute école suisse de logopédie de Rorschach (SHLR) compte 50% d'enseignants étrangers dans un effectif total de 6 personnes seulement.

Dans les HES, avec 26%, la part d'enseignants étrangers est nettement plus élevée que dans les HEP. On trouve une proportion d'enseignants étrangers

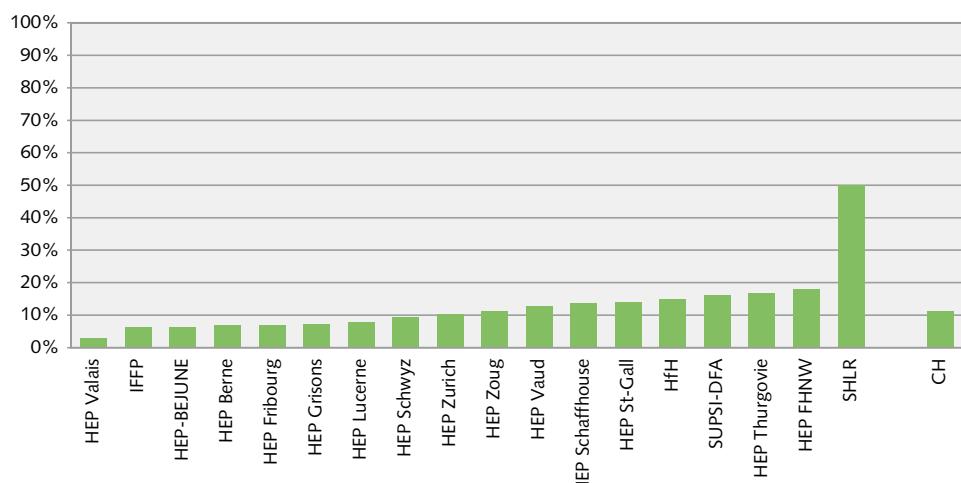
relativement basse (21%) dans la HES de la Suisse occidentale (HE-SO) et une proportion relativement importante (36%) dans la HES de la Suisse italienne (SUPSI-DFA).

Parmi les HEU, c'est l'Université de la Suisse italienne (USI) que la part d'enseignants étrangers est la plus élevée (en particulier parmi les autres enseignants, dont la part atteint 67% des effectifs). Suivent les EPF de Zurich et Lausanne avec environ 50% d'enseignants étrangers chacune. A l'autre bout de l'échelle, on trouve les universités de Neuchâtel et de Fribourg avec moins de 30% d'enseignants étrangers.

Part d'enseignants étrangers dans les hautes écoles pédagogiques, 2014

Personnes

G 2.3.3



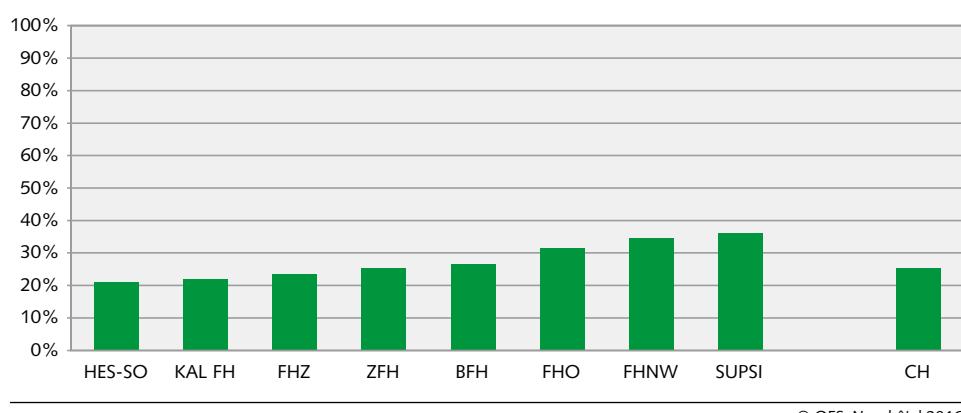
Source: OFS – SIUS, personnel HEP

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants étrangers dans les hautes écoles spécialisées, 2014

Personnes

G 2.3.4

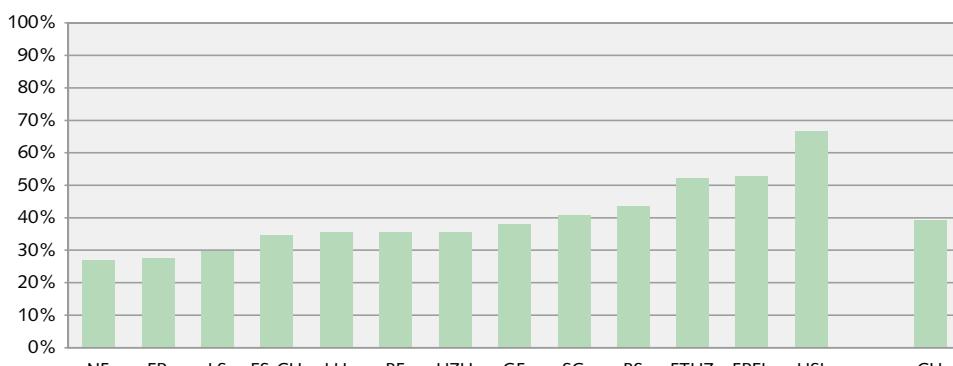


Source: OFS – SIUS, personnel HES

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants étrangers dans les hautes écoles universitaires, 2014

Personnes

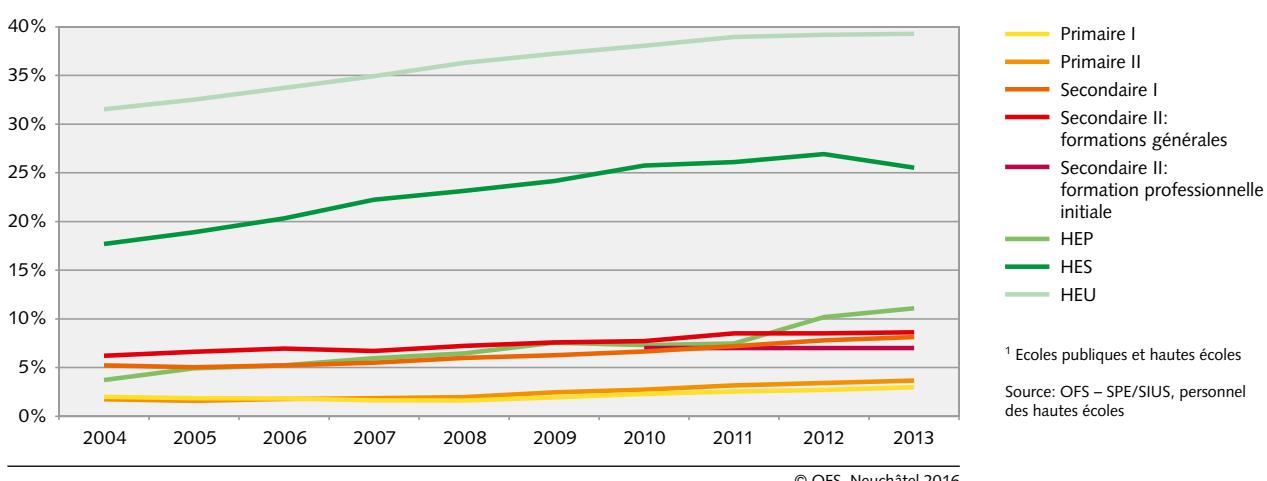
G 2.3.5

Source: OFS – SIUS, personnel HEU

© OFS, Neuchâtel 2016

**Part d'enseignants¹ étrangers selon le degré de formation:
évolution 2004–2013**

Personnes

G 2.3.6

1 Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS, personnel des hautes écoles

Série temporelle

L'évolution au cours de la dernière décennie montre une hausse de la proportion d'enseignants étrangers qui varie beaucoup d'un degré de formation à l'autre. Si cette part s'est accrue de 1 point au degré primaire I, de deux points au degré primaire II et de trois points au degré secondaire I et dans la formation générale du degré secondaire II, la hausse est plus marquée dans les HEP (+7 points) et surtout dans les HES (+8 points chacune).

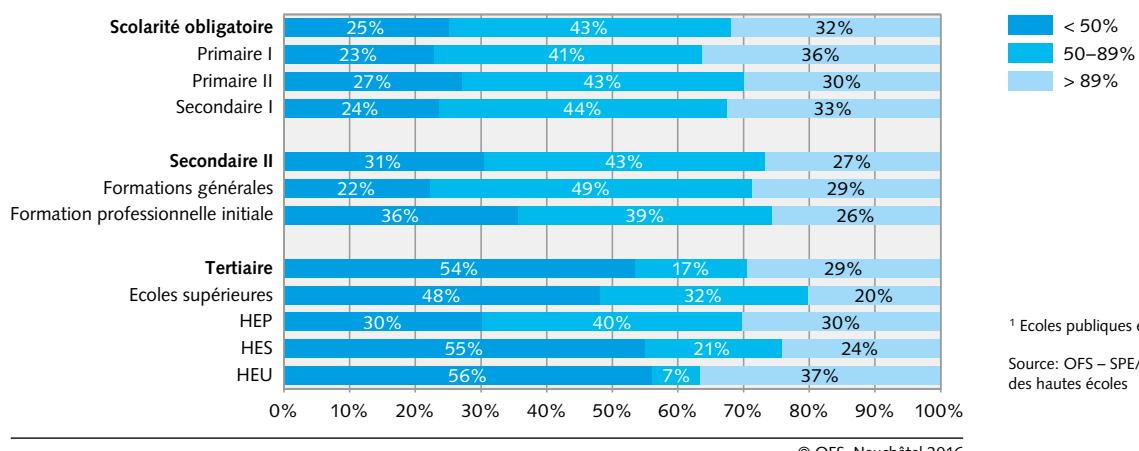
2.4 Taux d'occupation du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

En comparaison avec l'ensemble du marché du travail, où environ deux tiers au total des personnes actives sont employées à plein temps selon la statistique de l'emploi (BESTA, OFS), la proportion de personnes à plein temps est nettement inférieure dans l'enseignement (environ un tiers).

La part des enseignants à plein temps est la plus élevée dans la scolarité obligatoire avec 32% (soit 29'061 personnes). Elle atteint 27% (soit 7710 personnes) au degré secondaire II et 29% (soit 8688 personnes) au degré tertiaire. Au sein de ce dernier degré,

Corps enseignant¹ selon le taux d'occupation et le degré de formation, 2013/14

Personnes

G 2.4.1¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS, personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

Il existe des différences claires entre les types de formation, car 20% des enseignants des écoles supérieures sont employés à plein temps alors que cette part s'élève à 30% dans les HEP et à 24% dans les HES. Dans les HEU, la proportion des enseignants à plein temps atteint 37%. A noter encore la place importante qu'occupent les enseignants actifs à moins de 50%: leur part s'élève à 25% dans la scolarité obligatoire, à 36% dans la formation professionnelle initiale, à 48% dans les écoles supérieures et à 53% dans les hautes écoles (HEP: 30%, HES: 55%, HEU: 56%).

Dans les HEP et les HES, une grande partie de l'enseignement est dispensée par des chargés de cours et des intervenants externes pour assurer une formation en contact avec le monde du travail. Pour pouvoir accomplir leur mission d'enseignement avec un lien étroit avec la pratique, ces institutions ont besoin d'employer de manière flexible des spécialistes ayant de faibles volumes d'emploi. Les universités sont structurées différemment avec des professeurs à plein temps à la tête des chaires et des instituts. Ceci explique la part plus élevée d'enseignants à plein temps dans ce type de haute école.

Le pourcentage des effectifs travaillant à plein temps varie dans ce degré entre 17% (Uri) et 38% (Appenzell Rhodes-Intérieures).

La répartition des taux d'occupation selon le sexe dans la scolarité obligatoire, le secondaire II et les écoles supérieures montre que les hommes travaillent plus souvent à plein temps que les femmes, et ceci dans tous les cantons pour la scolarité obligatoire. Le degré primaire I constitue la seule exception à cette règle puisque les femmes y travaillent plus souvent à plein temps que le peu d'hommes y étant actifs dans huit cantons (Obwald, Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie et Thurgovie).

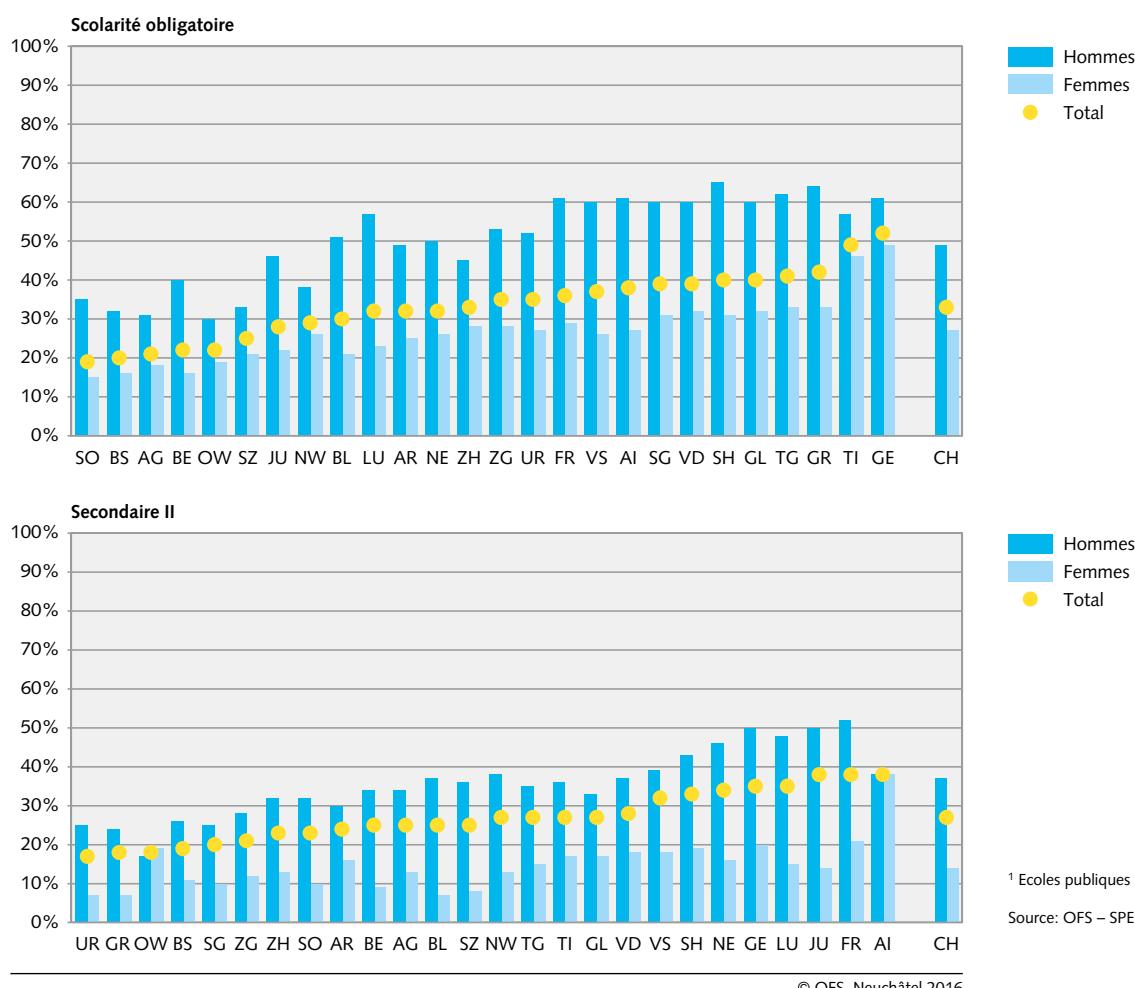
A noter que le phénomène décrit plus haut (diminution de la proportion d'enseignants à plein temps au fur et à mesure que degré de formation augmente) est vérifié pour les deux sexes en moyenne suisse: si 64% des hommes travaillent à plein temps au degré primaire I, ils ne sont plus que 24% à le faire dans les écoles supérieures. Quant aux femmes, 35% d'entre elles sont occupées à plein temps au degré primaire I contre 16% dans les écoles supérieures.

Comparaisons intercantoniales

Il existe de fortes différences entre les cantons en ce qui concerne les taux d'occupation. Pour la scolarité obligatoire, la proportion d'enseignants à plein temps varie entre 19% à Soleure et 52% à Genève, qui est le seul canton dans lequel le plein temps est majoritaire. Le degré secondaire II présente plus d'enseignants à temps partiel qu'à plein temps dans tous les cantons.

Part d'enseignants¹ travaillant à plein temps dans la scolarité obligatoire et le secondaire II selon le sexe et le canton, 2013/14

Personnes

G 2.4.2¹ Ecoles publiques

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

Hautes écoles

Dans les HEP, la part des femmes travaillant à plein temps varie d'une institution à l'autre de 0% (Haute école suisse de logopédie Rorschach SHLR et HEP Schaffhouse, où les effectifs du corps enseignant sont toutefois très faibles) à 39% (HEP Zurich). La proportion des hommes employés à plein temps s'élève en moyenne à 41% dans les HEP et varie entre 23% (HEP Berne, HEP Schaffhouse) et 60% (HEP Zurich).

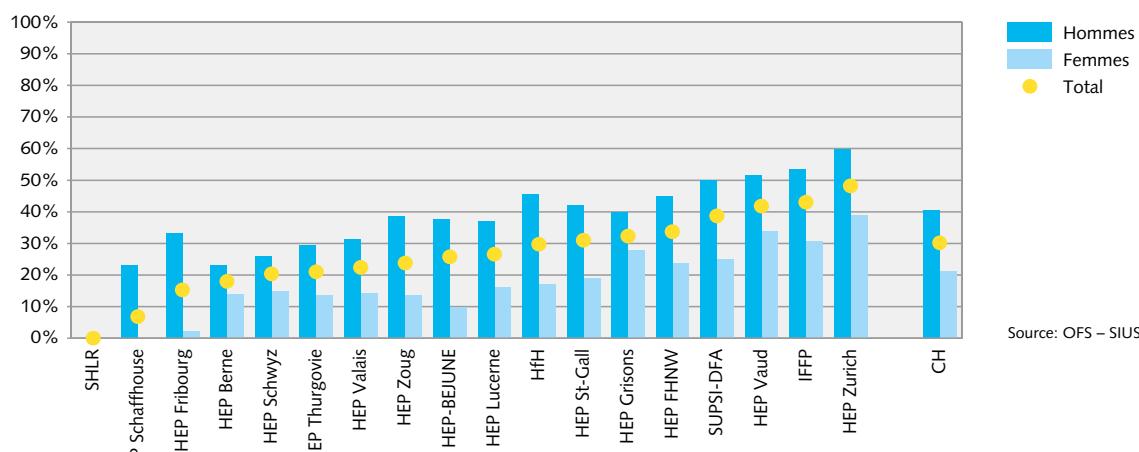
Dans les HES, la proportion des effectifs à plein temps atteint 15% chez les femmes et 29% chez les hommes. Ici aussi on observe des différences entre les institutions. La part d'enseignants à plein temps est la plus basse pour les deux sexes à la HES Kalaidos (5% chez les femmes et 3% chez les hommes) et la plus élevée à la HES de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) (23% chez les femmes et 42% chez les hommes).

Dans les HEU, la part des enseignants engagés à plein temps atteint 30% chez les femmes et 39% chez les hommes. C'est à l'Université de St-Gall que la part d'enseignants à plein temps, tous sexes confondus, est la plus basse (8% chez les femmes et 16% chez les hommes). La valeur la plus élevée atteint 52% chez les femmes (Université de Lausanne) et 58% chez les hommes dans chacune des deux EPF.

Part d'enseignants travaillant à plein temps selon le sexe et la haute école pédagogique, 2014

Personnes

G 2.4.3



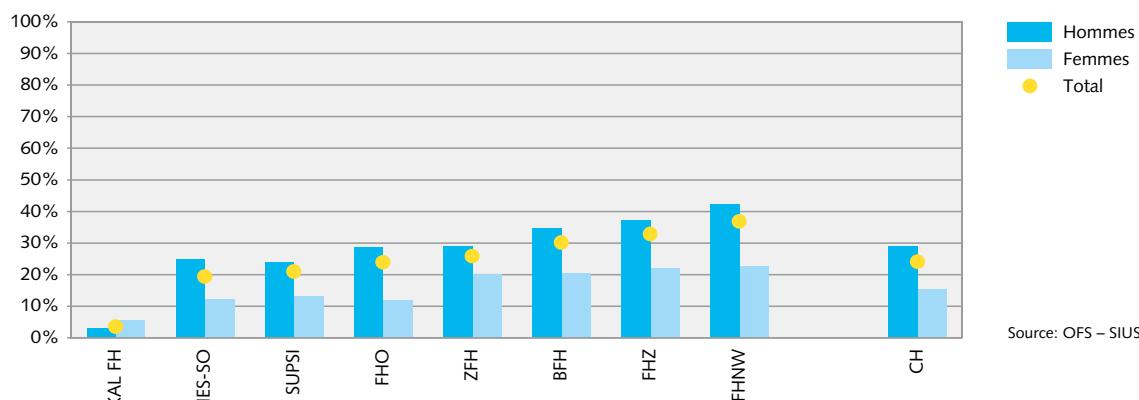
Source: OFS – SIUS, personnel HEP

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants travaillant à plein temps selon le sexe et la haute école spécialisée, 2014

Personnes

G 2.4.4



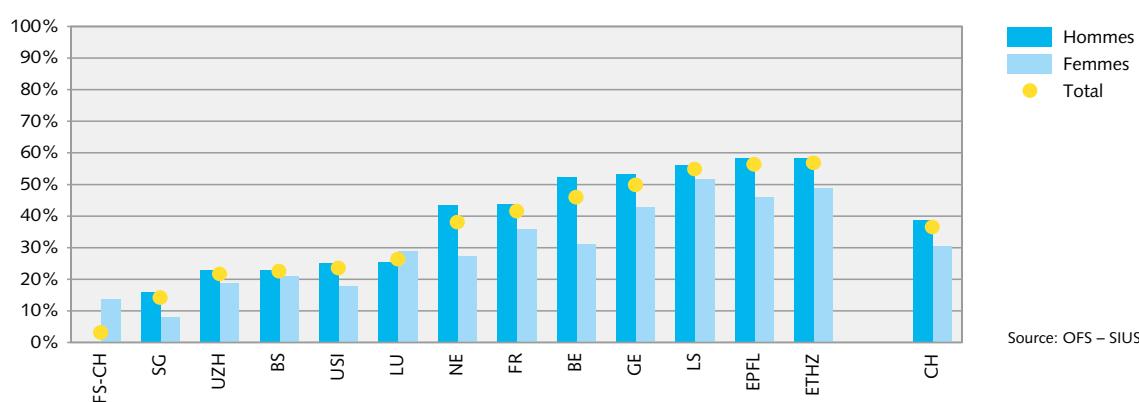
Source: OFS – SIUS, personnel HES

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants travaillant à plein temps selon le sexe et la haute école universitaire, 2014

Personnes

G 2.4.5



Source: OFS – SIUS, personnel HEU

© OFS, Neuchâtel 2016

3 Analyses détaillées par degré de formation

Dans le chapitre 3 sont analysés des sujets choisis selon les différents degrés de formation. Les informations se basent sur les relevés SPE et SIUS⁸. Dans le sous-chapitre 3.1, l'accent est mis sur le corps enseignant des écoles privées, sur le personnel de direction, sur les différents contrats de travail et sur les taux d'encadrement dans les écoles. Le sous-chapitre 3.2 présente des informations sur les effectifs et le taux d'occupation dans les hautes écoles.

T3.1 Vue d'ensemble du personnel des écoles, 2013/14

	Ecoles publiques		Ecoles privées	
	Corps enseignant	Personnel de direction	Corps enseignant	Personnel de direction
<i>Personnes*</i>				
Scolarité obligatoire	90 935	4 506	5 120	589
Degré primaire I	17 792	1 322	904	164
Degré primaire II	48 345	2 745	2 062	246
Degré secondaire I	36 522	1 741	2 902	336
Degré secondaire II	28 842	1 306	5 718	489
Formations générales	10 948	–	1 485	–
Formation professionnelle initiale	17 894	–	4 233	–
Degré tertiaire: écoles supérieures	2 049	158	3 072	160
Degré non défini	0	0	3 412	166
Total**	115 138	5 584	16 139	1 223
<i>Équivalents plein temps**</i>				
Scolarité obligatoire	59 156	2 351	2 889	297
Degré primaire I	9 061	269	523	64
Degré primaire II	29 155	1 270	1 096	99
Degré secondaire I	20 940	812	1 270	134
Degré secondaire II	17 063	628	2 515	261
Formations générales	7 231	–	657	–
Formation professionnelle initiale	9 832	–	1 858	–
Degré tertiaire: écoles supérieures	674	41	691	79
Degré non défini	0	0	2 852	154
Total	76 893	3 020	8 947	791

* doubles comptages possibles

** sans doubles comptages

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

⁸ La description détaillée de la méthode de relevé se trouve au chapitre 6.

Quant à l'indicateur portant sur le nombre d'élèves par enseignant (mesuré en équivalent plein temps, EPT) qui termine ce sous-chapitre, il est calculé depuis plusieurs années déjà au niveau cantonal. Il n'est cependant produit que pour les écoles publiques, les données des écoles privées sur le personnel n'étant pas encore complètes.

3.1.1 Corps enseignant des écoles privées

Les informations présentées ci-dessous décrivent le corps enseignant des écoles privées dans une perspective sociodémographique ainsi qu'en fonction de son taux d'occupation. Par corps enseignant, on entend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves, sans les remplaçants, les stagiaires ni le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple). Par école privée, on entend les écoles privées subventionnées par les pouvoirs publics et les écoles privées non subventionnées.

Le corps enseignant des écoles privées représente un peu plus de 10% des personnes engagées en Suisse dans l'enseignement de la scolarité obligatoire, du secondaire II et dans les écoles de la formation professionnelle supérieure (degré tertiaire). Son poids par rapport au total des enseignants actifs dans les écoles suisses varie cependant beaucoup suivant le degré de formation. Le corps enseignant des écoles privées est

peu représenté dans la scolarité obligatoire (seulement 5% du total des effectifs de ce degré). Son pourcentage augmente cependant avec le secondaire II (17% du total des effectifs de ce degré) jusqu'à devenir majoritaire dans les écoles supérieures privées (60% du total des effectifs de ce degré).

Certaines écoles privées, qui représentent 21% du corps enseignant des écoles privées, parmi lesquelles figurent par exemple les écoles internationales, offrent des programmes d'enseignement étranger qui ne peuvent pas être distingués selon le degré de formation. Elles sont regroupées, dans les graphiques suivants, sous la catégorie «degré non défini».

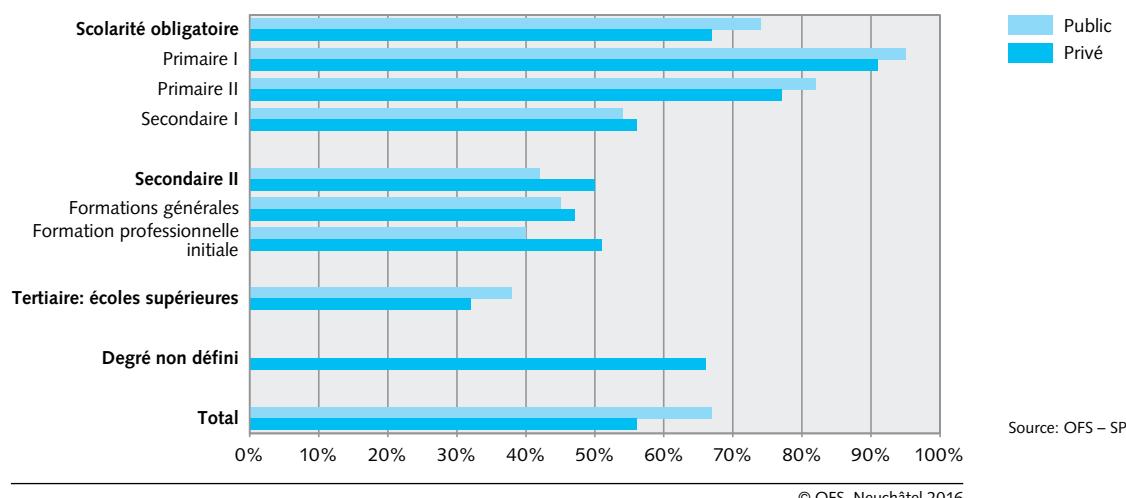
Répartition selon le sexe

Avec 56% des effectifs, les femmes forment la majorité des enseignants actifs dans les écoles privées. Comme dans le secteur public, leur proportion dépend fortement du degré de formation: plus ce dernier s'élève, plus leur présence diminue. Ainsi, si les femmes forment la grande majorité des effectifs du privé dans les degrés primaires I et II (respectivement 91% et 77%), leur proportion diminue graduellement pour atteindre 56% au secondaire I, 50% au secondaire II et 32% dans les écoles supérieures. Quant aux écoles à programme d'enseignement étranger, la proportion de femmes y est de 67%. A noter enfin que les femmes sont, tous degrés

Part de femmes dans le corps enseignant selon le degré de formation et le statut de l'école, 2013/14

Personnes

G 3.1.1.1



de formation confondus, moins présentes dans le secteur privé (56% des effectifs) que dans le secteur public (66% des effectifs)⁹.

Structure par âge

Avec un âge moyen quasi identique dans tous les degrés de formation, la structure par âge du corps enseignant des écoles privées suit globalement les mêmes tendances que celle des écoles publiques. On observe ici également une augmentation régulière de la proportion des personnes âgées de 50 ans et plus, soit les personnes qu'il faudra remplacer d'ici 10 à 15 ans, avec l'élévation du degré de formation. Ainsi, dans le privé, si la proportion d'enseignants âgés de 50 ans et plus est de 33% dans la scolarité obligatoire, elle passe à 43% dans le secondaire II et à 44% dans les écoles supérieures. Quant aux moins de 30 ans, leur part est, toujours dans le privé, au maximum de 21% au degré primaire I et au minimum de 2% dans les écoles supérieures.

Nationalité

Alors que le taux d'enseignants de nationalité étrangère est, tous degrés confondus, de 6% dans les écoles publiques, il est nettement plus élevé dans les écoles privées (34%). Les enseignants d'origine étrangère sont également majoritaires dans les écoles à programme d'enseignement étranger (82%). Par ailleurs, si la proportion d'enseignants étrangers actifs dans le secteur

public augmente légèrement avec l'élévation du degré de formation, la tendance est exactement inverse dans le secteur privé, à l'exception des formations générales du secondaire II. Ainsi, le taux de personnes d'origine étrangère dans les écoles privées passe de 32% dans la scolarité obligatoire à 18% dans le secondaire II et à 12% dans les écoles supérieures.

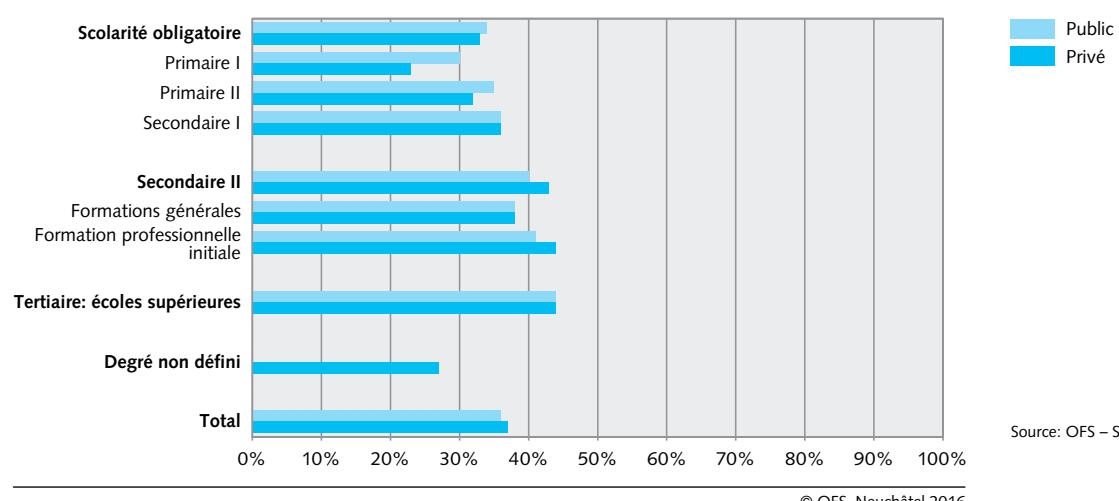
Taux d'occupation

D'une manière générale, le nombre de personnes occupées à plein temps dans les écoles privées suit la même tendance que dans les écoles publiques, leur part étant d'autant plus basse que le degré de formation est élevé. La proportion de personnes occupées à plein temps dans les écoles privées passe ainsi de 29% dans la scolarité obligatoire à 17% dans le secondaire II et à 6% dans les écoles supérieures. Comme dans le secteur public, le nombre de personnes actives dans le privé ayant un temps partiel inférieur à 50% est particulièrement important dans la formation professionnelle initiale (58% des effectifs) et dans les écoles supérieures (80% des effectifs). Enfin, le taux de personnes occupées à plein temps dans l'enseignement diffère peu suivant le statut de l'école: il est, tous degrés confondus, de 31% dans le secteur public et de 28% dans le secteur privé. A noter encore le caractère exceptionnel des écoles à programme d'enseignement étranger, dont le 65% des effectifs est occupé à plein temps.

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus selon le degré de formation et le statut de l'école, 2013/14

Personnes

G 3.1.1.2

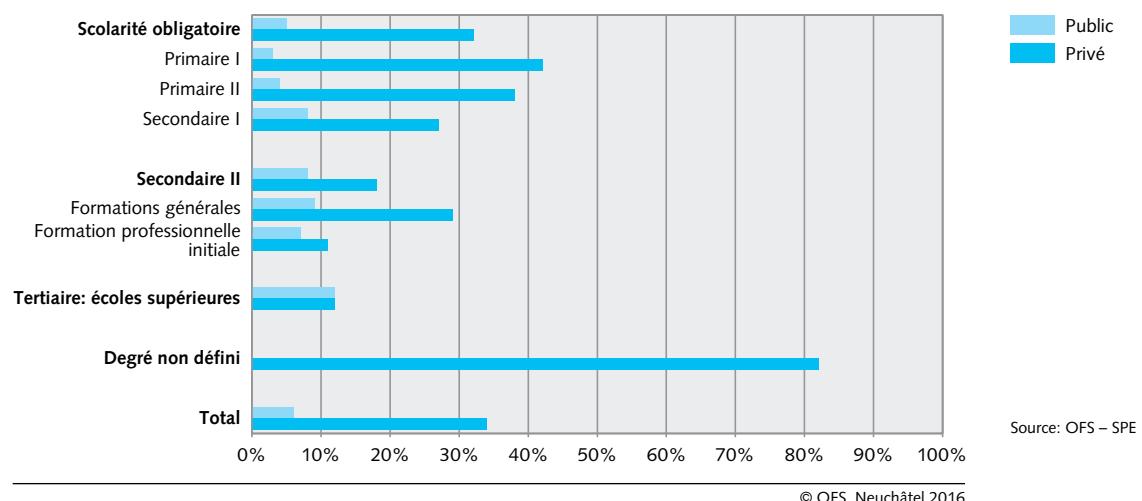


⁹ Les hautes écoles sont ici exceptées.

Part d'enseignants étrangers selon le degré de formation et le statut de l'école, 2013/14

Personnes

G 3.1.1.3



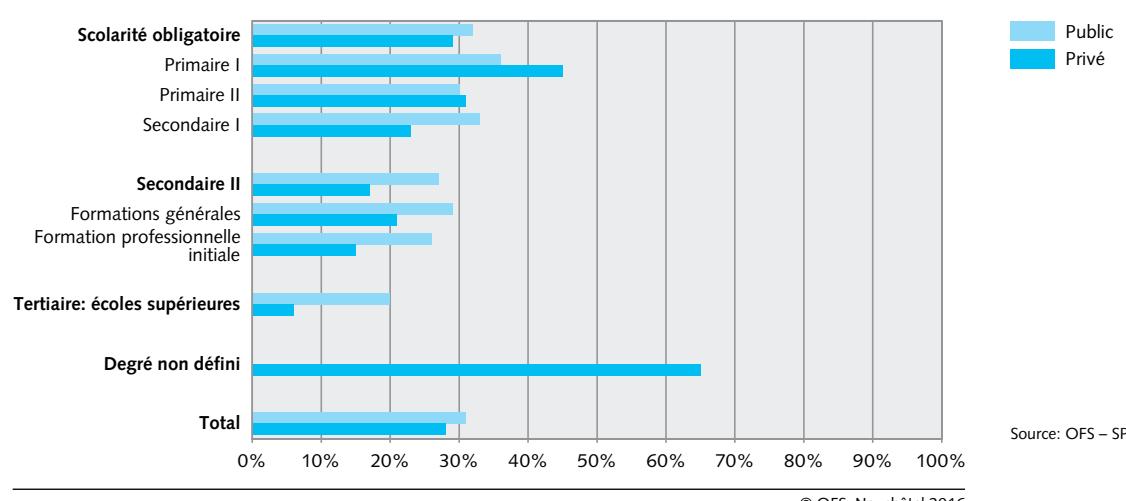
Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

Part d'enseignants à plein temps selon le degré de formation et le statut de l'école, 2013/14

Personnes

G 3.1.1.4



Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

3.1.2 Personnel de direction des écoles publiques et privées

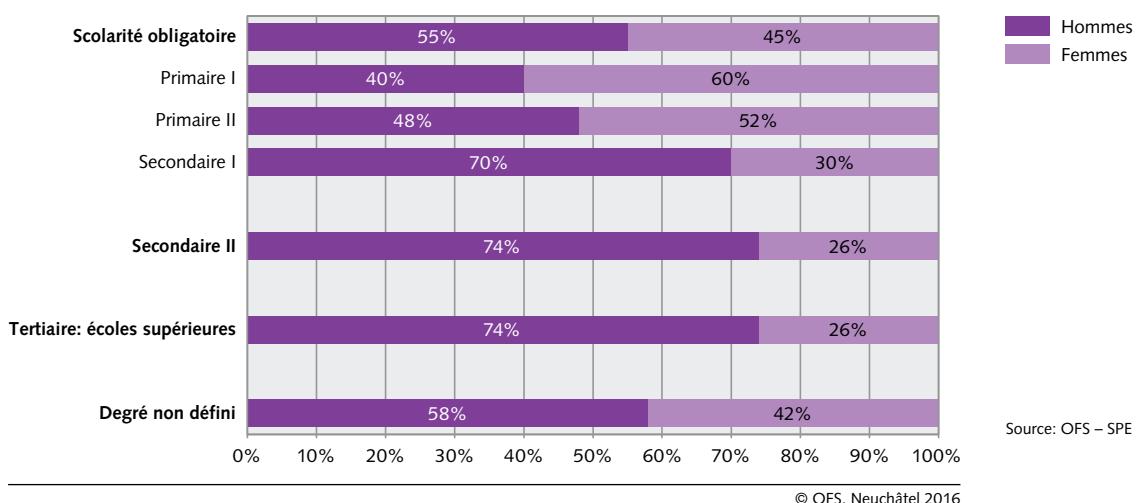
Le personnel de direction des écoles effectue différentes tâches dans les domaines de la gestion du personnel, du développement scolaire et de la conduite administrative et organisationnelle des écoles. Les informations présentées ci-dessous décrivent sa position particulière dans une perspective sociodémographique ainsi qu'en fonction de son taux d'occupation.

Répartition selon le sexe

Le personnel de direction, pour toutes les écoles publiques et privées (sans les hautes écoles), est composé de 40% de femmes et de 60% d'hommes. La répartition des effectifs selon le sexe dépend cependant largement du degré de formation. Comme chez les enseignants, plus le degré de formation s'élève, plus la part des femmes tend à diminuer. Alors que les femmes forment le 60% des effectifs au degré primaire I et qu'elles sont encore en majorité au degré primaire II (52%), leur part diminue fortement à partir du secondaire I (30%) et ne dépasse pas 26% dans le secondaire II ou dans les écoles supérieures.

Personnel de direction des écoles publiques et privées selon le sexe et le degré de formation, 2013/14

Personnes

G 3.1.2.1

Alors que l'enseignement est avant tout une affaire de femmes (66% des effectifs, pour toutes les écoles publiques et privées), il en va autrement de la direction d'écoles, où l'on trouve majoritairement des hommes (60% des effectifs, pour toutes les écoles publiques et privées). Ainsi, tous degrés de formation confondus, la part des femmes est systématiquement plus haute dans le corps enseignant que dans le personnel de direction bien que l'écart tende à diminuer au fur et à mesure que l'on s'élève dans le système de formation.

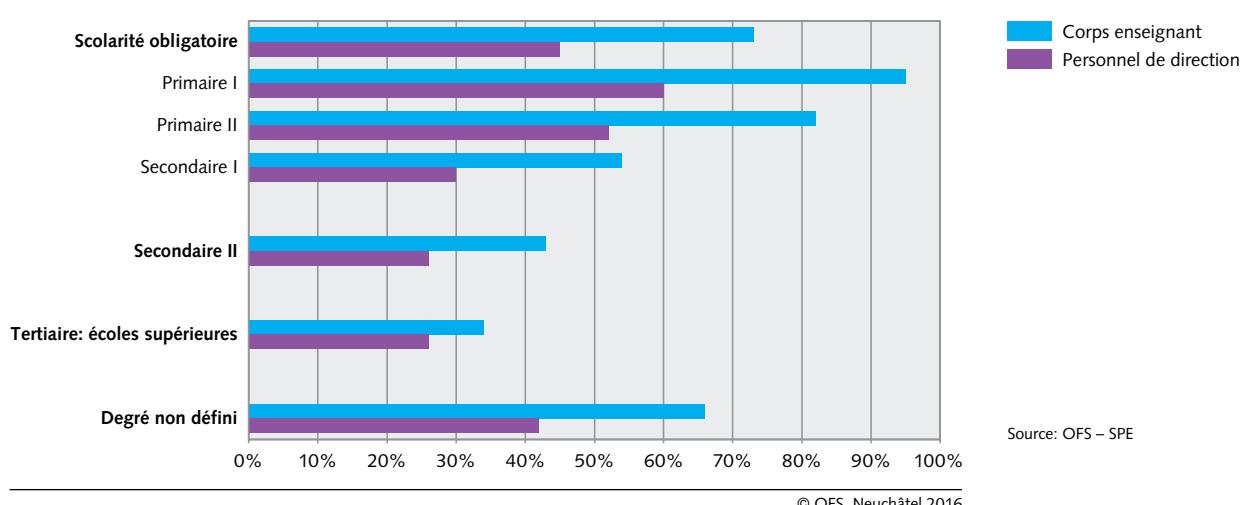
Structure par âge

L'âge moyen des membres du personnel de direction, pour toutes les écoles publiques et privées, se monte à 49 ans. Cette valeur est très stable au sein du système éducatif puisqu'elle ne varie que de plus ou moins une année entre les différents degrés de formation.

A l'exception du degré primaire I (50%) et des écoles à programme d'enseignement étranger (48%), les personnes âgées de 50 ans et plus forment, dans tous les

Part de femmes dans les écoles publiques et privées selon le degré de formation et le type de personnel, 2013/14

Personnes

G 3.1.2.2

degrés de formation, la majorité des effectifs du personnel de direction. Leur présence est par ailleurs d'autant plus marquée que le degré de formation est élevé, le taux maximum de personnes âgées de 50 ans et plus étant atteint dans les écoles supérieures (58%).

A noter enfin que le personnel de direction est en moyenne avec 49 ans, tous degrés confondus, plus âgé de cinq ans que le corps enseignant (44 ans).

Nationalité

A l'exception des écoles à programme d'enseignement étranger, où seulement 18% du personnel est d'origine indigène, la majorité des membres du personnel de direction des écoles publiques et privées est d'origine suisse (93% des effectifs). Cette proportion ne varie que peu d'un degré de formation à l'autre. D'autre part, le pourcentage de personnes d'origine suisse diffère peu suivant la catégorie de personnel et se monte, tous degrés de formation confondus et pour toutes les écoles publiques et privées, à 91% pour le corps enseignant et à 93% pour le personnel de direction.

Taux d'occupation

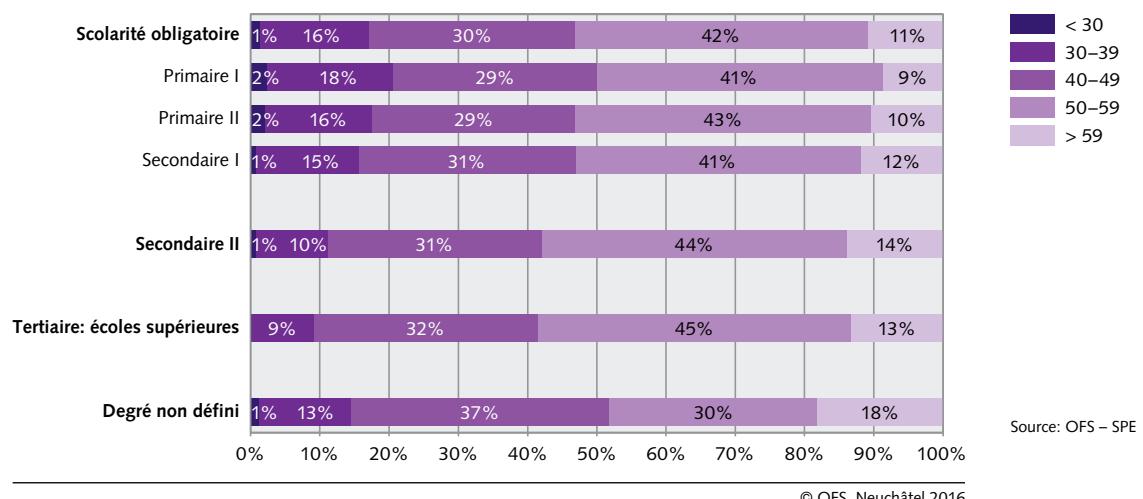
Les membres du personnel de direction des écoles publiques et privées travaillent à temps partiel dans 79% des cas. Les écoles à programme d'enseignement étranger font cependant figure d'exception puisque 41% de leur personnel de direction travaille à plein temps.

Le taux d'occupation diffère fortement suivant la catégorie de personnel. Pour le personnel de direction, la proportion de personnes à plein temps augmente graduellement en fonction du degré de formation. Ainsi, si le taux de plein temps est de 16% pour la scolarité obligatoire, il monte à 30% dans le secondaire II et culmine à 32% dans les écoles supérieures. Pour le corps enseignant, dans toutes les écoles publiques et privées, la tendance est exactement inverse puisque le pourcentage de personnes occupées à plein temps diminue avec le degré de formation (32% pour la scolarité obligatoire, 25% pour le secondaire II et 11% pour les écoles supérieures). Enfin, les écoles à programme d'enseignement étranger font ici encore figure d'exception puisque tant leur corps enseignant que leur personnel de direction travaillent en majorité à plein temps (respectivement 65% et 81%).

Personnel de direction des écoles publiques et privées selon la classe d'âge et le degré de formation, 2013/14

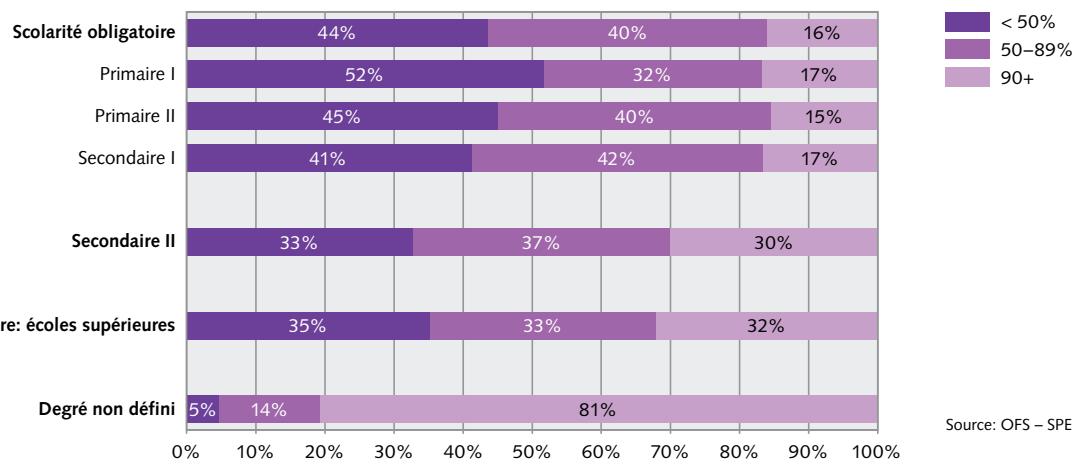
Personnes

G 3.1.2.3



**Personnel de direction des écoles publiques et privées
selon le taux d'occupation et le degré de formation, 2013/14**
Personnes

G 3.1.2.4

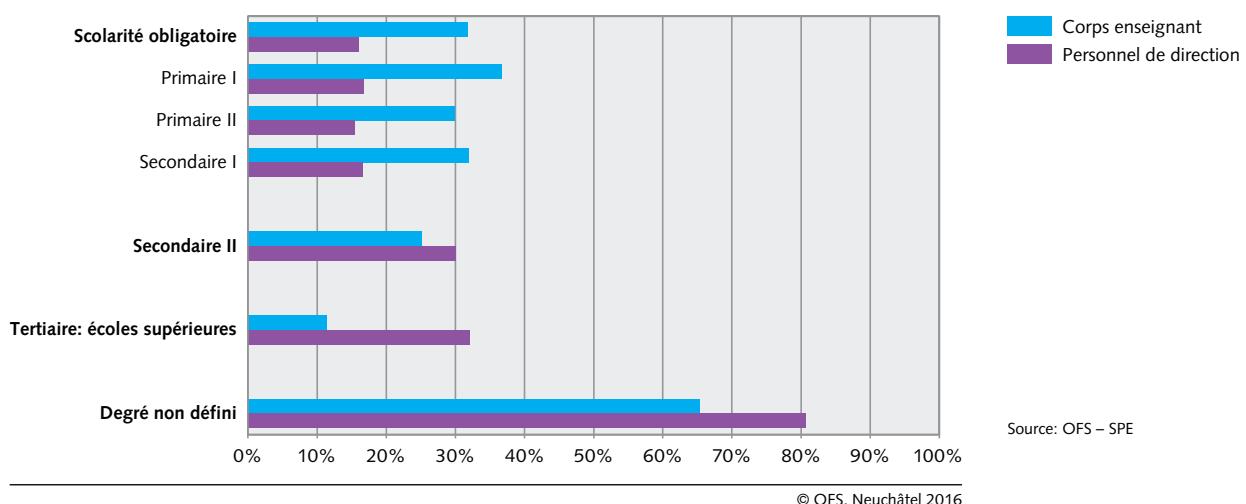


Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

**Part de personnes à plein temps dans les écoles publiques et privées
selon le degré de formation et le type de personnel, 2013/14**
Personnes

G 3.1.2.5



Source: OFS – SPE

3.1.3 Types de contrat de travail dans les écoles publiques et privées

La durée du contrat de travail est un élément important des conditions d'engagement du personnel. Elle renseigne sur la sécurité de l'emploi et peut aussi avoir une influence sur le salaire. On distingue ici entre les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée. Les contrats à durée déterminée peuvent être utilisés pour plusieurs raisons comme, par exemple, pour les classes temporaires, où seuls des contrats à durée

déterminée sont conclus. En outre, en cas de pénurie de personnel, des enseignants qui ne sont pas pleinement qualifiés pour assurer la charge d'enseignement qui leur est confiée peuvent être engagés à durée déterminée. A noter encore que les informations données dans ce chapitre se réfèrent aux EPT et non aux personnes. L'utilisation des EPT tient au fait que le type de contrat de travail est lié à l'activité exercée, qui est elle-même calculée en EPT, et non en personnes. L'analyse selon le nombre de personnes n'est ici pas pertinente puisqu'une seule personne peut exercer plusieurs

activités, par exemple dans plusieurs degrés de formation ou dans plusieurs fonctions, et donc disposer de plusieurs contrats de travail différents.

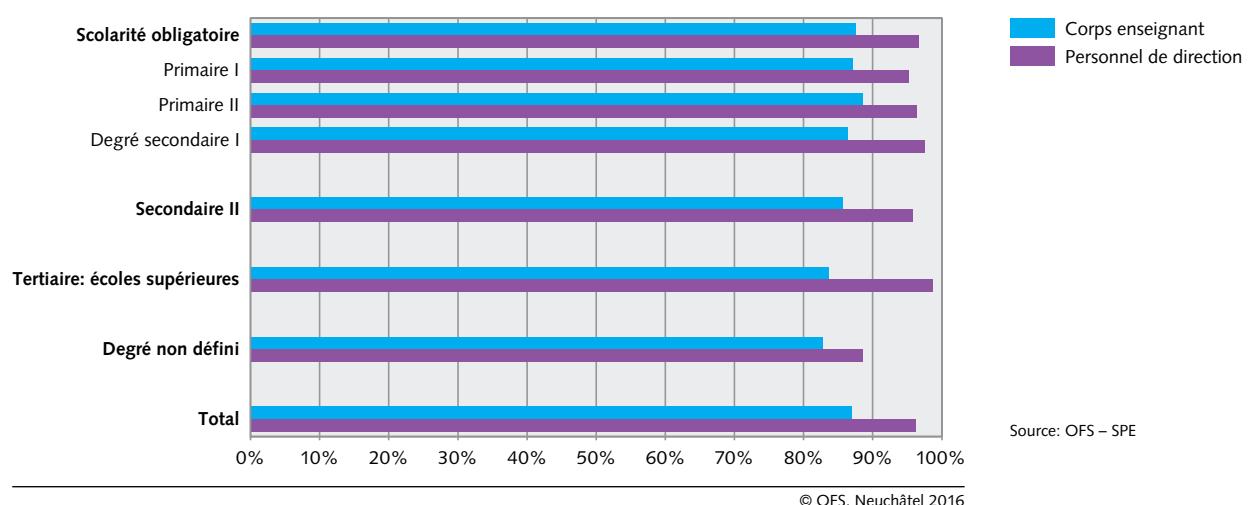
Pour tous les degrés de formation et tous les types de personnel, les contrats à durée indéterminée dominent largement. Pour le personnel enseignant, les contrats de travail sont signés à durée indéterminée dans 87% des cas. Ce taux varie peu suivant le degré de formation, avec un minimum dans les écoles à programme d'enseignement étranger (83%) et un maximum au degré primaire II (89%). Avec 96% des EPT concernés, le personnel de direction est plus souvent engagé à durée indéterminée que le corps enseignant. Cette différence touche tous les degrés de formation.

Enfin, la durée du contrat de travail diffère en fonction de l'âge de la personne employée. Dans le personnel de direction, il n'y a presque pas de différence pour les personnes à partir de 30 ans, les parts d'EPT à durée indéterminée variant seulement entre 95% et 97%. Chez les personnes de moins de 30 ans, cette proportion est en revanche bien plus basse (67%). Pour le corps enseignant, on observe en premier lieu une corrélation linéaire: plus la classe d'âge est élevée, plus la proportion d'EPT à durée indéterminée est élevée. On note par ailleurs aussi un écart entre la classe d'âge des moins de 30 ans (71%) et les autres classes d'âges, dans lesquelles cette proportion est clairement plus grande (de 85% à 93%).

Part de contrat à durée indéterminée dans les écoles publiques et privées selon le degré de formation et le type de personnel, 2013/14

Equivalents plein temps

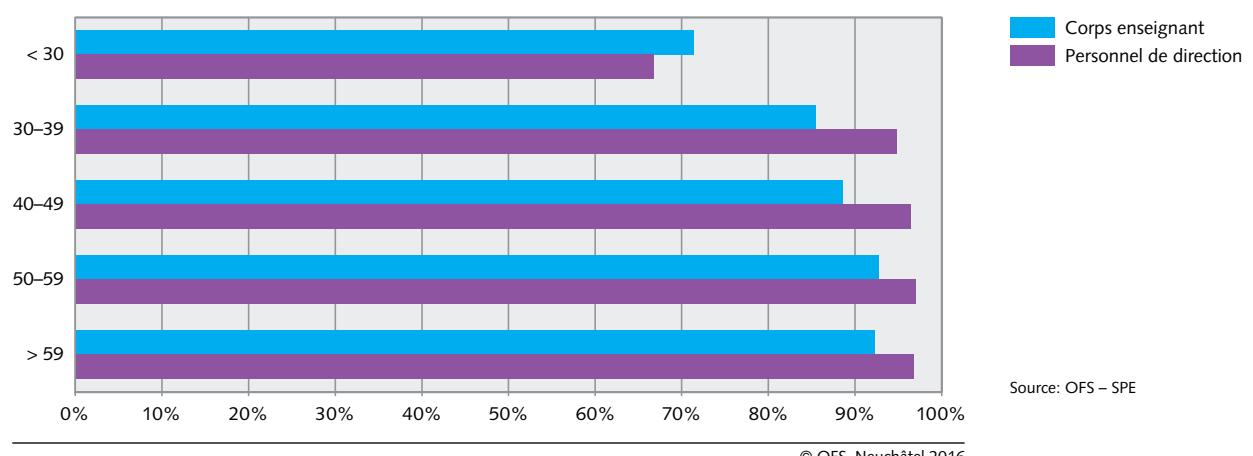
G 3.1.3.1



Part de contrat à durée indéterminée dans les écoles publiques et privées selon la classe d'âge et le type de personnel, 2013/14

Equivalents plein temps

G 3.1.3.2



3.1.4 Nombre d'élèves par enseignant en équivalent plein temps dans les écoles publiques

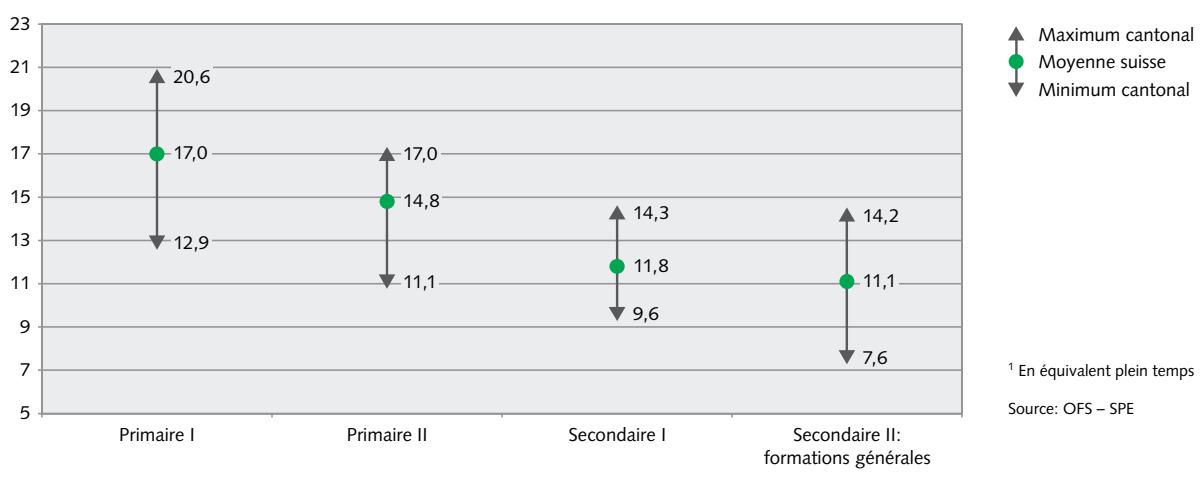
Le nombre d'élèves par enseignant (en EPT), calculé pour un degré donné, détermine le taux d'encadrement. Cet indicateur présente par conséquent une mesure des moyens humains engagés dans l'enseignement et l'encadrement des élèves. C'est donc l'accès d'un élève à la ressource «enseignant» qui est traité. Cet indicateur fournit des informations sur le fonctionnement et l'organisation du système de formation et plus particulièrement sur l'environnement scolaire des élèves. Il peut d'autre part être d'une grande utilité pour la planification et la gestion des postes de travail. Le taux d'encadrement ne doit cependant pas être confondu avec la taille des classes: ainsi, il est fréquent que, pour l'instruction d'une seule et même classe, plusieurs enseignants soient mis à contribution, notamment quand l'enseignement est dévolu à des spécialistes de discipline ou lorsque des élèves ayant des besoins spécifiques sont intégrés dans des classes régulières. A noter encore que, par enseignant, on entend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves, sans les remplaçants, les stagiaires ni le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple).

Le nombre d'élèves par enseignant dans la scolarité obligatoire et la formation générale du secondaire II dépend fortement du degré de formation. Ainsi, plus ce dernier est élevé, plus le nombre d'élèves par enseignant diminue (17,0 au degré primaire I; 14,8 au degré primaire II; 11,8 au degré secondaire I; 11,1 dans la formation générale du secondaire II). Cette tendance est partagée par deux tiers des cantons puisque seuls huit d'entre eux (Obwald, Zoug, Fribourg, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures, Valais et Genève) s'en écartent.

Le détail de la comparaison intercantionale montre que l'écart entre les deux cantons délimitant les extrêmes du taux d'encadrement varie suivant le degré de formation. Dans le degré primaire I, 7,7 élèves séparent ainsi le canton offrant le plus haut taux d'encadrement de celui offrant le taux le plus bas (Bâle-Ville: 12,9; Tessin: 20,6). Cet écart passe à 5,9 élèves pour le degré primaire II (Zoug: 11,1; Zurich: 17,0) et à 4,7 pour le secondaire I (Appenzell Rhodes-Extérieures: 9,6; Neuchâtel: 14,3). Quant à la formation générale du secondaire II, 6,6 élèves séparent Soleure (7,6 élèves) de Neuchâtel et de Fribourg (14,2 élèves chacun).

Elèves par enseignant¹ dans les écoles publiques selon le degré de formation, 2013/14

G 3.1.4.1



3.2 Hautes écoles

Nous nous intéressons ci-après au domaine des hautes écoles. Ce sous-chapitre présente une analyse de l'effectif du personnel des hautes écoles dans son ensemble. Ce personnel se compose du corps enseignant (professeurs et autres enseignants), des assistants et des collaborateurs scientifiques, du personnel administratif et technique ainsi que du personnel de direction. Il englobe les trois types de haute école, à savoir les hautes écoles pédagogiques (HEP), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles universitaires (HEU).

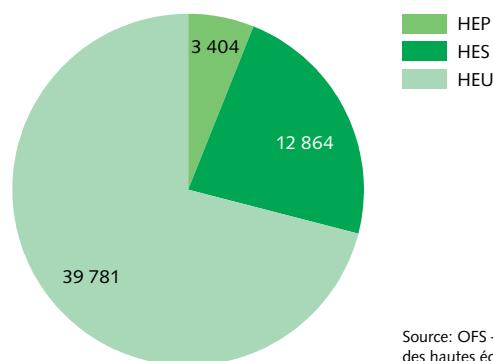
Ce sous-chapitre comporte tout d'abord un aperçu des ressources en personnel et l'utilisation qui en est faite, suivi d'une présentation de données détaillées concernant chaque type de haute école. Les HEP intégrées dans une HES, à savoir la HEP Zurich (PH Zürich), la HEP du Nord-Ouest (PH FHNW) et la HEP de la Suisse italienne (SUPSI-DFA), sont comptées avec les HEP.

3.2.1 Aperçu des ressources en personnel des trois types de haute école

Le graphique G3.2.1.1 présente la répartition des ressources en personnel des hautes écoles suisses par type de haute école. Les hautes écoles disposent au total de 56'048 EPT; plus des deux tiers des ressources en personnel, soit près de 40'000 EPT, sont affectées aux HEU (71%). Le personnel des HES comprend près de 13'000 EPT (23% du total), celui des HEP 3404 EPT, soit 6% des ressources totales en personnel.

Ressources en personnel selon le type de haute école, 2014
Equivalents plein temps

G 3.2.1.1



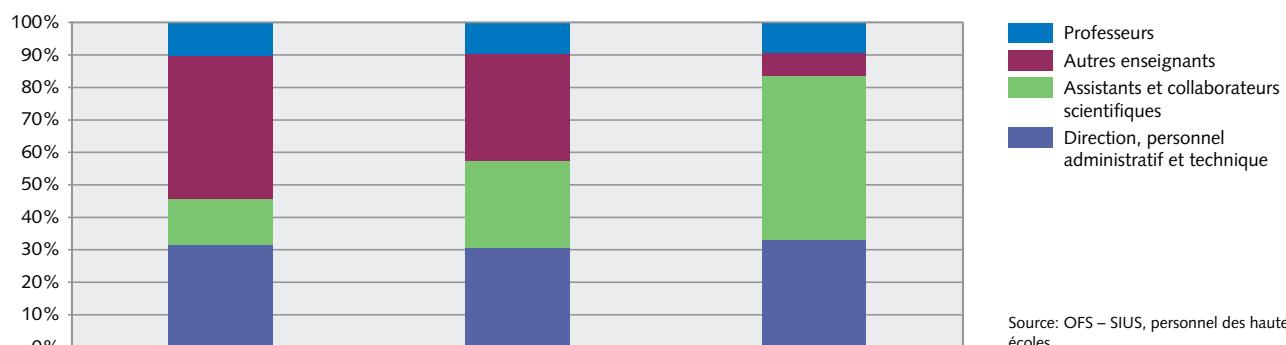
Source: OFS – SIUS, personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

Le graphique G3.2.1.2 montre la répartition des EPT par type de haute école et catégorie de personnel. Le personnel de direction et le personnel administratif et technique représentent environ 30% des ressources en personnel dans chaque type de haute école. Il est chargé principalement de l'administration (par ex. secrétariat des étudiants) et de l'entretien de la haute école (techniciens, concierges, etc.) et comprend aussi le personnel des bibliothèques et le personnel soutenant les étudiants dans des domaines non académiques (assistance psychologique, coordination des programmes d'échanges académiques, conseil en matière d'orientation de carrière, personnel chargé des activités sportives, etc.). Le corps intermédiaire (collaborateurs scientifiques et assistants),

Répartition des ressources en personnel selon le type de haute école et la catégorie de personnel, 2014

G 3.2.1.2



Source: OFS – SIUS, personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

qui travaille dans l'enseignement et surtout dans la recherche, mobilise la moitié des ressources en personnel des HEU (50% des EPT), alors que la part correspondante n'est que 27% dans les HES et de 14% dans les HEP. La part du corps enseignant (professeurs et autres enseignants) est en conséquence plus élevée dans les HEP (54% des EPT) et les HES (43%) que dans les HEU (16%). Les professeurs représentent 9% des EPT dans ces dernières, alors que leur proportion atteint 10% dans les HEP et les HES.

Le corps professoral n'est cependant pas comparable entre les types de haute école au niveau des tâches, de la compétence décisionnelle et de l'expérience professionnelle préalable. Si le titre de professeur dans les HEU presuppose une longue carrière scientifique, c'est l'expérience professionnelle qui joue un rôle important pour la nomination d'une personne à un poste de professeur dans une HES ou une HEP. Si dans les HEU les professeurs détenant une chaire se partagent les tâches de direction au sein des organes de direction correspondants, ces tâches sont généralement accomplies dans les HEP et les HES par du personnel de direction employé pleinement à cette fin. Pour des raisons de comparabilité, les catégories de personnel ont en conséquence été définies de manière plus précise en tenant compte de la fonction (et non du titre) lors de la révision du relevé du personnel des hautes écoles. Ainsi, depuis l'année civile 2013, les professeurs sont distingués des autres enseignants dans les HEU; dans les HEP et les HES, ce sont les enseignants exerçant une fonction de direction (qualifiés également de professeurs dans la suite de ce texte) qui

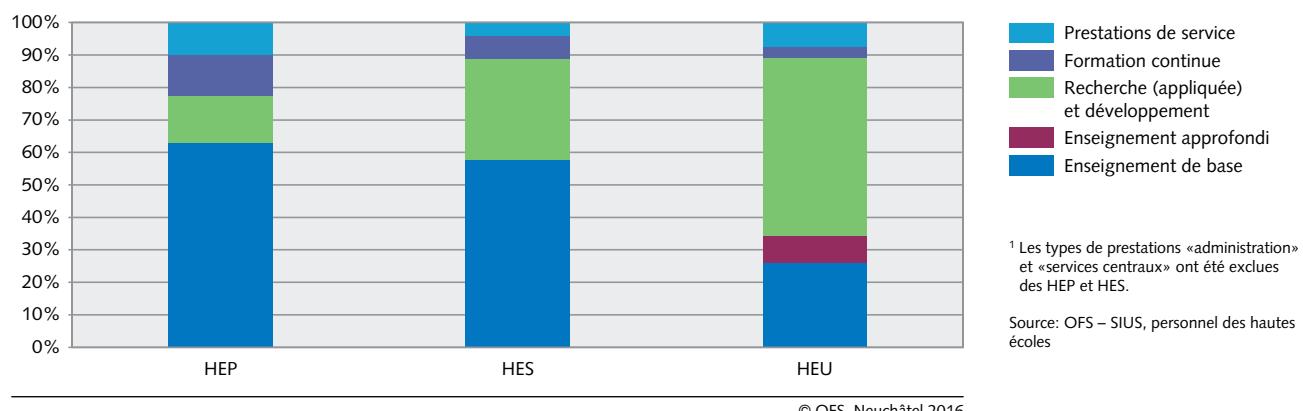
sont différenciés des autres enseignants. Une nouvelle révision prévoit de mieux distinguer, à partir de l'année civile 2016, les professeurs des HEU selon leur fonction.

La structure du personnel dans les différents types de haute école se reflète également dans la répartition des types de prestation (voir graphique G 3.2.1.3): si les HEP et les HES utilisent environ 60% de leurs ressources en personnel pour l'enseignement dans les études de base, la part correspondante n'atteint que 26% dans les HEU. Dans ces dernières, la recherche et le développement sollicitent par contre plus de la moitié des ressources en personnel (55%), alors que la recherche appliquée et le développement (Ra-D) mobilisent respectivement 31% et 15% des EPT dans les HES et les HEP. La formation approfondie n'est proposée que dans les HEU (formation doctorale); 8% des ressources en personnel y sont consacrées. Des offres de formation continue (par ex. Master of Advanced Studies) sont proposées dans les trois types de haute école. Les ressources en personnel affectées à ce type de prestation se montent à 12% dans les HEP, à 7% dans les HES et à 3% dans les HEU. Enfin, les prestations de service (par ex. analyses scientifiques pour les pouvoirs publics ou pour des privés) fournies par les HES, les HEU et les HEP requièrent respectivement 4%, 8% et 10% des ressources en personnel.

Si l'on considère le même phénomène du point de vue du genre, les disparités entre hommes et femmes sont minimes. Seules les HES présentent des différences notables sur ce plan: les femmes tendent à travailler davantage dans l'enseignement (enseignement de base et formation continue), alors que les hommes travaillent

Répartition des ressources en personnel selon le type haute école et le type de prestation¹, 2014 Équivalents plein temps

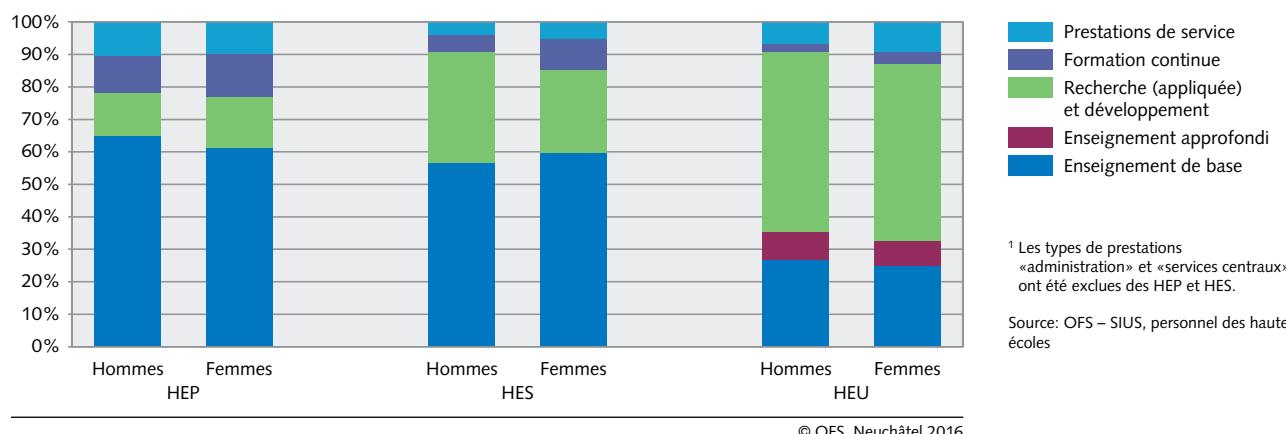
G 3.2.1.3



Répartition des ressources en personnel selon le type de haute école, le type de prestation¹ et le sexe, 2014

Equivalents plein temps

G 3.2.1.4



¹ Les types de prestations «administration» et «services centraux» ont été exclues des HEP et HES.

Source: OFS – SIUS, personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

proportionnellement plus souvent dans la recherche appliquée et le développement. Cela tient sans doute à l'orientation des filières d'études dans les HES, fortement axées sur le domaine technique, comme démontré plus loin. Ces filières d'études, qui attirent davantage les hommes que les femmes, sont des domaines à intensité de recherche particulièrement forte.

En plus d'une mission d'enseignement, la loi impose à toutes les hautes écoles une mission de recherche. Le personnel des hautes écoles ayant des activités de recherche est compris dans le personnel de R-D. La Recherche et Développement (R-D) «englobe tous les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications»¹⁰.

Selon cette définition, le personnel de R-D des hautes écoles se compose de toutes les personnes réalisant des prestations de R-D, c'est-à-dire qu'il comprend aussi bien du personnel du domaine académique (professeurs, assistants, collaborateurs scientifiques et doctorants) que du personnel de direction et du personnel administratif et technique.

En 2014, les hautes écoles suisses comptaient au total 60'430 personnes effectuant des activités de R-D. Ce personnel ne travaille cependant pas toujours à plein temps et ne consacre pas nécessairement non plus la totalité de son temps de travail à la recherche. C'est pourquoi le personnel de R-D est aussi relevé sous forme

d'EPT. Cet indicateur est plus parlant en termes de capital humain dépensé que donné en personnes. En 2014, le total des EPT de R-D dans les hautes écoles se montait à 25'286, ce qui correspond à quasi la moitié (45%) du total des EPT de ces institutions. Dans les HEU, la R-D se compose principalement de recherche fondamentale, tandis qu'elle est plus fortement axée sur l'application dans les HEP et les HES (Recherche appliquée et Développement; Ra-D).

Le graphique G 3.2.1.5 présente l'évolution des ressources totales (EPT) en personnel de R-D des hautes écoles suisses et leur répartition selon le type de haute école. Entre 2005 et 2014, le total (en EPT) des employés de R-D des hautes écoles augmente de 58%, ce qui correspond à une augmentation moyenne de 5% par an. Cette augmentation correspond à un taux de croissance annuel moyen de 16% du personnel de R-D dans les HEP, de 11% dans les HES et de 4% dans les HEU. En 2014, le personnel de R-D des HEP se montait à 367 EPT et celui des HES à 3049 EPT; cela correspond à respectivement un peu plus que 1% et 12% des emplois en EPT de R-D de l'ensemble des hautes écoles en Suisse. La majorité du personnel R-D (86%, soit 21'870 EPT) se concentre dans les HEU.

Cette répartition varie peu au cours du temps. On observe cependant une diminution régulière du personnel de R-D (en EPT) dans les HEU au profit des HES.

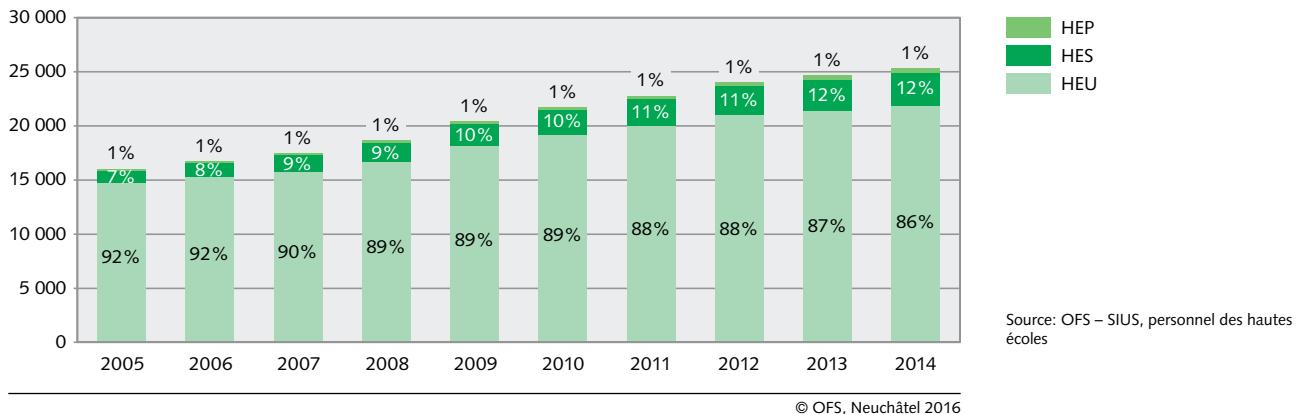
¹⁰ Pour plus d'informations, voir OCDE, Manuel de Frascati 2002, page 34.

Ressources en personnel de R-D selon le type de haute école

Evolution 2005–2014

Equivalents plein temps

G 3.2.1.5



Le graphique G3.2.1.6 présente l'évolution de la part du personnel de R-D féminin selon le type de haute école.

En 2014, les hautes écoles suisses comptaient 26'747 femmes actives dans la R-D, ce qui correspond à 44% du personnel total de R-D de ces institutions. Les HEP comptent la plus grande proportion de femmes dans leurs équipes de recherche (59%). Le personnel de R-D féminin forme 34% du total du personnel de R-D des HES et 45% du personnel de R-D des HEU. Entre 2005 et 2014, la participation des femmes dans la R-D des hautes écoles augmente régulièrement avec un taux de croissance annuel moyen de 5% (3% pour les hommes). Le taux d'augmentation est différent d'un type de haute école à un autre, mais il est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Dans les

HEU, le taux de croissance annuel moyen des femmes dans la recherche est de 4% (2% pour les hommes).

La part de femmes dans le personnel de R-D de ces institutions passe de 41% en 2005 à 45% en 2014. L'augmentation est plus rapide dans les HES et les HEP: sur la période observée, la part des femmes dans le personnel de R-D des HES augmente de 8 points (26% en 2005 et 34% en 2014), soit un taux de croissance annuel moyen de 11% (6% pour les hommes). Dans les HEP, ce taux est de 16% (11% pour les hommes), avec une augmentation de 8 points (51% en 2005 et 59% en 2014).

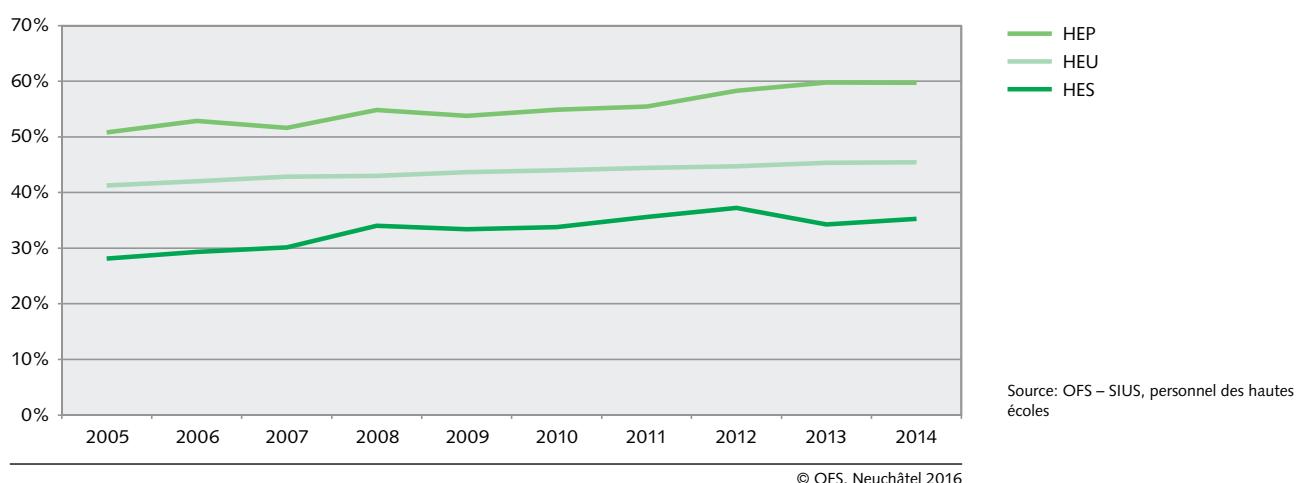
Le chapitre 5 présente des informations complémentaires sur la position des femmes dans les hautes écoles avec une comparaison internationale. Dans les paragraphes suivants se trouvent des données détaillées pour chaque type de haute école.

Part du personnel de R-D féminin selon le type de haute école

Evolution 2005–2014

Personnes

G 3.2.1.6



3.2.2 Hautes écoles pédagogiques

Les HEP ont pour mandat d'assurer la formation et la formation continue des enseignants et du personnel qualifié dans le domaine de la formation. Compte tenu de ce mandat et de leur structure, elles représentent un type de haute école à part entière.

En 2014, les HEP employaient 4975 personnes au total, dont 384 enseignants avec une responsabilité de direction, 2296 autres enseignants, 823 assistants et collaborateurs scientifiques et 1472 personnes dans le domaine administratif et technique. Le volume des emplois de tout le personnel correspond à 3404 EPT; cette forte différence entre le nombre d'EPT et le nombre de personnes employées traduit une proportion élevée de personnes travaillant à temps partiel.

Taux d'occupation

Le graphique G3.2.2.1 montre le taux d'occupation du personnel des HEP où les emplois à temps partiel sont dominants: 68% des personnes travaillent à temps

partiel et un quart d'entre elles ont même un taux d'occupation de 50% ou moins. Seul un tiers des personnes occupent un poste à plein temps (taux d'occupation de 90% ou plus).

La proportion d'emplois à plein temps s'élève à 15% chez les assistants et les collaborateurs scientifiques, à 23% chez les autres enseignants, à 43% parmi le personnel administratif et technique et à 75% pour les enseignants ayant une responsabilité de direction. La part de personnes dont le taux d'occupation ne dépasse pas 5% est très faible, car les praticiens qui encadrent les étudiants de la HEP lors de leur formation pratique sont exclus de cette analyse.

Filières d'études

La formation des enseignants est un domaine spécialisé qui se subdivise en plusieurs branches. Presque deux tiers (65%) des ressources en personnel des HEP (exprimées en EPT) sont engagées dans la formation générale des enseignants. La formation professionnelle et les branches

T3.2.2.1 Personnel HEP selon la catégorie de personnel et la haute école, 2014

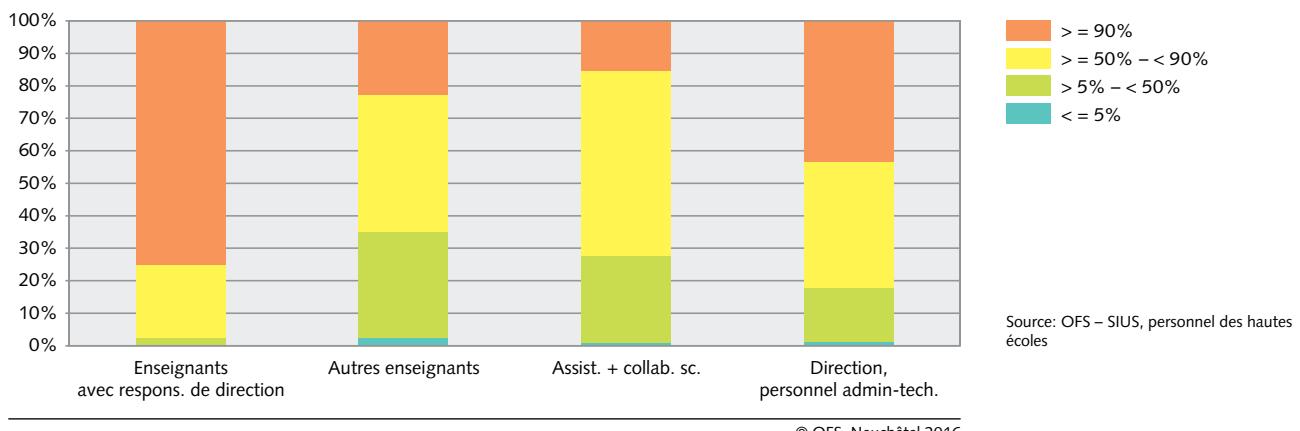
	PH FHNW	SUPSI-DFA	HfH	PH Zürich	HEP-BEJUNE	HEP Vaud	HEP VS	HEP FR	PH Bern	PH LU	PH SZ	PH ZG	SHLR	PHTH	PHSH	PHGR	PHSG	EHB-IFFP-IUFFP	Total
Personnes																			
Enseign. avec respons. de direction	59	3	14	62	14	24	17	6	25	67	4	10	1	8	7	14	19	30	384
%	8,8	2,9	9,2	7,8	8,1	7,0	12,1	4,1	3,6	15,7	5,3	8,8	10,0	3,1	11,1	10,6	4,4	12,7	7,7
Autres enseignants	291	59	60	272	83	196	50	79	387	219	50	53	5	130	37	82	194	49	2296
%	43,2	56,2	39,2	34,3	48,3	56,8	35,5	53,7	55,4	51,2	65,8	46,5	50,0	50,0	58,7	62,1	45,4	20,7	46,2
Assist. + collab. sc.	184	20	22	223	15	27	2	3	130	18	9	35	0	17	1	13	52	52	823
%	27,3	19,0	14,4	28,1	8,7	7,8	1,4	2,0	18,6	4,2	11,8	30,7	0,0	6,5	1,6	9,8	12,2	21,9	16,5
Direction, personnel admin-tech.	139	23	57	237	60	98	72	59	156	124	13	16	4	105	18	23	162	106	1472
%	20,7	21,9	37,3	29,8	34,9	28,4	51,1	40,1	22,3	29,0	17,1	14,0	40,0	40,4	28,6	17,4	37,9	44,7	29,6
Total	673	105	153	794	172	345	141	147	698	428	76	114	10	260	63	132	427	237	4975
Équivalents plein temps (chiffres arrondis)																			
Enseign. avec respons. de direction	56	3	12	62	11	24	14	5	22	60	3	9	1	7	4	13	16	23	346
%	11,1	3,7	9,8	9,9	8,0	9,6	16,7	4,9	5,6	23,0	6,0	13,2	8,4	4,6	14,1	14,9	5,7	15,0	10,2
Autres enseignants	226	43	50	255	56	126	34	53	192	113	30	27	5	64	9	51	139	29	1504
%	45,1	53,7	41,0	40,8	40,9	50,3	41,6	54,2	48,3	42,9	57,6	39,8	59,0	40,2	36,6	56,1	48,5	18,9	44,2
Assist. + collab. sc.	114	15	16	116	10	24	1	2	68	11	7	19	0	8	1	7	30	33	480
%	22,7	18,5	12,7	18,5	7,5	9,4	1,2	2,0	17,1	4,2	12,8	27,8	0,0	5,4	4,3	7,2	10,4	21,3	14,1
Direction, personnel admin-tech.	106	19	44	192	60	77	33	38	116	79	12	13	3	79	11	20	102	69	1073
%	21,1	24,2	36,5	30,7	43,6	30,7	40,4	38,9	29,0	30,0	23,5	19,2	32,6	49,8	45,0	21,8	35,4	44,8	31,5
Total	501	81	122	626	137	251	83	98	399	263	52	69	8	158	25	90	288	153	3404

Source: OFS – SIUS, personnel HEP

© OFS, Neuchâtel 2016

Personnel HEP selon le taux d'occupation et la catégorie de personnel, 2014

Personnes

G 3.2.2.1

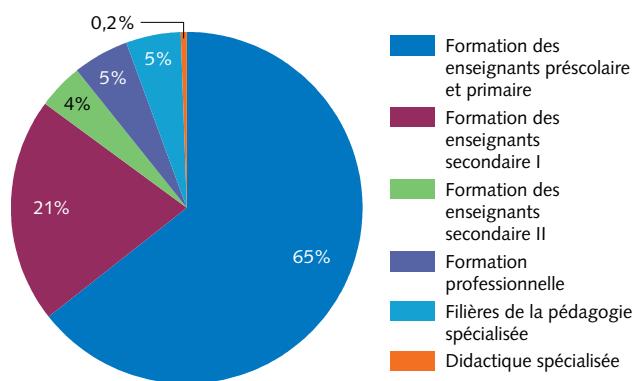
de pédagogie spécialisée, parmi lesquelles figurent les formations en logopédie, en thérapie psychomotrice et en pédagogie curative, occupent chacune 5% des EPT. Les personnes travaillant dans la didactique spécialisée sont encore moins nombreuses (0,2%). Le graphique G3.2.2.2 montre la répartition des ressources en personnel selon des filières d'études agrégées.

Types de prestation

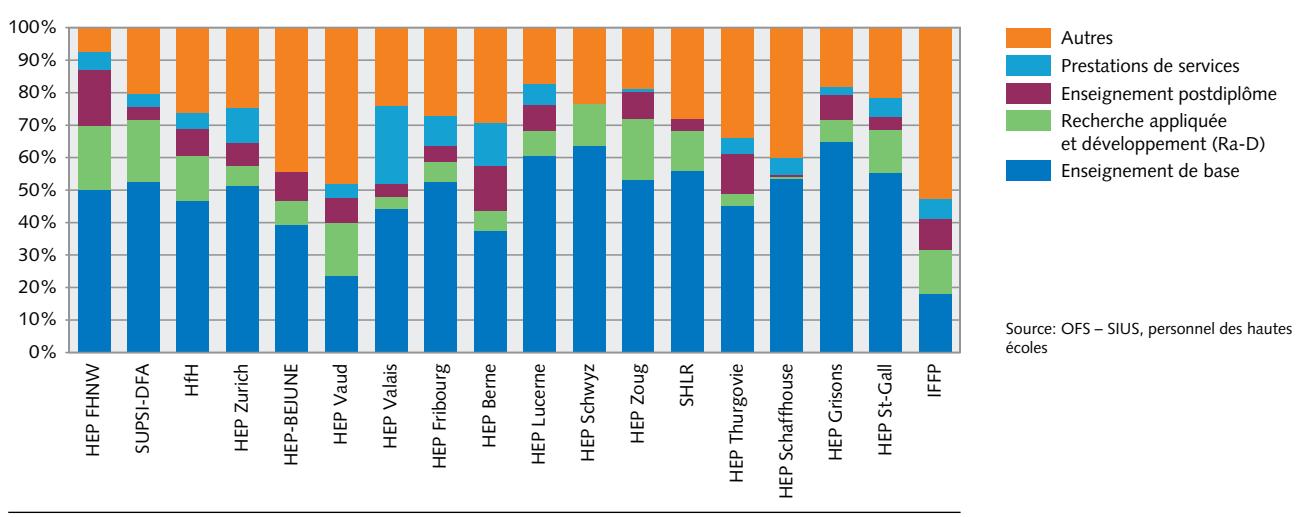
Les HEP investissent la très grande majorité de leurs ressources dans la formation de base. Une comparaison entre les HEP montre certaines différences du point de vue de la répartition des ressources en personnel dans les types de prestations. L'interprétation est toutefois limitée à cause des valeurs élevées dans la catégorie «Autres».

Personnel HEP selon les filières d'études agrégées, 2014

Equivalents plein temps

G 3.2.2.2**Personnel HEP selon le type de prestation et la haute école, 2014**

Equivalents plein temps

G 3.2.2.3

3.2.3 Hautes écoles spécialisées

En 2014, les HES (sans les HEP intégrées) employaient 21'446 personnes au total, dont 1401 enseignants avec une responsabilité de direction, 9906 autres enseignants, 4988 assistants et collaborateurs scientifiques et 5151 personnes dans le domaine administratif et technique. Le volume des emplois de tout le personnel correspond à 12'864 EPT.

Taux d'occupation

Les emplois à plein temps (taux d'occupation de 90% et plus) s'élèvent à 33% du personnel. Les HES comptent elles aussi une proportion élevée de personnes travaillant à temps partiel, plus précisément 67% de tout le personnel. La part des personnes dont le taux d'occupation est inférieur ou égal à 5% atteint 16%.

Les faibles taux d'occupation sont fréquents avant tout chez les autres enseignants qui ne sont que 18% à avoir un taux d'occupation de 90% et plus. En outre, 33% des autres enseignants ont un taux d'occupation de 5% ou moins. La proportion élevée d'enseignants ayant un faible taux d'occupation est une caractéristique des HES où l'enseignement est souvent dispensé par des personnes spécialisées qui n'enseignent que ponctuellement dans la haute école concernée (ils sont en général engagés ailleurs à titre principal) afin de procurer des connaissances spécifiques fondées sur la pratique qui doivent encourager la proximité avec la pratique professionnelle.

A l'inverse, les enseignants avec une responsabilité de direction sont 71% à travailler à plein temps. La situation est plus équilibrée dans les autres catégories de personnel. La part des personnes occupées à plein temps se situe à 39% chez les assistants et collaborateurs scientifiques et à 48% dans le personnel administratif et technique.

T3.2.3.1 Personnel HES selon la catégorie de personnel et la haute école, 2014

	BFH	HES-SO	FHNW	FHZ	SUPSI	FHO	ZFH	KAL FH	HES LRG	Total
Personnes										
Enseign. avec respons. de direction	98	335	83	90	76	196	503	20	*	1 401
%	4,1	4,8	3,9	5,5	6,0	10,7	10,6	5,2	*	6,5
Autres enseignants	949	4 106	875	680	538	732	1 738	288	*	9 906
%	39,4	58,5	40,7	41,9	42,6	40,0	36,5	75,6	*	46,2
Assist. + collab. sc.	718	1 108	595	432	407	450	1 260	18	*	4 988
%	29,8	15,8	27,7	26,6		24,6	26,4	4,7	*	23,3
Direction, personnel admin-tech.	643	1 472	598	422	242	454	1 265	55	*	5 151
%	26,7	21,0	27,8	26,0	19,2	24,8	26,5	14,4	*	24,0
Total	2 408	7 021	2 151	1 624	1 263	1 832	4 766	381	*	21 446
Équivalents plein temps (chiffres arrondis)										
Enseign. avec respons. de direction	86	295	79	89	58	196	411	16	*	1 230
%	5,2	8,3	5,0	7,1	7,7	18,6	14,2	16,3	*	10
Autres enseignants	599	1 411	602	516	202	182	716	37	*	4 265
%	36,4	39,5	38,1	41,2	26,7	17,3	24,7	36,5	*	33
Assist. + collab. sc.	453	791	406	296	312	346	797	9	*	3 409
%	27,5	22,1	25,7	23,6		32,7	27,5	8,9	*	27
Direction, personnel admin-tech.	508	1 078	492	351	185	331	975	39	*	3 959
%	30,9	30,2	31,2	28,1	24,4	31,4	33,6	38,3	*	31
Total	1 646	3 575	15 78	1 253	758	1 056	2 898	101	*	12 864

Remarque: Les ressources en personnel du domaine d'études Formation des enseignants de la HES-SO et de la FHZ n'ont pas été considérées (env. 12 personnes et EPT).

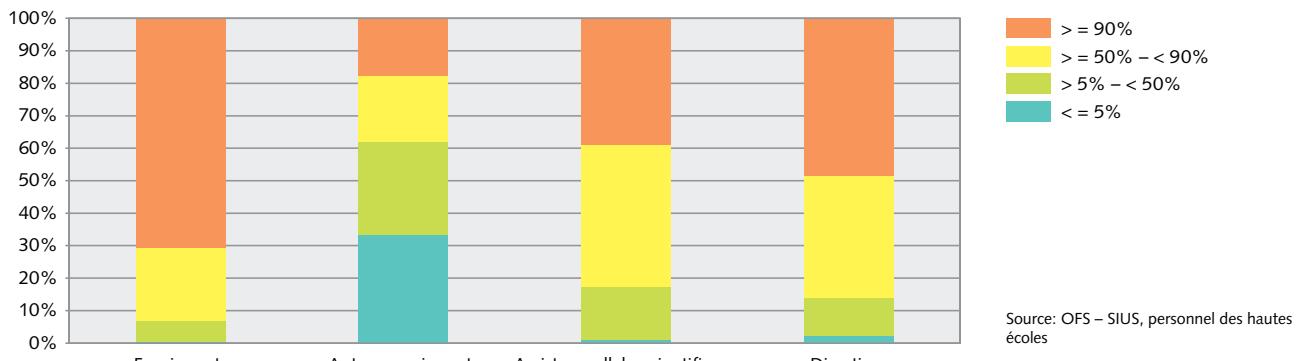
* HES LRG: données non livrées

Source: OFS – SIUS, personnel HES

© OFS, Neuchâtel 2016

Personnel HES selon le taux d'occupation et la catégorie de personnel, 2014

Personnes

G 3.2.3.1

Source: OFS – SIUS, personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

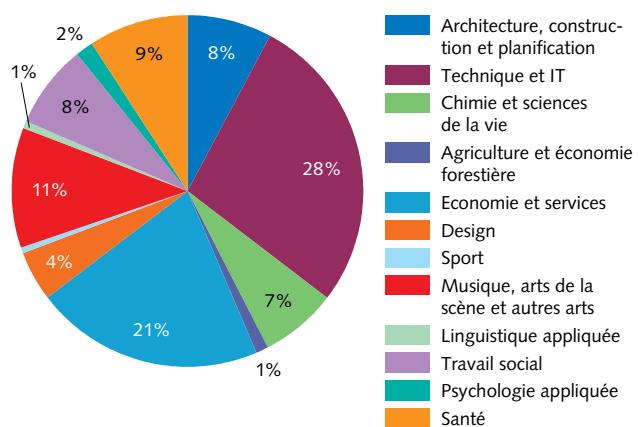
Filières d'études

Les HES continuent à être fortement orientées vers le domaine technique: 28% de leurs ressources en personnel totales sont affectées au domaine d'études *Technique et IT*. Ce dernier absorbe le plus de ressources en personnel à la HES de Berne (BFH), à la HES de la Suisse occidentale (HES-SO), à la HES de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), à la SUPSI et à la HES de la Suisse orientale (FHO). Dans cette dernière, ce domaine mobilise même 57% des ressources en personnel. Vient au deuxième rang le domaine d'études *Economie et services*, avec une part des ressources en personnel s'élevant à 21%. La HES Kalaidos emploie 74% de tous les EPT de cette branche. La HES de la Suisse centrale (FHZ) et la HES de Zurich (ZFH) consacrent également la plus grande part de leurs ressources en personnel au domaine d'études *Economie et services* (respectivement 30% et 24% des EPT).

Les enseignants avec une responsabilité de direction sont le plus fortement représentés dans le domaine d'études *Linguistique appliquée* (22% des EPT), malgré une faible part totale des ressources en personnel (77 EPT). Dans les autres domaines d'études, la part d'enseignants avec une responsabilité de direction s'élève à 10% environ, exception faite des domaines *Travail social* (6%) et *Agriculture et Economie forestière* (3%). Les assistants et collaborateurs scientifiques sont en revanche proportionnellement nombreux dans les domaines d'études orientés sur la technique et les sciences naturelles, comme *Agriculture et Economie forestière* (57%), *Chimie et Life Sciences* (50%) et *Technique et IT* (45%). Il subsiste 16% des ressources en personnel des HES qui ne sont pas clairement répartisables.

Personnel HES selon le domaine d'études, 2014

Equivalents plein temps

G 3.2.3.2

Source: OFS – SIUS, personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

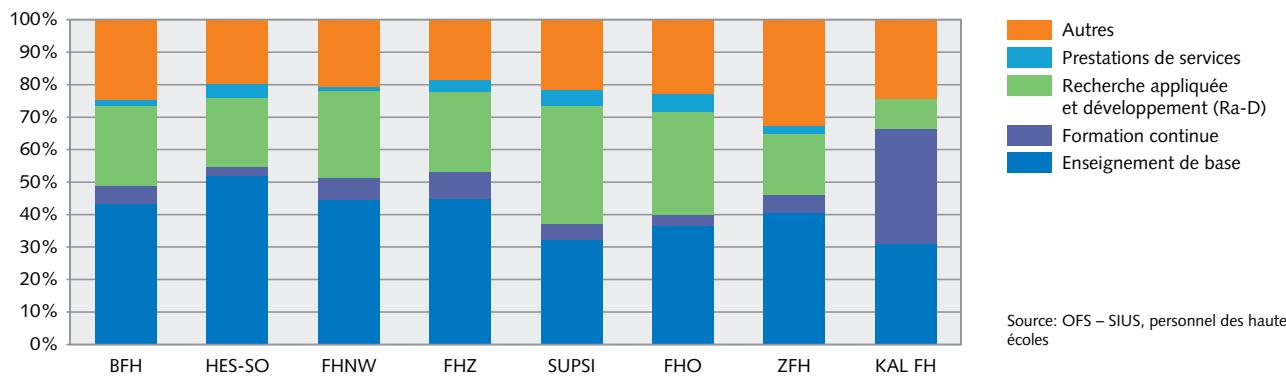
Même si l'enseignement représente l'activité principale dans presque tous les domaines d'études, les filières *Technique et IT*, *Chimie et Life Sciences* ainsi qu'*Agiculture et Economie forestière* se distinguent par une forte part de la recherche, qui varie entre 39% et 43%. Les prestations de service sont quant à elles proposées le plus fréquemment dans le domaine d'études *Psychologie appliquée* (17%).

Types de prestation

A l'instar des HEP, les HES présentent un profil propre qui est mis en lumière lorsqu'on les compare entre elles. La SUPSI et la FHO utilisent une part supérieure à la moyenne de leurs ressources en personnel dans la recherche appliquée et le développement (Ra-D), alors que la HES Kalaidos investit une part élevée de ses ressources en personnel dans la formation continue.

Personnel HES selon le type de prestation et la haute école, 2014

Equivalents plein temps

G 3.2.3.3

© OFS, Neuchâtel 2016

3.2.4 Hautes écoles universitaires

Font partie des HEU, outre les dix universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales de Lausanne (EPFL) et de Zurich (ETHZ) ainsi que la Formation universitaire à distance Suisse (FS CH) à Brigue.

En 2014, au jour de relevé du 31.12, les hautes écoles universitaires employaient 59'722 personnes au total, dont 4088 professeurs, 8867 autres enseignants, 29'557 assistants et collaborateurs scientifiques et 17'210 personnes dans le domaine administratif et technique. Le volume des emplois de tout le personnel correspond à 39'781 EPT.

Taux d'occupation

La majorité des personnes employées dans les HEU (57%) travaillent à temps partiel. On observe cependant de fortes disparités selon la catégorie de personnel.

Les professeurs sont le plus souvent employés à plein temps (84%). Dans cette catégorie de personnel, des personnes avec un taux de travail inférieur ou égal à 5% sont rares (12 personnes, soit 0,3% des professeurs).

La situation n'est pas la même dans la catégorie des autres enseignants. Comme cette catégorie est formée en grande partie d'enseignants privés ou exerçant à titre accessoire, elle compte peu de personnes travaillant à plein temps (15%). La plupart d'entre elles, plus précisément 79% des autres enseignants, sont occupées à moins de 50%. Mais la part des autres enseignants travaillant à 5% ou moins est nettement plus faible dans les HEU (9%) que dans les HES et les HEP. Les membres du corps intermédiaire ont majoritairement un emploi à temps partiel dans une HEU et ne sont que 41% à être employés à plein temps. La moitié (50%) du personnel administratif et technique travaille à plein temps.

T3.2.4.1 Personnel HEU selon la catégorie de personnel et la haute école, 2014

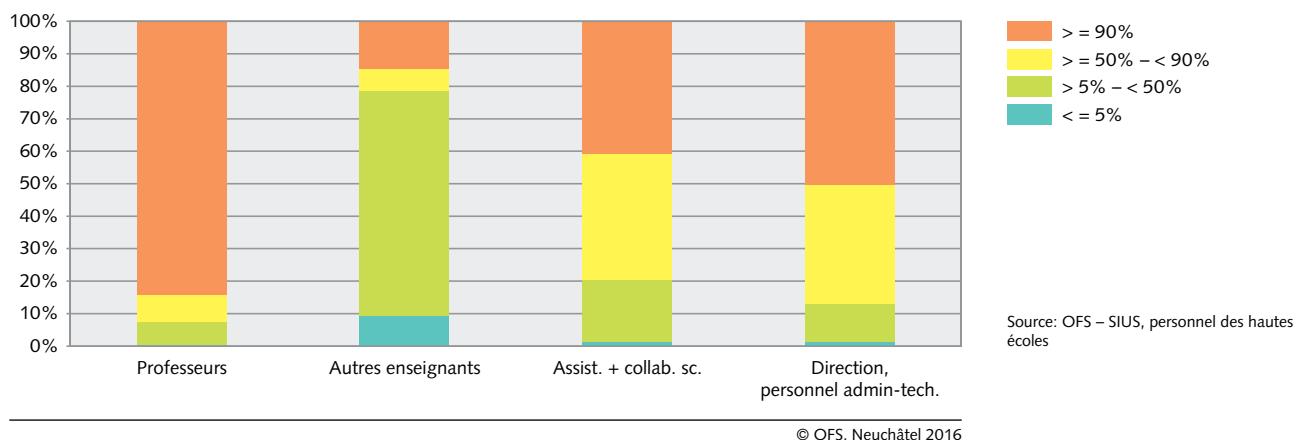
	BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	SG	UZH	USI	EPFL	ETHZ	FSCH	Total
Personnes														
Professeurs	354	414	247	595	553	68	118	175	594	106	325	480	59	4 088
%	6,2	6,1	10,1	9,4	12,3	11,4	10,6	6,9	5,3	10,4	5,5	4,2	29,5	6,8
Autres enseignants	1 015	848	424	702	697	152	142	692	2 698	225	388	848	36	8 867
%	17,7	12,6	17,4	11,1	15,5	25,5	12,8	27,3	24,0	22,2	6,6	7,4	18,0	14,8
Assist. + collab. sc.	2 935	3 160	1 085	2 875	1 829	237	537	1 086	4 941	516	3 341	6 932	83	29 557
%	51,3	46,8	44,5	45,4		39,8	48,5	42,8	44,0	50,8	56,8	60,6	41,5	49,5
Direction, personnel admin-tech.	1 416	2 326	680	2 158	1 412	139	311	582	2 989	168	1 830	3 177	22	17 210
%	24,8	34,5	27,9	34,1	31,4	23,3	28,1	23,0	26,6	16,6	31,1	27,8	11,0	28,8
Total	5 720	6 748	2 436	6 330	4 491	596	1 108	2 535	11 222	1 015	5 884	11 437	200	59 722
Équivalents plein temps (chiffres arrondis)														
Professeurs	298	400	232	524	498	58	110	148	570	87	307	462	11	3 705
%	8,4	9,9	13,4	11,3	16,1	18,3	14,3	13,9	8,8	13,0	5,9	5,6	16,2	9,3
Autres enseignants	199	293	137	356	370	36	43	89	548	56	187	469	4	2 786
%	5,6	7,3	7,9	7,6	12,0	11,2	5,7	8,4	8,5	8,3	3,6	5,7	5,8	7,0
Assist. + collab. sc.	1 988	1 634	859	2 090	1 325	124	366	459	3 019	384	3 091	4 711	37	20 085
%	55,8	40,5	49,6	44,9		39,0	47,7	43,2	46,8	57,0	59,8	57,4	57,0	50,5
Direction, personnel admin-tech.	1 079	1 705	502	1 684	896	100	248	366	2 309	146	1 585	2 568	14	13 204
%	30,3	42,3	29,0	36,2	29,0	31,5	32,3	34,5	35,8	21,7	30,7	31,3	20,9	33,2
Total	3 563	4 032	1 730	4 654	3 090	319	767	1 062	6 446	673	5 170	8 211	65	39 781

Source: OFS – SIUS, personnel HEU

© OFS, Neuchâtel 2016

Personnel HEU selon le taux d'occupation et la catégorie de personnel, 2014

Personnes

G 3.2.4.1**Domaines d'études**

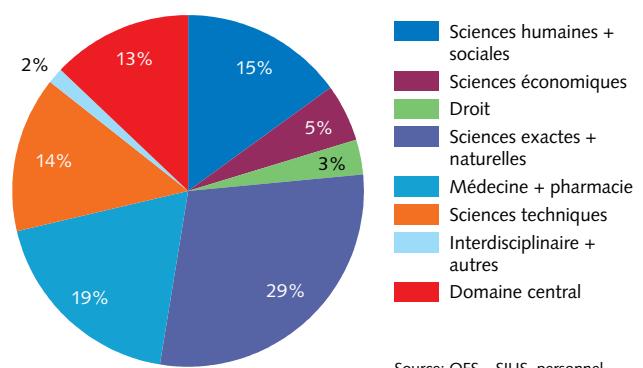
Les domaines d'études mobilisant le plus de ressources en personnel dans les HEU sont les *Sciences exactes et naturelles* (29% des EPT) ainsi que *Médecine et pharmacie* (19% des EPT). Les *Sciences exactes et naturelles* sont proposées dans toutes les HEU, sauf dans celle de Lucerne. Dans le domaine *Médecine et pharmacie*, plus des deux tiers des ressources en personnel (69%) sont affectées au domaine d'études *Médecine humaine*¹¹. Les universités de Zurich, de Berne et de Genève sont les principaux sites pour la formation en médecine, si l'on considère la répartition des EPT.

Viennent ensuite les *Sciences humaines et sociales* (15% des EPT), qui sont proposées dans toutes les universités. Ce domaine occupe une place très importante (44%) à l'Université de Lucerne pour deux raisons: celle-ci s'est développée à partir de la faculté de théologie et elle est centrée sur les Sciences humaines et sociales. En revanche, les deux EPF n'investissent que peu de ressources en personnel dans ce domaine d'études.

Les *Sciences techniques* arrivent au quatrième rang avec une part de 14% des EPT. Les deux EPF absorbent 98% des ressources en personnel dans ce groupe de domaines d'études.

Personnel HEU selon le groupe de domaines, 2014

Equivalents plein temps

G 3.2.4.2

La part des professeurs dans les domaines d'études *Droit* (19%), *Sciences économiques* (19%) et *Sciences humaines et sociales* (16%) est plus élevée que dans les autres domaines. Les *Sciences techniques* et les *Sciences exactes et naturelles*, qui se caractérisent par l'intensité de leurs activités de recherche, présentent la proportion la plus élevée d'assistants et de collaborateurs scientifiques (respectivement 72% et 62%).

Les activités de laboratoire expliquent quant à elles la forte part du personnel administratif et technique (37%) dans le domaine *Médecine et pharmacie*.

¹¹ Le relevé des ressources en personnel dans le domaine d'étude Médecine humaine n'est pas uniforme. Parfois, seul le personnel employé dans la faculté de médecine est pris en compte alors qu'une grande partie de la formation a lieu dans les hôpitaux universitaires.

Types de prestation

Une comparaison des ressources en personnel engagées selon le type de prestation met en lumière l'importance des activités de recherche des HEU: 55% des EPT sont utilisés pour la recherche et le développement. Les prestations fournies dans l'enseignement sont consacrées principalement à la formation de base (autrement dit, aux filières bachelor et master; 26% des EPT), alors que seuls 8% des EPT sont affectés à la formation approfondie (doctorat). Les prestations de service et la formation continue mobilisent respectivement 8% et 3% des ressources totales en personnel. Elles ne représentent donc pas des activités centrales dans les HEU.

Les professeurs (42%) ainsi que les assistants et les collaborateurs scientifiques (66%) se consacrent principalement à la recherche et au développement. L'activité d'enseignement des professeurs dans la formation de base arrive en deuxième position (32%), ce qui ne surprend pas, puisqu'ils acquièrent leur nomination par le biais de leurs activités de recherche. Les autres enseignants sont principalement occupés dans la formation de base (53%).

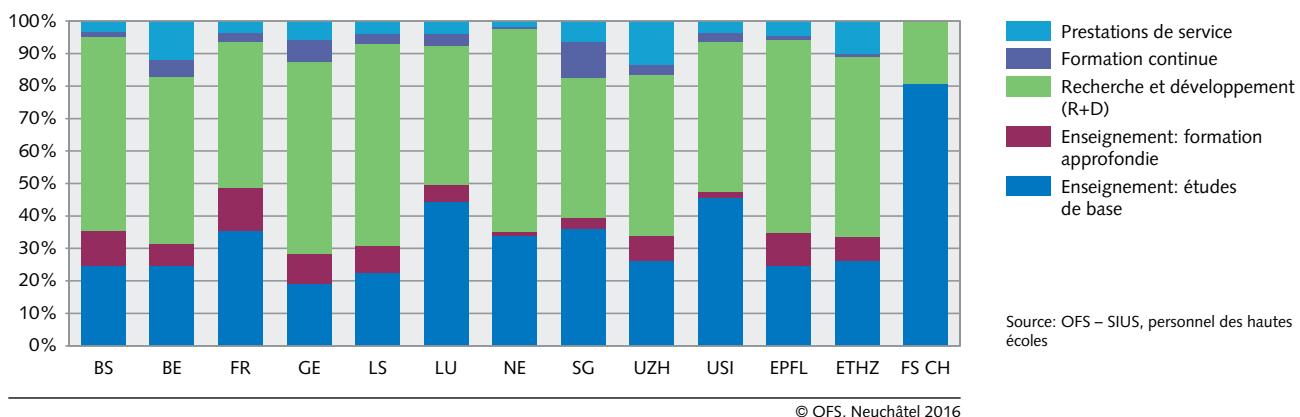
Le lien entre la composition du personnel et l'orientation de l'activité dans les domaines d'études est clair. En effet, dans le domaine des *Sciences exactes et naturelles*, qui dispose d'une proportion supérieure à la moyenne d'assistants et de collaborateurs scientifiques, 64% des ressources en personnel sont affectées à la recherche et au développement. La formation de base domine dans le domaine *Droit* (43%), qui compte une part relativement élevée de professeurs et d'autres enseignants (semblable aux domaines des *Sciences économiques, humaines et sociales*). Dans le domaine *Médecine et pharmacie*, 16% du temps de travail est consacré aux prestations de service, largement plus que dans les autres domaines d'études.

Conformément à leur mandat, toutes les HEU sont prioritairement actives dans la recherche et le développement. Cela vaut en particulier pour les deux EPF, financées par la Confédération. Seules les «plus jeunes» universités¹², comme celle de Lucerne, l'USI et la FS CH, investissent une part supérieure à la moyenne de leurs ressources en personnel dans l'enseignement.

Personnel HEU selon le type de prestation et la haute école, 2014

Équivalents plein temps

G 3.2.4.3



¹² L'Université de Lucerne, dont les racines remontent au 16^e siècle, n'a été fondée dans sa forme actuelle qu'en l'an 2000. L'USI existe depuis 1996; la FS CH, dont l'offre de branches est limitée, fait partie des HEU depuis 2005.

4 La formation des futurs enseignants

Ce chapitre propose une vue d'ensemble de la formation des futurs enseignants et se concentre sur une présentation synthétique des principales filières menant aux diplômes d'enseignement pour les degrés de formation primaire et secondaire.

En regard à la situation qui prévalait au début des années 2000, la formation du personnel enseignant s'est profondément restructurée. La mise sur pied des hautes écoles pédagogiques (HEP) et l'introduction du système de Bologne sont les deux événements majeurs de cette réforme. L'harmonisation et la reconnaissance sur le plan national des diplômes d'enseignement en constituent l'objectif principal.

Les formations des enseignants pour l'école obligatoire ont été les principales destinataires de ces changements. Elles sont devenues des formations de degré haute école alors qu'auparavant elles relevaient soit du degré secondaire II (enseignant pour le préscolaire et le primaire) soit dans la plupart des cas, du degré tertiaire non haute école (enseignants pour le degré secondaire I). Dorénavant, il faut être porteur d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée (option pédagogie) pour pouvoir entreprendre ces études.

Des changements similaires concernent également les formations des enseignants spécialisés. La formation des enseignants de maturité gymnasiale a été retouchée dans une moindre mesure. Elle a été transférée en partie d'une haute école universitaire (HEU) vers une HEP dans certaines régions de Suisse, mais les conditions d'accès (être porteur d'une licence ou d'un master universitaire) n'ont pas été modifiées et elle ne suit pas le modèle de Bologne. Quant à la formation des enseignants pour la formation professionnelle, celle-ci relève du domaine des hautes écoles depuis 2006 mais ne suit pas non plus le modèle de Bologne.

Depuis le début des années 2000, les futurs enseignants se forment donc dans une HEP ou dans une HEU et, pour quelques formations spécialisées (formations artistiques), dans une haute école spécialisée (HES) et selon les directives de Bologne.

4.1 Étudiants

Il n'est pas possible de présenter une statistique exhaustive des étudiants se destinant au métier d'enseignant, car, pour des raisons organisationnelles¹³, la totalité des effectifs des futurs enseignants n'est pas connue. Seule la statistique des examens donne une information complète sur le nombre de personnes qui, chaque année, endossent la profession d'enseignant. Tenant compte de cette contrainte, il est toutefois possible de présenter quelques résultats sur les étudiants débutants (entrants) dans une formation HEP uniquement.

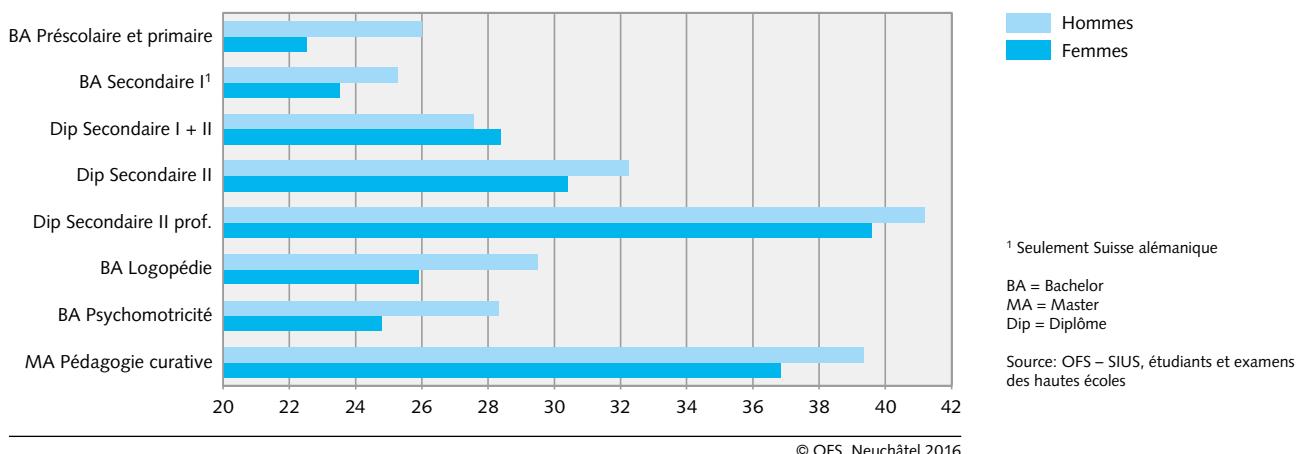
La profession d'enseignant est avant tout féminine. Ce constat est valable également pour les étudiants débutants. La présence des femmes parmi les étudiants débutants varie toutefois selon le degré de formation. En 2014/15, les femmes représentaient 83% des débutants pour l'enseignement des degrés primaires I et II, mais 60% des débutants au master pour l'enseignement au degré secondaire I. Dans la formation des futurs enseignants du degré secondaire II, la part des femmes parmi les débutants s'élève à 55% pour les écoles de maturité et pour les écoles de culture générale et à 43% pour la formation professionnelle.

Les étudiantes débutantes sont généralement plus jeunes de deux ans que leurs homologues masculins. Elles ont 22 ans et demi au début des études pour l'enseignement primaire et 23 ans et demi au début des études (bachelor) pour le secondaire I. Les hommes ont

¹³ La formation des enseignants des degrés primaires I et II à Genève s'effectue à l'Université. La première année de cette formation est en tronc commun avec les sciences de l'éducation. Il n'est donc pas possible de connaître les effectifs en première année qui se destinent à la formation pour l'enseignement. En Suisse latine, la formation scientifique des futurs enseignants pour le secondaire I s'effectue dans une HEU au niveau du bachelor et la formation pédagogique dans une HEP au niveau du master. Il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes effectuant leur bachelor dans une HEU se destinant par la suite à poursuivre leurs études au niveau master dans une HEP. Dans les HEU, une partie des futurs enseignants pour le secondaire II (maturité gymnasiale) mène simultanément des études académiques (master) et pédagogiques (diplôme). La statistique n'enregistre pour ces personnes que les études de master académique et, par conséquent, ignore les effectifs des futurs enseignants. Voir aussi la publication «La formation des futurs enseignants en Suisse, Étudiants et examens 2012», 2013.

Age moyen des entrants HEP selon le sexe, en 2014/15

G 4.1.1

¹ Seulement Suisse alémanique

BA = Bachelor
 MA = Master
 Dip = Diplôme

Source: OFS – SIUS, étudiants et examens des hautes écoles

plus de 25 ans au début des études pour chaque degré correspondant. De grandes différences au niveau de l'âge moyen à l'entrée des études s'observent dans l'enseignement spécialisé (logopédie, psychomotricité et pédagogie curative) avec des écarts de plus de 3 ans entre hommes et femmes (voir graphique ci-dessus).

La formation des enseignants attire relativement peu d'étrangers si on la compare avec les autres formations des hautes écoles. De tous les étudiants HEP, les étrangers constituent moins de 10% des effectifs (9,4%) alors que, dans les formations HES, ils sont 19% et dans les formations universitaires (sans le doctorat), ils représentent 25% du total des effectifs. Ces différences s'observent en particulier parmi les étrangers venus en Suisse pour étudier, ceux-ci ne constituant que 4% des effectifs HEP alors qu'ils sont 12% des effectifs HES et 22% des effectifs HEU.

4.2 Diplômes

La statistique des diplômes informe de façon exhaustive sur le potentiel de personnes ayant choisi la profession d'enseignant. Le tableau T 4.3.2 présente un aperçu des diplômes d'enseignement pour les différents degrés de la scolarité obligatoire ainsi que pour les domaines d'enseignement du degré secondaire II et de l'enseignement spécialisé. Seuls les diplômes permettant l'exercice de la profession d'enseignant y sont présentés. Les diplômes «intermédiaires» tels que le bachelor pour le secondaire I sont exclus.

Le nombre de diplômés pour l'enseignement primaire a fortement augmenté entre 2010 et 2014 (+50%). Cette augmentation est à mettre au profit des HEP qui

forment la quasi totalité des enseignants pour ce degré. Seul le Canton de Genève forme ses futurs enseignants pour ce degré à l'université. En revanche, on observe une évolution stable, voire une stagnation ou parfois une diminution, du nombre des nouveaux diplômés pour les autres degrés de formation sur la même période. Pour le degré secondaire II avec orientation maturité gymnasiale et école de culture générale, l'évolution varie selon le domaine d'enseignement (Phil I ou Phil II)¹⁴. Les effectifs d'enseignants des branches Phil I ont une évolution plus stable que ceux des branches Phil II où l'on observe une forte diminution entre 2010 et 2013 et un redressement depuis¹⁵.

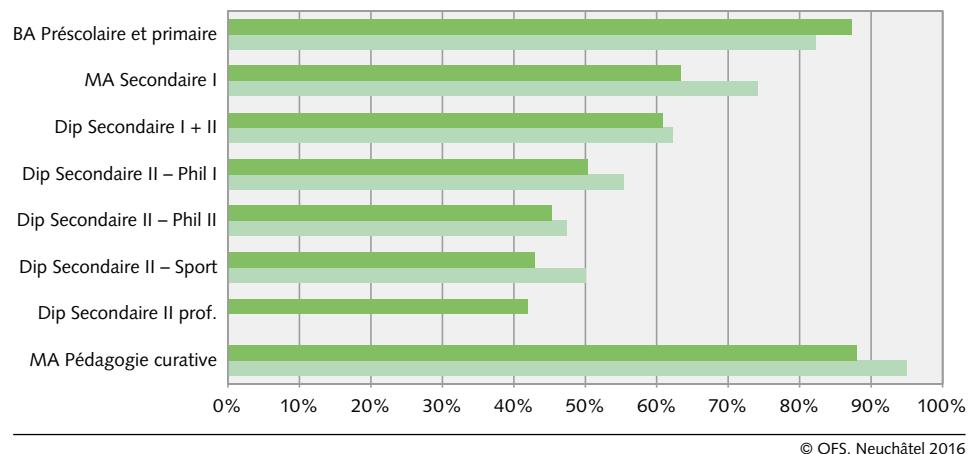
Comme on l'a vu pour les étudiants débutants, la part des femmes et celle des étudiants étrangers qui obtiennent la qualification pour la profession d'enseignant varient selon le degré de formation dans lequel les futurs enseignants vont enseigner. Elle varie également selon le domaine d'enseignement du secondaire II (écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale), les femmes étant moins présentes dans les branches de Phil II. En revanche, la part d'étrangers y est plus élevée que celle observée dans les branches de Phil I. La part des diplômées est généralement supérieure dans les HEU que celle observée dans les HEP, indépendamment du

¹⁴ Le domaine d'enseignement (Phil I ou Phil II) est déterminé par la branche du master universitaire que le diplômé a obtenu avant l'entrée aux études d'enseignant pour le secondaire II. Le premier domaine (Phil I) regroupe les branches des Sciences humaines et sociales, Sciences économiques, Droit et les branches interdisciplinaires. Le second domaine (Phil II) regroupe les branches des Sciences exactes et naturelles et des Sciences techniques.

¹⁵ Cette progression est principalement due à la restructuration de la formation à l'EPFZ. Pour davantage d'informations, voir la publication «La formation des futurs enseignants en Suisse, Etudiants et examens 2012», 2013, page 37.

Diplômes d'enseignants en 2014: part des femmes selon le degré du diplôme et le type de haute école

G 4.2.1



HEP
HEU

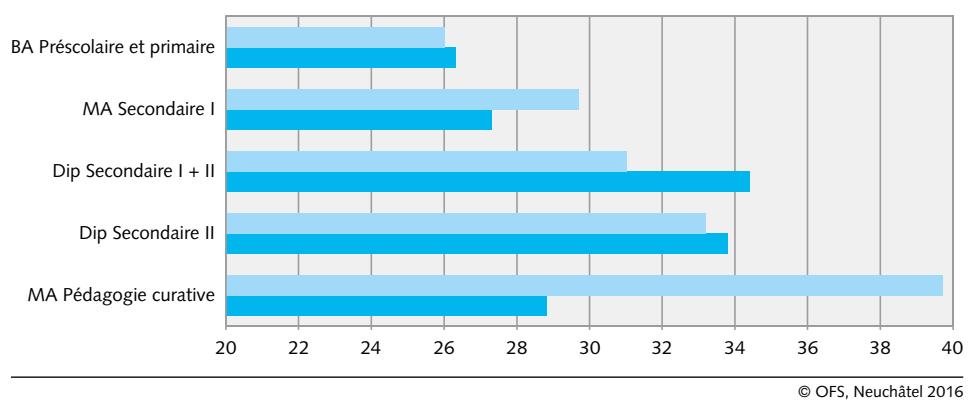
BA = Bachelor
MA = Master
Dip = Diplôme

Source: OFS – SIUS, étudiants et examens des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

Age moyen à l'obtention du diplôme selon le type de haute école, en 2014

G 4.2.2



HEP
HEU

BA = Bachelor
MA = Master
Dip = Diplôme

Source: OFS – SIUS, étudiants et examens des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

degré d'enseignement et de la branche, exception faite de la formation des enseignants des degrés primaires I et II, alors que la formation des enseignants du secondaire II avec orientation professionnelle n'existe pratiquement que dans les HEP.

L'âge à l'obtention du diplôme varie selon le degré de formation, comme nous l'avons vu avec l'âge des étudiants débutants, mais il peut aussi varier avec des différences significatives selon le type de haute école dans laquelle le diplôme a été obtenu. En pédagogie curative, on constate une différence de plus de 10 ans car, pour cette formation, l'âge moyen à l'entrée dans une HEP s'élève à 37 ans. Les personnes entamant ces études dans une HEP bénéficient déjà d'une carrière professionnelle conséquente et ont un tout autre profil et que les personnes suivant cette formation dans une HEU généralement directement après l'obtention de la maturité.

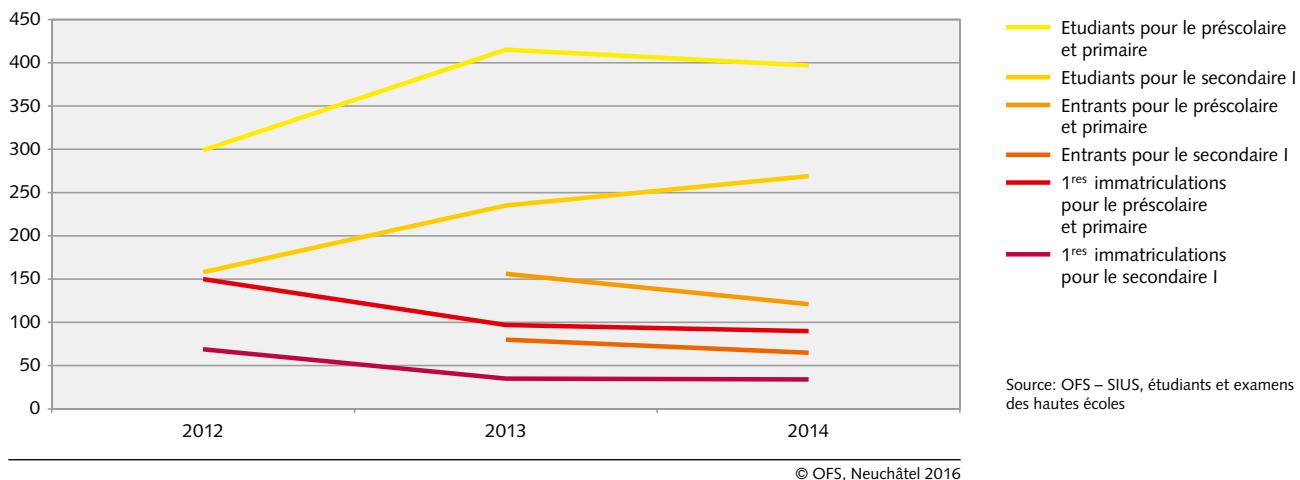
4.3 Reconversion professionnelle dans l'enseignement

En réponse au manque d'enseignants qui affecte plusieurs cantons, les instances politiques responsables de la formation ont pris diverses mesures à des degrés différents. L'une de ces mesures consiste à permettre l'accès aux personnes ayant une expérience professionnelle adéquate à des formations accélérées pour devenir enseignant aux degrés primaires I et II ou au degré secondaire I (reconversion professionnelle)¹⁶.

¹⁶ Durant l'été 2012, la CDIP a modifié les règlements sur la formation des enseignants du primaire I et II et du secondaire I et fixé les critères de reconversion professionnelle. Certaines HEP offrent également des possibilités de reconversion professionnelle sans tenir compte de ces critères. Les personnes faisant usage de cette possibilité ne sont pas comprises dans cette statistique.

Reconversion professionnelle dans l'enseignement: évolution des étudiants, des entrants et des 1^{res} immatriculations depuis 2012

G 4.3.1



La première HEP à avoir introduit un programme de reconversion professionnelle est la HEP de Zurich. Ce programme offre la possibilité de suivre une reconversion de plusieurs années qui varie selon le degré de formation et qui est liée en partie à un poste à temps partiel accompagnant la formation. Le premier relevé de ces effectifs a eu lieu à l'automne 2012. Depuis, d'autres HEP ont introduit des mesures similaires (FHNW, VD, TI, LU).

Le nombre d'étudiants se destinant à la profession d'enseignant par reconversion professionnelle est passé de 457 en 2012/13 à 666 en 2014/15 (+46%). La plupart se destine à l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire (395 en 2014/15) mais l'évolution des effectifs s'est tassée entre 2013/14 et 2014/15.

Le nombre de personnes n'ayant jamais étudié dans une haute école suisse¹⁷ et ayant entamé une reconversion professionnelle dans l'enseignement (premières immatriculations dans le graphique G 4.3.1) a baissé depuis 2012/13 passant de 219 à 124 en 2014/15 (−43%). Quant au nombre d'étudiants débutants (entrants), celui-ci accuse également une légère baisse entre 2013/14 et 2014/15¹⁸.

La part des femmes est plus basse parmi les diplômés pour le primaire I et II en reconversion professionnelle que parmi les diplômés ayant suivi la formation standard pour enseigner au même degré.

T 4.3.1 Diplômes d'enseignement des personnes en reconversion professionnelle selon le degré d'enseignement, le niveau du diplôme, le sexe et la nationalité, depuis 2012

	2012	2013	2014
<i>Bachelor dans la filière préscolaire et primaire</i>			
Total	21	26	169
% Femmes	76,2	73,1	70,4
% Etrangers	23,8	34,6	13,6

Source: OFS – Etudiants et examens des hautes écoles, SIUS

© OFS, Neuchâtel 2016

¹⁷ Il s'agit soit de personnes n'ayant jamais étudié dans une haute école soit de personnes ayant étudié dans une haute école mais à l'étranger.

¹⁸ Le nombre d'entrants en 2012/13 n'est pas connu du fait que le SIUS assimile tous les étudiants en reconversion professionnelle comme entrants pour cette année-là, alors qu'une partie d'entre eux ne le sont pas.

T4.3.2 Diplômes d'enseignement selon le degré, le niveau du diplôme, resp. le type de haute école et le domaine ou la branche d'enseignement, dès 2010

	2010 Total	2011 Total	2012 Total	2013 Total	2014 Total	F %	Etr. %
Niveau préscolaire et primaire	1692	1880	1936	2136	2503	87,1	8,0
Bachelor HEP	1596	1791	1821	2036	2407	87,3	7,7
Diplôme HEU	96	89	115	100	96	82,3	14,6
Niveau secondaire I	648	571	607	589	612	64,5	10,8
Master et diplôme HEP	628	536	589	562	546	63,4	11,5
Master HEU	20	35	18	27	66	74,2	4,5
Niveau secondaire I et II ensemble	253	294	247	210	222	61,7	28,8
Diplôme HEP	67	79	70	85	92	60,9	17,4
Diplôme HEU	186	215	177	125	130	62,3	36,9
Niveau secondaire II (maturité gym.)	1027	1044	837	806	990	51,0	13,4
Phil I ¹	511	571	467	478	551	52,6	8,3
Phil II ²	368	308	214	173	242	46,3	11,2
Sport	72	90	64	73	107	44,9	2,8
Autre ³	76	75	92	82	90	61,1	63,3
Diplôme HEP	432	443	495	491	591	49,9	15,1
Phil I ¹	218	202	239	275	296	50,3	6,4
Phil II ²	98	100	111	93	128	45,3	8,6
Sport	40	66	53	41	77	42,9	2,6
Autre ³	76	75	92	82	90	61,1	63,3
Diplôme HEU	595	601	342	315	399	52,6	11,0
Phil I	293	369	228	203	255	55,3	10,6
Phil II	270	208	103	80	114	47,4	14,0
Sport	32	24	11	32	30	50,0	3,3
Niveau secondaire II (formation prof.)	173	197	219	290	399	41,9	9,5
Diplôme HEP	173	197	219	290	399	41,9	9,5
Enseignement spécialisé							
Logopédie							
Bachelor HEP	54	60	45	87	61	95,1	11,5
Psychomotricité							
Bachelor HEP	40	39	33	46	47	95,7	17,0
Diplôme HEP	12	5	7	1	0	-	-
Pédagogie curative							
Master HEP	426	426	487	458	350	88,0	6,6
Diplôme HEP	33	20	32	14	10	80,0	20,0
Bachelor HEU	122	114	131	111	131	90,8	1,5
Master HEU	72	63	72	42	140	95,0	5,0
Arts et Design⁴							
Bachelor HES	84	84	83	99	89	88,8	3,4
Master HES	56	57	71	79	73	82,2	23,3
Musique⁵							
Bachelor HES	32	38	38	46	38	97,4	10,5
Master HES	206	260	311	300	314	48,1	45,2

¹ Phil I = Formation précédente en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques, Droit, Interdisciplinaire² Phil II = Formation précédente en Sciences exactes et naturelles, Sciences techniques³ Formations précédentes HES ou inconnue car effectuée à l'étranger ne permettant pas de déterminer la catégorie Phil⁴ Filière bachelor et master Médiation en Art et Design⁵ Filière bachelor Musique et mouvement et filière master Pédagogie musicale

Source: OFS – Etudiants et examens des hautes écoles, SIUS

© OFS, Neuchâtel 2016

5 Comparaisons internationales

Ce chapitre est un extrait du rapport SHE FIGURES 2015, une publication de la Commission européenne consacrée aux principales statistiques sur la représentation des sexes dans la recherche, comparables au niveau européen. SHE FIGURES couvre de nombreux thèmes, notamment la proportion de femmes et d'hommes chez les diplômés, chez les doctorants et dans le personnel des hautes écoles. On y trouve également de nombreuses statistiques sur les conditions de travail des chercheurs ainsi que sur les différences entre hommes et femmes dans les résultats de la recherche (articles scientifiques ou brevets par exemple).

Ce chapitre se concentre sur trois aspects relatifs au personnel de recherche et développement (R-D) engagé dans les hautes écoles. Une partie des informations statistiques présentées ci-dessous repose sur une collection internationale de données mise sur pied conjointement par l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat, appelée UOE data collection. Selon les données disponibles dans chaque pays, différentes périodes de temps peuvent être parfois utilisées (2012 et 2013), ce qui est, le cas échéant, toujours indiqué.

5.1 Femmes chercheuses dans le secteur des hautes écoles

Le secteur des hautes écoles selon la définition du Manuel de Frascati¹⁹ comprend non seulement les institutions de formation du degré tertiaire, mais également les instituts de recherche qui y sont associés. En Suisse, le secteur des hautes écoles comprend les institutions de formation analysées dans ce document mais également les établissements de recherche du domaine des EPF²⁰.

Dans la majorité des pays européens, en 2012, la part de femmes chercheuses dans le secteur des hautes écoles est supérieure à 40%. En Lettonie et en Lituanie, cette part se monte même à plus de 50%. La moyenne européenne est de 41%.

Comparée aux autres pays européens, la proportion de femmes parmi les chercheurs du secteur des hautes écoles en Suisse est faible. En 2012, avec un taux de 36,3%, la Suisse se trouvait dans le peloton de queue, juste avant la Grèce, la République tchèque, la France et la république de Malte.

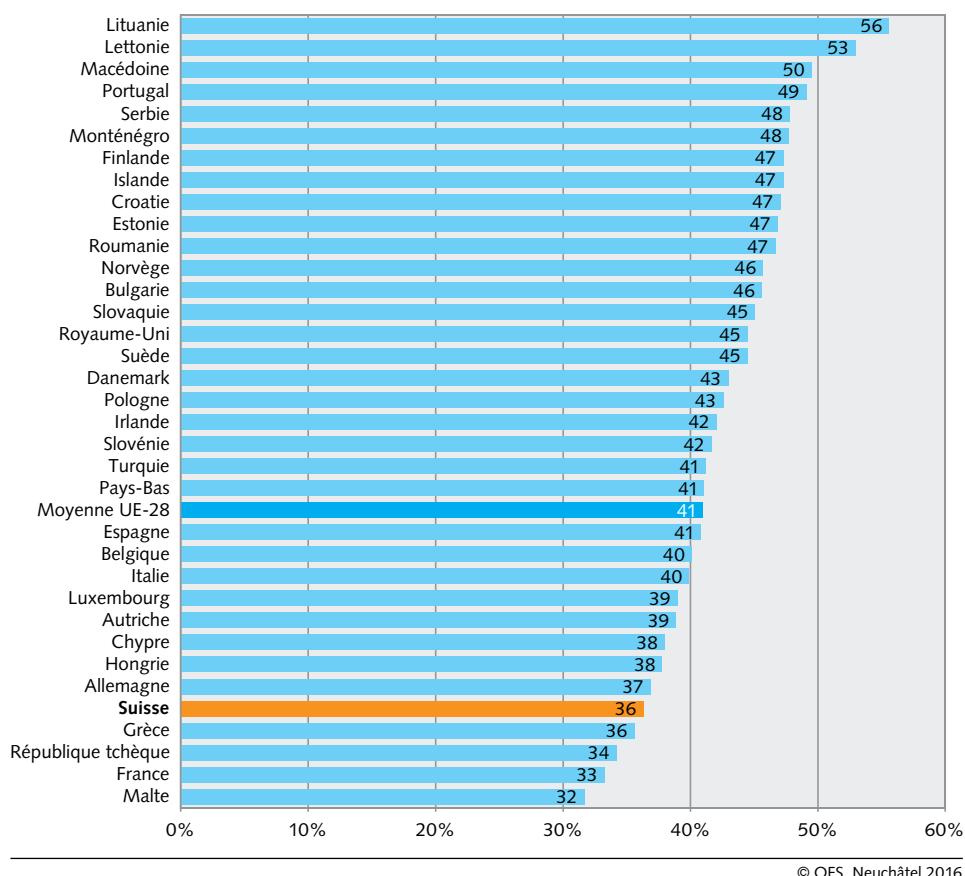
¹⁹ Voir chapitre 7.

²⁰ Le personnel des établissements de recherche des EPF est ainsi pris en considération dans cette analyse, mais, par contre, il ne l'est pas dans les exploitations présentées dans le chapitre 3.2, en raison de la disponibilité divergente des données.

**Femmes chercheuses dans le secteur des hautes écoles,
comparaison internationale, 2012**

Personnes, en % du total des chercheurs

G 5.1



Source: Commission européenne,
Direction générale recherche
et innovation – She Figures 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

5.2 Les carrières académiques des femmes et des hommes en Suisse et en Europe

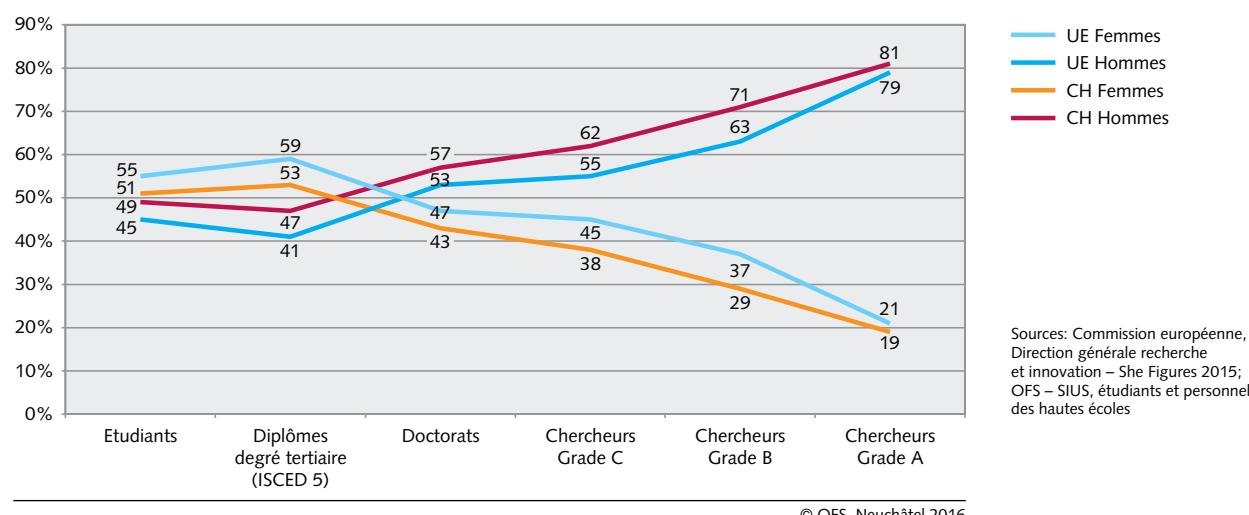
Les modalités de l'emploi sont souvent différentes pour les chercheurs hommes et femmes. De plus, le rythme d'avancement dans la carrière scientifique est également très différent entre les hommes et les femmes. L'image d'un «tuyau percé» («leaky pipeline») donne une représentation de cette différence, souvent nommée également «ségrégation verticale». La ségrégation verticale décrit la répartition variable observée entre les hommes et les femmes aux différents niveaux hiérarchiques. Elle se manifeste par la concentration des hommes aux postes les plus attractifs, les mieux payés et hiérarchiquement, les plus élevés.

Dans la formation supérieure, le statut de chercheur peut se diviser en différents grades, à savoir: le premier (grade C), milieu académique inférieur (assistants et collaborateurs scientifiques), le deuxième (grade B) milieu académique supérieur (professeurs assistants et autres enseignants) ainsi que le troisième (grade A) les professeurs nommés. La proportion de femmes à tous les niveaux de carrière de chercheur diminue au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. En Suisse, ces écarts sont dans tous les domaines plus importants qu'au niveau européen: en 2012, bien que 53% des diplômés en possession d'un bachelor ou master soient des femmes (59% en Europe), les hommes sont déjà légèrement majoritaires (57%) au niveau du doctorat (53% en Europe) et l'écart croît ensuite à chaque étape de la carrière académique. Au sommet cette carrière, en 2013, les femmes représentent finalement 19% des professeurs nommés (grade A). Au niveau européen, ce pourcentage se monte à 21%.

Femmes et hommes dans la carrière académique en Suisse et en Europe (UE-28), étudiants (2012) et chercheurs (2013)

Personnes, en % total de chaque grade

G 5.2



5.3 Femmes, cheffes d'institutions de formation du degré tertiaire

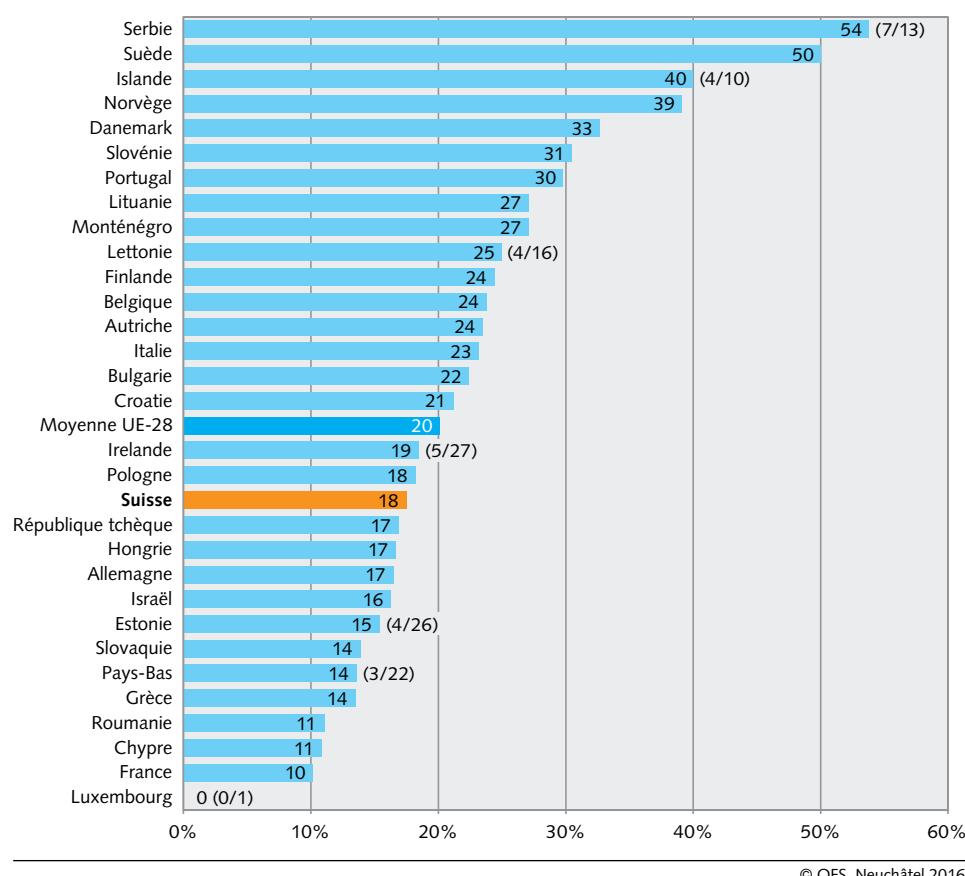
Dans la plupart des pays européens, comme c'est le cas pour la fonction de chercheurs (voir graphique G 5.3), les femmes sont généralement sous-représentées à la tête des institutions de formation du degré tertiaire. Deux pays ont atteint ou dépassé la parité en 2014: la Serbie et la Suède. Les différences entre les pays sont très grandes, allant de 10% en France, jusqu'à 54% en Serbie. La Suisse se situe en queue de peloton: 18% des institutions de formation du degré tertiaire (7 institutions sur 40) sont dirigées par des femmes.

SHE FIGURES met en évidence, en s'appuyant sur des séries temporelles, que le nombre de femmes chercheuses rattrape celui de leurs homologues masculins, mais qu'au niveau de la position, il subsiste encore, dans la plupart des pays, des différences marquées dans le ratio hommes-femmes. La Suisse ne fait pas exception. Le rapport complet (en anglais) se trouve sur la page internet de la Commission européenne (dans l'e-Library): http://ec.europa.eu/research/swafs/index.cfm?pg=library&lib=gender_equality

Femmes, cheffes d'institutions de formation de degré tertiaire, comparaison internationale, 2014

Personnes

G 5.3



Source: Commission européenne,
Direction générale recherche
et innovation – She Figures 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

6 Données et méthodes

6.1 Remarques générales sur les données

Les données présentées ici proviennent de différentes sources: le relevé du personnel des écoles, qui repose sur 26 statistiques cantonales, et les relevés du personnel des hautes écoles pédagogiques, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles universitaires. Il s'agit de relevés exhaustifs des données administratives des écoles et des hautes écoles, réalisés chaque année, et qui reposent sur des données individuelles²¹. Les informations statistiques sur les futurs enseignants sont issues de la banque de données SIUS²² des étudiants et des diplômes. En outre, les relevés fournissent des données pour le calcul d'indicateurs et pour des études comparatives internationales.

6.1.1 Relevé du personnel des écoles (SPE)

Le relevé du personnel des écoles collecte des informations statistiques sur les personnes travaillant dans les écoles situées sur le territoire suisse. Il ne considère pas le domaine des hautes écoles. Sont relevés les caractères liés à la personne (sexe, âge, nationalité, nombre d'années de service dans l'enseignement) ainsi que les caractères liés à l'activité (catégorie de personnel, type de contrat de travail, niveau de qualifications, volume d'activité et type d'enseignement). A partir de ces données, il est possible de réaliser des exploitations sociodémographiques et des analyses sur la situation professionnelle du personnel des écoles ainsi que de générer des informations qui peuvent être utilisées comme bases de planification par les autorités et les responsables politiques. De plus, ces données forment la base des scénarios sur l'évolution à venir des effectifs du personnel.

Le relevé s'étend du degré primaire à la formation professionnelle supérieure. Les données sont collectées par les cantons et livrées à l'OFS qui se charge de les harmoniser au niveau suisse et de les préparer pour des analyses nationales. La compatibilité avec la classification CITE 2011²³ est assurée, ce qui permet une comparaison internationale des systèmes de formation.

Ce relevé est basé sur l'état existant à un jour donné. La date du jour de référence est fixée au niveau cantonal et doit se situer entre le début de l'année scolaire et le 31 décembre de l'année scolaire en cours. Le relevé du corps enseignant est réalisé depuis 1993; il a été interrompu entre 1999 et 2002. Il a repris avec l'année scolaire 2003/04, mais il ne peut être comparé avec les relevés des années 1990. Le relevé du corps enseignant a été récemment soumis à une révision complète visant à satisfaire de nouveaux besoins d'information et à étendre l'objet d'étude en considérant également le personnel de direction des écoles ainsi que les écoles privées et les écoles supérieures. Le premier relevé reposant sur cette approche élargie a été réalisé pour l'année scolaire 2010/11. Depuis l'année scolaire 2014/15, le personnel de la pédagogie spécialisée est aussi pris en compte dans le relevé, de sorte que des résultats pourront désormais aussi être publiés sur ce groupe de personnel.

²¹ Base légale: Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01) et Ordonnance du 30 juin 1993 sur les relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1). La livraison des données sur le personnel est obligatoire.

²² SIUS: Système d'information universitaire suisse; il s'agit d'un système d'information et d'échange de données sur les étudiants, les diplômes, le personnel et les finances des hautes écoles (voir aussi les définitions au chapitre suivant).

²³ Pour plus d'informations voir sous: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/isced/01.html>

L'évolution des effectifs du corps enseignant des écoles publiques décrite dans cette publication correspond à une série temporelle de 10 ans (depuis 2004). Cette série présente cependant certaines limites: selon l'année scolaire et le degré de formation, certains cantons n'ont pas pu livrer les données nécessaires à la statistique. Ainsi, les données des années 2004 à 2009 ne peuvent être publiées qu'au niveau national car elles sont lacunaires pour certains cantons. Les données manquantes ont été comblées par des estimations. Les séries temporelles cantonales ne sont en conséquence disponibles qu'à partir de l'année scolaire 2010/11.

Scolarité obligatoire

Plusieurs cantons n'ont pas pu livrer de données pour les années scolaires 2004/05 à 2006/07. Seulement la préscolarité/le cycle élémentaire (aujourd'hui degré primaire I) manquait partiellement. Les lacunes représentent 5% à 10% de l'effectif total des enseignants.

Degré secondaire II

Un relevé complet incluant tous les cantons n'a pas pu être réalisé pendant la période couvrant les années scolaires 2005/06 à 2009/10. La série temporelle au niveau suisse n'est d'ailleurs pas publiée pour la formation professionnelle initiale: comme deux grands cantons, occupant près de 20% du corps enseignant de ce degré de formation au niveau suisse, n'ont pas fourni de données, il n'est pas pertinent de présenter des chiffres dans ce domaine.

Formation professionnelle supérieure

Les données analysées pour ce degré de formation concernent exclusivement le personnel des écoles supérieures. Le personnel dont le champ d'activité est la préparation aux examens professionnels fédéraux ou aux examens professionnels supérieurs fédéraux ainsi qu'à la formation professionnelle supérieure non réglementée par la LFPr²⁴ n'est pas relevé systématiquement. Selon la manière dont ces formations sont organisées, il est difficile d'obtenir des données. Cela concerne en particulier le personnel responsable des formations ayant lieu hors des écoles professionnelles ou des centres de formation des associations professionnelles.

6.1.2 Relevés du personnel des hautes écoles dans le cadre du SIUS

Dans le cadre du système d'information universitaire suisse (SIUS), l'OFS collecte des données sur le personnel des hautes écoles pédagogiques (HEP), des hautes écoles spécialisées (HES) et des hautes écoles universitaires (HEU), ces dernières se composant des universités et des écoles polytechniques fédérales (EPF). Ces relevés renseignent chaque année sur les ressources en personnel dont dispose le système des hautes écoles suisses. Sont relevés les caractères sociodémographiques (sex, âge, nationalité) ainsi que les caractéristiques liées à l'activité (catégorie de personnel, branche ou filière d'études, type de prestation et taux d'occupation/volume de travail).

La statistique du personnel des hautes écoles permet de comparer les ressources employées entre les différents types de haute école, entre institutions, branches d'études et catégories de personnel ou entre différents types de prestations (enseignement, recherche etc.). Elles fournissent en outre des réponses à certaines questions touchant la politique des hautes écoles, telles que l'égalité entre femmes et hommes.

Font partie du personnel des hautes écoles suisses toutes les personnes qui travaillaient dans une haute école suisse au jour de référence 31.12 de l'année considérée, indépendamment du type et de la durée de l'activité et de leurs conditions d'engagement. Sont aussi prises en compte les personnes qui fournissent une prestation sur la base d'un mandat, car elles représentent une ressource importante en particulier pour les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. Les praticiens formateurs qui encadrent les étudiants HEP dans leur formation pratique ne sont pas considérés dans le relevé du personnel des hautes écoles, car jusqu'ici seules quelques HEP ont fourni des informations sur cette catégorie de personnel. Ils n'ont donc pas été considérés dans les exploitations de cette publication et ce, même s'ils sont engagés directement à la HEP et font donc aussi partie du corps enseignant. Ces personnes sont le plus souvent mises à disposition dans les cantons ou par les écoles pour accomplir cette tâche; ce groupe de personnes est donc déjà pris en compte dans les données concernant le personnel des écoles.

²⁴ Loi fédérale sur la formation professionnelle.

Le relevé du personnel des hautes écoles est réalisé depuis 1980 dans les universités et les EPF, depuis 2000 dans les HES et depuis 2005 dans les HEP. Le personnel de la Formation universitaire à distance Suisse (à Brigue) a été recensé pour la première fois en 2007. Le personnel de petites institutions spécialisées comme celui de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (à Sion) a également été recensé jusqu'en 2012 et les institutions concernées ici apparaissent dans le SIUS à la rubrique «Autres institutions universitaires». En revanche, le SIUS ne contient pas de données sur le personnel de recherche travaillant dans des instituts de recherche de l'EPF (comme l'IFAEPE, l'IPS, le FNP et le LFEM). Malgré des données manquantes pour certaines années au niveau des hautes écoles, des variables et/ou des modalités de caractères, lacunes dues généralement à des changements dans le relevé et les outils informatiques, on dispose de séries temporelles relativement longues sur le personnel des hautes écoles.

Le SIUS s'est aussi adapté entretemps à de nouveaux besoins d'information. La révision récemment achevée a porté sur:

- l'adaptation des périodes de relevé: depuis 2012, on considère que le jour de référence du 31.12 pour les informations sur les personnes est également valable pour les HES et les HEP, et l'année civile pour les ressources employées (EPT) dans les HEU;
- l'harmonisation des catégories de personnel en vue d'assurer une meilleure comparabilité des divers types de haute école;
- l'introduction de nouvelles catégories de personnel dans le relevé (par ex. personnel de direction) afin de pouvoir fournir les données selon les directives de l'UOE aux organisations internationales UNESCO, OCDE et Eurostat (JOE);
- enfin, l'introduction du NAVS13 comme identificateur de personne (depuis 2012).

Le NAVS13, qui a également été introduit pour le personnel des écoles, va permettre à moyen terme de réaliser des analyses sur la mobilité et sur les parcours professionnels du personnel des écoles et des hautes écoles.

Les changements induits par la révision, qui ont une influence sur les séries temporelles présentées dans cette publication et qui doivent être pris en considération lors de l'interprétation des informations sur le personnel des hautes écoles, sont les suivants:

- dans les HES et les HEP, on constate une «réduction» du nombre de personnes qui est due à l'élimination de doublons, et un nombre de personnes plus faible du

fait que l'on considère désormais non plus toute l'année civile mais un jour de référence donné (le 31.12 d'une année donnée);

- dans les HES et les HEP, on constate aussi un déplacement entre les «anciennes» et les «nouvelles» catégories de personnel: la nouvelle catégorie «Enseignants exerçant une fonction de direction» comporte nettement moins de personnes que l'ancienne catégorie des professeurs, car désormais c'est la fonction, et non le titre de professeur, qui entre en ligne de compte pour l'attribution à cette catégorie. Cet effet est voulu, car une délimitation claire entre les enseignants exerçant une fonction de direction et les autres enseignants permet une meilleure comparabilité entre les catégories de professeurs (HEU) et celles des enseignants exerçant une fonction de direction (HES/HEP).

La comparabilité des catégories de personnel entre les HEU et les HES/HEP est aussi limitée en ce qui concerne le personnel de direction, qui comprend nettement moins de personnes et d'EPT dans les HEU que dans les HES/HEP. Cet écart tient surtout au fait que le personnel de direction dans les HEU se compose de professeurs qui accomplissent leur tâche de direction parallèlement à leur fonction de professeur. Dans les HES et les HEP, le personnel de direction est en outre beaucoup plus important en raison de leur structure (plusieurs écoles par HE). Ce phénomène n'est donc pas dû à la révision de la méthode de relevé mais il est de nature plus structurelle.

6.1.3 Relevés des diplômes dans le cadre du SIUS

La banque de données des étudiants et diplômes du SIUS a été conçue au début des années 1970 pour répondre aux besoins croissants de coordination et de planification de la Confédération et des cantons dans le domaine des hautes écoles. Elle renseigne sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci et sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants et des diplômés.

Actuellement, seuls les examens réussis sont relevés et publiés. C'est le certificat final qui constitue l'unité de la statistique des examens du SIUS et non la personne qui l'a acquis. Une personne peut donc en avoir obtenu plusieurs. Dans cette publication, seuls les diplômes obtenus dans les hautes écoles universitaires et pédagogiques pour le domaine de l'enseignement sont pris en compte pour la représentation des futurs enseignants au chapitre 4.

6.2 Remarques méthodologiques

Période de référence

Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et la formation professionnelle supérieure, la période de référence pour le relevé des données est fixée à un jour donné de l'année scolaire. Pour les hautes écoles, la période de référence est l'année calendaire pour les indications en EPT et le jour de référence est le 31 décembre pour celles concernant les personnes. Ainsi, les données présentées dans le tableau T1.1 portent sur les années scolaires 2004/05, 2012/13 et 2013/14 pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et la formation professionnelle supérieure, et sur les années calendaires 2005, 2013 et 2014 pour les hautes écoles pédagogiques, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires.

Personnes travaillant sur plusieurs degrés de formation (scolarité obligatoire, secondaire II et formation professionnelle supérieure)

Une des particularités du corps enseignant (hors hautes écoles) tient au fait que certains de ses membres sont actifs sur plusieurs degrés de formation. La méthode adoptée dans le tableau T1.1 ainsi que dans les chapitres 2, 3 et 4.1 pour calculer le nombre d'enseignants par degré repose sur le principe du double-comptage des personnes actives sur plusieurs degrés. Ainsi, une personne travaillant à la fois au degré primaire et au degré secondaire I est comptabilisée deux fois, soit une première fois dans le total des effectifs du primaire et une deuxième fois dans celui du secondaire I. Cette même méthode est aussi utilisée pour le calcul par degré du nombre de personnes actives dans la direction d'école. Sont exceptés de cette méthode de calcul les praticiens formateurs dans les HEP, qui encadrent des étudiants dans la formation pratique mais qui travaillent principalement dans des établissements scolaires; comme indiqué précédemment, ils ne sont pas comptés à double et ne sont pas considérés dans le corps enseignant des HEP.

Personnes travaillant dans plusieurs types de haute école, dans plusieurs catégories de personnel ou plusieurs branches

Le personnel des hautes écoles est relevé par institution, c'est-à-dire par haute école universitaire, par haute école spécialisée et par haute école pédagogique. Une personne travaillant dans plusieurs types de haute école sera comptée une fois dans chacune d'elle. Par contre, une personne enseignant dans plusieurs branches ou fournit des prestations dans plusieurs catégories de personnel à l'intérieur d'une même institution sera attribuée à une branche ou à une catégorie de personnel principale selon les équivalents plein temps les plus élevés. Les équivalents plein temps d'une personne sont par contre répartissables selon la catégorie de personnel et la branche.

Équivalents plein temps (EPT)

Pour mieux représenter les diverses prestations du personnel dans les écoles et les hautes écoles (par ex. enseignement et recherche), on calcule et on considère des équivalents plein temps (EPT). L'emploi en EPT résulte de la conversion du volume de travail (mesuré en taux d'occupation ou en heures de travail) en emplois à plein temps. Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et la formation professionnelle supérieure, les EPT correspondent aux postes à plein temps définis dans chaque canton pour chaque degré de formation. Dans les hautes écoles, l'emploi en EPT est défini par l'ensemble des heures de travail convenues par contrat divisé par la moyenne annuelle des heures de travail effectuées par les employés à plein temps. Un EPT correspond à un taux d'occupation de 100% (un temps partiel de 50% correspond par conséquent à un équivalent plein temps de 0,5).

Estimations

Les chiffres relatifs à l'année scolaire 2004/05 présentés dans le tableau T1.1 pour la scolarité obligatoire et le secondaire II reposent sur une estimation. Selon le degré de formation considéré, entre 5 et 7 cantons, représentant entre 9 et 12% des effectifs, n'ont pas fourni les données demandées dans le cadre du relevé sur les enseignants. Le nombre d'enseignants et d'équivalents plein temps manquants a ainsi dû être estimé sur la base des taux d'encadrement cantonaux, soit le nombre d'élèves par équivalent plein temps d'un enseignant, calculés à la fin des années 90 (dernières données disponibles à l'époque).

7 Définitions

Les définitions détaillées sont à disposition sur le portail de la statistique suisse. www.education-stat.admin.ch → Bases statistiques → Définitions

Catégories de personnel – scolarité obligatoire, secondaire II et écoles supérieures

Personnel enseignant

Le personnel enseignant comprend le personnel qualifié directement chargé de l'enseignement des élèves et étudiants. Les thérapeutes (exemples: logopédistes, psychomotriciens), les stagiaires, les assistants sans charge d'enseignement et les remplaçants n'occupant pas un poste vacant ne font pas partie de cette catégorie.

Personnel de direction

Le personnel de direction comprend tous les professionnels responsables de la gestion de l'école. Les réceptionnistes, secrétaires, employés de bureau et le personnel chargé des tâches administratives de l'école ne font pas partie de cette catégorie.

Catégorie de personnel – hautes écoles

Le SIUS définit les catégories de personnel suivantes:

- Professeurs (dans les HEU) / Enseignants avec tâche de direction (dans les HES et les HEP)
- Autres enseignants
- Assistants et collaborateurs scientifiques
- Personnel de direction, personnel administratif et technique

Corps enseignant

Dans les analyses établies pour cette publication, le corps enseignant comprend les deux premières catégories de personnel.

Personnel de recherche

Le personnel de recherche est analysé à l'aide des prestations fournies dans le domaine Recherche (appliquée) et développement (R-D ou Ra-D).

CITE (Classification internationale type de l'éducation)

La classification internationale type de l'éducation a été développée par l'Unesco pour classer et caractériser les types de formation. A partir de l'année scolaire 2013/14 (ou l'année calendaire 2014), c'est la CITE 2011 qui est appliquée. Elle distingue 8 degrés de formation.

Classification de la statistique suisse de l'éducation

Afin de rendre comparables au niveau national les offres de formation partiellement différentes entre les cantons, l'OFS a développé la classification suisse de la formation, divisée selon les degrés de formation. La classification suisse est compatible avec CITE et permet ainsi également une comparaison internationale des systèmes de formation. Le schéma «Le système d'enseignement en suisse» qui se trouve dans l'Introduction offre une représentation simplifiée de la classification suisse de la formation avec les niveaux CITE 0 à 8, et les années HarmoS 1 à 11.

Voir également www.bfs.admin.ch → Infothèque → Nomenclatures → Paysage suisse de la formation → Fiche signalétique

Degré de formation

Les programmes de formation sont classés selon les degrés de formation aux niveaux national et international. Les onze années de la scolarité obligatoire se divisent en degré primaire I (1^{re} et 2^e année scolaire), degré primaire II (3^e à 8^e année scolaire) et degré secondaire I (9^e à 11^e année scolaire). Après la scolarité obligatoire, les élèves passent au degré secondaire II. Ce degré de formation se divise en filières générales et professionnelles.

S'appuyant sur le degré secondaire II, le système suisse de formation offre au degré tertiaire une large palette de formations qui peuvent être suivies dans une haute école ou dans le cadre de la formation professionnelle supérieure.

Degré primaire I

Le degré primaire I comprend les deux premières années de la scolarité obligatoire. Celles-ci se rapportent à l'école enfantine ou aux deux premières années du cycle élémentaire. Avant HarmoS, ce degré correspondait à la préscolarité. Au commencement de leur scolarité, les élèves sont généralement âgés de quatre ans. Dans le canton du Tessin, une année facultative en plus des deux années d'école enfantine est proposée aux enfants à partir de trois ans.

L'enseignement est généralement organisé de manière interdisciplinaire. Le jeu a une grande importance. Les enfants sont amenés à apprendre de façon progressive dans des domaines spécialisés.

Degré primaire II

Le degré primaire II dure six ans et s'étend de la 3^e à la 8^e année de la scolarité obligatoire. Avant HarmoS, celui-ci correspondait aux années scolaires 1 à 5 ou 6 du degré primaire. Dans le canton du Tessin, le degré primaire II ne dure que cinq ans.

Au degré primaire II, les connaissances de base en lecture, écriture et calcul sont enseignées aux enfants et les bases d'autres disciplines (langues étrangères, sciences naturelles, etc.) sont introduites.

Degré secondaire I

Le degré secondaire I fait suite au degré primaire, dure trois ans et s'étend de la 9^e à la 11^e année de la scolarité obligatoire. Dans le canton du Tessin, le degré secondaire I (Scuola media) dure quatre ans.

L'enseignement est dispensé dans différentes branches, par des enseignants spécialistes de matière, aux élèves groupés selon des niveaux d'exigences, dans toutes les branches ou dans une partie de celles-ci. On fait la distinction entre les filières avec exigences élémentaires, celles avec exigences étendues et celles qui ne prévoient pas de sélection sur la base des performances scolaires. Il existe par conséquent différentes formes d'organisation (par ex. classes séparées selon les filières, classes communes avec enseignement selon le niveau d'exigences pour certaines branches).

Le degré secondaire I permet l'acquisition d'une culture générale de base ainsi que la préparation au passage dans une école professionnelle ou de formation générale.

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans environ après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part.

Voir Formation générale, Formation professionnelle initiale.

Degré tertiaire

En Suisse, le degré tertiaire est séparé en deux domaines: celui des hautes écoles (degré tertiaire A) et celui de la formation professionnelle supérieure (degré tertiaire B).

Ecole

Voir Institution de formation.

Ecole enfantine

Voir Degré primaire I.

Ecole supérieure (ES)

Les écoles supérieures (ES) offrent des formations au degré tertiaire B (formation professionnelle supérieure). Celles-ci débouchent sur l'obtention d'un diplôme reconnu sur le plan fédéral portant la mention «ES». Sont reconnus aussi bien les voies d'études que les diplômes.

Equivalent plein temps (EPT)

Un équivalent plein temps correspond à un poste de travail occupé à 100% (exemple: un poste à 50% correspond à 0,5 EPT).

Enseignement

Communication directe organisée visant la transmission des connaissances. L'enseignement se distingue d'autres activités telles que la thérapie par le fait qu'il correspond à l'offre normale des écoles indiquées dans les programmes, horaires, certificats, etc.

Etudes postgrades

Etudes définies comme supplémentaires ou complémentaires qui s'ajoutent à une formation terminée et fait référence à une durée minimale. Elles peuvent s'accomplir immédiatement après les études ou quelques années plus tard. Elles peuvent se faire en cours d'emploi ou à plein temps. Ces formations supplémentaires ou complémentaires sont proposées par les écoles supérieures, les hautes écoles, mais aussi par des écoles de cadres privées.

Formations générales du secondaire II

Ecole préparant à la maturité gymnasiale

Les conditions d'admission dans les écoles préparant à la maturité gymnasiale sont identiques au sein d'un même canton. L'obtention de la maturité gymnasiale autorise son titulaire à entrer dans une haute école pédagogique ou une haute école universitaire.

Ecole de culture générale et préparant à la maturité spécialisée

Les écoles de culture générale (ECG) proposent, avec les écoles préparant à la maturité, des formations de culture générale du degré secondaire II. Elles préparent aux formations professionnelles supérieures (écoles supérieures, hautes écoles spécialisées) dans les domaines de la santé, du travail social, de la pédagogie, de la communication et l'information (linguistique appliquée), des arts appliqués et des arts visuels, de la musique et du théâtre ainsi que de la psychologie appliquée. La durée de la formation des écoles de culture générale dure trois ans jusqu'à l'obtention du premier titre (diplôme des ECG). Une quatrième année permet d'obtenir une maturité spécialisée.

Formation professionnelle initiale du secondaire II

La formation professionnelle repose majoritairement sur le système dual. La formation pratique s'acquiert au sein d'une entreprise et la formation théorique dans une école professionnelle. Cette dernière a lieu généralement durant un jour à un jour et demi par semaine. A cela s'ajoutent, dans certaines professions, des cours spéciaux obligatoires organisés par les associations professionnelles. La formation professionnelle initiale duale fait l'objet d'un contrat signé par la personne apprenante (apprenti/e) et l'entreprise. La formation professionnelle initiale est également offerte sous forme de formation à plein temps avec un stage intégré ou accompli à la fin de la formation (écoles de métiers, écoles supérieures de commerce et écoles supérieures d'informatique). La formation dure trois à quatre ans et se termine par un certificat fédéral de capacité (CFC). La formation de deux ans mène à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles du degré tertiaire sont accessibles aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle initiale de plusieurs années du degré secondaire II ou par une formation équivalente. Les programmes sont orientés sur la profession, ils couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. Les titulaires d'un diplôme d'une école supérieure (ES) reconnue, d'un brevet ou d'un diplôme fédéral sont aptes à assumer des fonctions techniques et dirigeantes à un niveau de cadre moyen. Les formations sont fortement axées sur la pratique.

HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est en vigueur depuis 2009. Il harmonise au niveau national la durée de la scolarité obligatoire, les principaux objectifs des degrés de formation et le passage de l'un à l'autre.

Hautes écoles

Le système suisse des hautes écoles comprend d'une part les hautes écoles universitaires (universités cantonales HEU, écoles polytechniques fédérales EPF et autres institutions universitaires IU comme par exemple la Formation universitaire à distance, Suisse), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP).

Haute école pédagogique (HEP)

Sont considérées comme hautes écoles pédagogiques (HEP) les 14 HEP indépendantes, les 3 HEP qui ont intégré une HES (PH FHNW, SUPSI-DFA et PH Zurich) ainsi que l’Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP):

HfH	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel (BEJUNE)
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
HEP VS	Haute école pédagogique du Valais
HEP FR	Haute école pédagogique Fribourg
PH Bern	Pädagogische Hochschule Bern
PH LU	Pädagogische Hochschule Luzern
PH SZ	Pädagogische Hochschule Schwyz
PH ZG	Pädagogische Hochschule Zug
PH TG	Pädagogische Hochschule Thurgau
PH SH	Pädagogische Hochschule Schaffhausen
PH GR	Pädagogische Hochschule Graubünden
PH SG	Pädagogische Hochschule des Kantons St. Gallen
PH FHNW	Pädagogische Hochschule der Fachhochschule Nordwestschweiz
PH Zürich	Pädagogische Hochschule Zürich
SHLR	Schweizer Hochschule für Logopädie Rorschach
SUPSI-DFA	Dipartimento formazione e apprendimento – Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
EHB-IFFP- IUFFP	Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung

Le domaine de la Formation des enseignants des hautes écoles pédagogiques regroupe les filières d'études suivantes:

- Niveau préscolaire et primaire
- Niveau secondaire I
- Niveau secondaire I et II ensemble
- Niveau secondaire II (écoles de maturité)
- Niveau secondaire II (formation professionnelle)
- Formation professionnelle en général
- Logopédie
- Psychomotricité
- Pédagogie curative
- Didactique des disciplines

Haute école spécialisée (HES)

Les écoles mentionnées ci-dessous sont considérées comme hautes écoles spécialisées dans le cadre du Système d'information universitaire suisse (SIUS).

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
ZFH	Zürcher Fachhochschule
KAL FH	Kalaidos Fachhochschule

Les filières d'études sont regroupées selon les divers domaines suivants:

- Architecture, construction et planification
- Technique et technologies de l'information
- Chimie et Life Sciences
- Agriculture et économie forestière
- Economie et services
- Design
- Musique, arts de la scène et autres arts
- Linguistique appliquée
- Travail social
- Psychologie appliquée
- Santé

Haute école universitaire (HEU)

Les écoles mentionnées ci-dessous sont considérées comme hautes écoles universitaires dans le cadre du Système d'information universitaire suisse (SIUS).

Les dix universités cantonales:

BS	Université de Bâle
BE	Université de Berne
FR	Université de Fribourg
GE	Université de Genève
LS	Université de Lausanne
LU	Université de Lucerne
NE	Université de Neuchâtel
SG	Université de St-Gall
UZH	Université de Zürich
USI	Università della Svizzera italiana

Les deux écoles polytechniques fédérales:

- EPFL Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
 ETHZ Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

Les autres institutions universitaires:

- FS-CH Universitaire Fernstudien Schweiz, Brig
 IUKB Institut universitaire Kurt Bösch, Sion
 (a existé jusqu'en 2012)

Les filières d'études sont regroupées selon les divers domaines suivants:

- 1 Sciences humaines et sociales
 - 1.1 Théologie
 - 1.2 Langues et littérature
 - 1.3 Sciences historiques et cultures
 - 1.4 Sciences sociales
 - 1.5 Sciences humaines et sociales pluridisciplinaires et autres
- 2 Sciences économiques
- 3 Droit
- 4 Sciences exactes et naturelles
 - 4.1 Sciences exactes
 - 4.2 Sciences naturelles
 - 4.3 Sciences exactes et naturelles pluridisciplinaires et autres
- 5 Médecine et pharmacie
 - 5.1 Médecine humaine
 - 5.2 Médecine dentaire
 - 5.3 Médecine vétérinaire
 - 5.4 Pharmacie
 - 5.5 Médecine et pharmacie pluridisciplinaires et autres
- 6 Sciences techniques
 - 6.1 Sciences de la construction et mensuration
 - 6.2 Génies mécanique et électrique
 - 6.3 Agriculture et sylviculture
 - 6.4 Sciences techniques pluridisciplinaires et autres
- 7 Interdisciplinaire et autre

Institution de formation

Une institution de formation est une école ou une haute école dans laquelle des élèves ou des étudiants sont inscrits dans un programme d'enseignement qui dure au moins une demi-année. L'organisme responsable d'une institution de formation est soit public (Confédération, canton, commune ou autre organisme public) soit privé.

Manuel de Frascati

Le Manuel de Frascati, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est la référence méthodologique en matière de recueil et d'exploitation des statistiques de R-D. La recherche et le développement (R-D) sont définis dans ce manuel comme étant : «(...) les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications».

Nationalité

Les Suisses et les étrangers sont définis selon leur nationalité. Sont considérés comme Suisses les personnes ayant la nationalité suisse ainsi que les binationaux. Les personnes étrangères ou apatrides sont dans la catégorie des étrangers.

Personnes à plein temps

Toute personne employée dont le taux d'occupation est de 90% ou plus.

Préscolarité

Voir Degré primaire I.

Programme de formation

Un programme couvre plusieurs domaines et a pour objectif de transmettre le savoir, les connaissances et les capacités. Conformément aux normes internationales, seuls les programmes qui durent au moins une demi-année (plein temps) sont considérés ici.

Réforme de Bologne

Le but de la Déclaration de Bologne, qui a été signée en juin 1999 par les ministres européens en charge de l'éducation, est de créer un espace européen de l'enseignement supérieur dans lequel les systèmes d'enseignement et les diplômes sont harmonisés. Aussi les hautes écoles universitaires remplacent-elles progressivement les traditionnelles études de diplôme ou de licence ainsi que les formations d'enseignant par une formation à deux cycles, le bachelor et le master, le diplôme de master étant l'équivalent de la licence ou du diplôme.

Scolarité obligatoire

Conformément au concordat HarmoS, la scolarité obligatoire dure onze ans. Elle comprend les degrés primaire et secondaire I. Le degré primaire, qui englobe deux ans d'école enfantine ou les deux premières années du cycle élémentaire, dure huit ans. La plupart des cantons ont mis en œuvre HarmoS. Au début de la scolarité obligatoire, les enfants sont généralement âgés de quatre ans. Le degré secondaire I dure trois ans. Les élèves ayant des besoins en pédagogie spécialisée sont particulièrement encouragés, que ce soit par leur intégration dans une classe ordinaire, dans une classe spéciale (classe à effectifs réduits) ou dans une école spécialisée. La fréquentation de l'école publique est gratuite pour tous les enfants.

Statut de l'école

L'autorité juridique et/ou financière dont relève l'école est soit publique, soit privée. Les institutions de formation privées se divisent en outre en institutions privées subventionnées par l'Etat et institutions privées non subventionnées par l'Etat.

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

L'introduction du Système d'information universitaire suisse (SIUS) a eu lieu dans les années 70. Cette institution dans laquelle collaborent des personnes représentant les hautes écoles (HEU, HES et HEP), les cantons universitaires et la Confédération a pour but d'établir des statistiques relatives aux hautes écoles pour l'ensemble de la Suisse. L'organe de réalisation est la division Population et formation de l'OFS.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement, ou nombre d'élèves par enseignant plein temps, est obtenu en divisant le nombre d'élèves d'un degré de formation par le nombre d'enseignants (en équivalent plein temps) du même degré de formation.

8 Liste des abréviations

AIHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
AIU	Accord intercantonal universitaire	UOE	UNESCO, OCDE, Eurostat
CAS	Certificate of Advanced Studies		
CDIP	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique		Liste des cantons
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation	ZH	Zurich
DAS	Diploma of Advanced Studies	BE	Berne
ECTS	European Credit Transfer System (crédits)	LU	Lucerne
EPF	Ecole polytechnique fédérale	UR	Uri
EPT	Equivalent plein temps	SZ	Schwytz
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne	OW	Obwald
FNS	Fonds national suisse	NW	Nidwald
HE	Haute école	GL	Glaris
HES	Haute école spécialisée	ZG	Zoug
HEP	Haute école pédagogique	FR	Fribourg
HEU	Haute école universitaire	SO	Soleure
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	BS	Bâle-Ville
ISCED	International Standard Classification of Education CITE	BL	Bâle-Campagne
LEHE	Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination	SH	Schaffhouse
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités	AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées	AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle	SG	Saint-Gall
LSF	Loi sur la statistique fédérale	GR	Grisons
MAS	Master of Advanced Studies	AG	Argovie
NAVS13	Numéro AVS à 13 chiffres	TG	Thurgovie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	TI	Tessin
OFS	Office fédéral de la statistique	VD	Vaud
PIB	Produit intérieur brut	VS	Valais
SDL	Statistique des élèves et des étudiants	NE	Neuchâtel
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation	GE	Genève
SIUS	Système d'information universitaire suisse	JU	Jura
SPAO	Statistique de la population active occupée	CH	Suisse
SPE	Statistique du personnel des écoles		

Liste des hautes écoles universitaires

BS	Universität Basel
BE	Universität Bern
FR	Université de Fribourg
GE	Université de Genève
LS	Université de Lausanne
LU	Universität Luzern
NE	Université de Neuchâtel
SG	Universität St. Gallen
UZH	Universität Zürich
USI	Università della Svizzera italiana
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische technische Hochschule Zürich
FS CH	Fernstudien Schweiz: Formation universitaire à distance, Suisse

Liste des hautes écoles spécialisées

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
ZFH	Zürcher Fachhochschule
Kal FH	Kalaidos Fachhochschule

Liste des hautes écoles pédagogiques

PH FHNW	Pädagogische Hochschule Fachhochschule Nordwestschweiz
SUPSI-DFA	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana – Dipartimento formazione e apprendimento
HfH	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
PH Zürich	Pädagogische Hochschule Zürich
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique – BEJUNE
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
HEP VS	Haute école pédagogique du Valais
HEP FR	Pädagogische Hochschule Freiburg
PH Bern	Pädagogische Hochschule Bern
PH LU	Pädagogische Hochschule Luzern
PH SZ	Pädagogische Hochschule Schwyz
PH ZG	Pädagogische Hochschule Zug
SHLR	Schweizerische Hochschule für Logopädie Rorschach
PH TG	Pädagogische Hochschule Thurgau
PH SH	Pädagogische Hochschule Schaffhausen
PH GR	Pädagogische Hochschule Graubünden
PH SG	Pädagogische Hochschule St. Gallen
EHB-IFFP-IUFFP	Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung

Annexe

T1 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le sexe, en 2013/14 – personnes, écoles publiques

Canton	Degré primaire I		Degré primaire I et II (mixte)		Degré primaire II		Degrés primaire II et secondaire I (mixte)		Degré secondaire I		Degrés secondaire I et II (mixte)	
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	11 326	125	11 201	6 466	824	5 642	36 621	6 270	30 351	5 258	1 729	3 529
Zurich	1 692	19	1 673	115	5	110	6 159	1 124	5 035	87	8	79
Berne	1 676	15	1 661	296	7	289	5 406	863	4 543	891	297	594
Lucerne	554	4	550	257	8	249	2 640	398	2 242	190	29	161
Uri	50	1	49	29	4	25	215	62	153	33	6	27
Schwyz	202	1	201	3	0	3	857	213	644	11	2	9
Obwald	53	1	52	5	0	5	259	36	223	33	8	25
Nidwald	59	1	58	35	2	33	273	56	217	28	6	22
Glaris	68	0	68	5	0	5	246	50	196	16	0	16
Zoug	190	1	189	31	0	31	790	138	652	26	2	24
Fribourg	535	5	530	28	0	28	1 869	269	1 600	13	1	12
Soleure	304	1	303	11	0	11	1 062	218	844	928	105	823
Bâle-Ville	308	23	285	–	–	–	706	123	583	68	22	46
Bâle-Campagne	553	4	549	34	1	33	1 265	248	1 017	9	1	8
Schaffhouse	152	1	151	12	0	12	457	62	395	34	5	29
Appenzell Rh.-E	76	1	75	22	2	20	350	65	285	24	9	15
Appenzell Rh.-I	24	0	24	–	–	–	114	23	91	2	0	2
Saint-Gall	842	4	838	29	0	29	2 966	517	2 449	57	13	44
Grisons	297	2	295	12	1	11	1 113	279	834	92	19	73
Argovie	1 339	13	1 326	83	1	82	2 983	403	2 580	1 180	509	671
Thurgovie	419	1	418	8	0	8	1 417	245	1 172	23	2	21
Tessin	497	6	491	3	0	3	1 189	325	864	13	11	2
Vaud	1 083	15	1 068	997	90	907	2 758	293	2 465	1 227	553	674
Valais	10	2	8	2 221	412	1 809	32	7	25	–	–	–
Neuchâtel	236	3	233	33	1	32	934	136	798	253	118	135
Genève	8	0	8	2 160	288	1 872	135	34	101	–	–	1 654
Jura	99	1	98	37	2	35	426	83	343	20	3	17

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.1.1, G2.1.2, G3.1.1.1

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

T1 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le sexe, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degré secondaire II: formations générales				Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ¹				Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)				Degré tertiaire: écoles supérieures				Total de tous les degrés de formation		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Total	6 820	3 647	3 173	15 334	9 303	6 031	736	496	240	1 313	778	535	115 138	38 159	76 979				
Zurich	4	2	2	2 321	1 346	975	172	100	72	51	32	19	15 706	5 136	10 570				
Berne	623	338	285	1 975	1 301	674	24	17	7	120	87	33	14 375	4 678	9 697				
Lucerne	122	71	51	551	371	180	3	2	1	13	12	1	6 230	1 851	4 379				
Uri	14	10	4	59	33	26	–	–	–	–	–	–	–	561	204	357			
Schwyz	–	–	–	185	116	69	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 872	666	1 206
Obwald	6	4	2	59	38	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	584	177	407
Nidwald	16	11	5	46	26	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	650	197	453
Glaris	9	8	1	79	52	27	8	1	1	7	–	–	–	–	–	–	597	202	395
Zoug	58	32	26	231	143	88	9	6	3	21	14	7	1 916	615	1 301				
Fribourg	436	220	216	653	386	267	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 787	1 392	3 395
Soleure	118	66	52	338	216	122	1	0	1	14	4	10	3 640	1 018	2 622				
Bâle-Ville	320	160	160	603	315	288	10	8	2	19	16	3	2 846	1 030	1 816				
Bâle-Campagne	626	347	279	276	191	85	3	3	0	71	25	46	4 067	1 404	2 663				
Schaffhouse	32	17	15	144	87	57	11	8	3	14	12	2	1 184	376	808				
Appenzell Rh.-E	2	0	2	75	45	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	831	269	562
Appenzell Rh.-I	24	16	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	243	88	155
Saint-Gall	208	114	94	943	588	355	46	35	11	278	204	74	7 343	2 498	4 845				
Grisons	62	40	22	313	209	104	19	15	4	16	6	10	2 597	932	1 665				
Argovie	608	334	274	1 115	707	408	10	8	2	229	142	87	10 577	3 434	7 143				
Thurgovie	99	54	45	434	279	155	2	2	0	32	6	26	3 556	1 189	2 367				
Tessin	537	312	225	1 010	536	474	91	60	31	179	106	73	4 922	1 932	2 990				
Vaud	1 252	669	583	1 317	782	535	59	41	18	93	48	45	10 749	3 342	7 407				
Valais	108	49	59	700	505	195	38	12	26	19	4	15	4 674	1 785	2 889				
Neuchâtel	215	127	88	716	435	281	21	16	5	37	16	21	2 872	1 035	1 837				
Genève	1 220	576	644	953	444	509	182	137	45	98	36	62	6 521	2 234	4 287				
Jura	101	70	31	238	152	86	27	25	2	9	8	1	1 238	475	763				

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II

² Données incomplètes

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.1.1, G2.1.2, G3.1.1.1

Source: OFS – SPE

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2013/14 – personnes, écoles publiques

Canton	Degré primaire I		Degré primaire I et II (mixte)										Degré primaire II					
	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59
Total	11 326	2 014	3 039	2 989	2 732	552	6 466	1 005	1 793	1 577	1 855	236	36 621	6 281	9 355	8 336	10 038	2 611
Zurich	1 692	394	401	363	421	113	115	16	29	29	12	6 159	1 150	1 548	1 309	1 664	488	
Berne	1 676	253	420	479	431	93	296	73	59	73	15	5 406	709	1 177	1 291	1 726	503	
Lucerne	554	89	174	160	106	25	257	46	73	54	9	2 640	525	692	609	652	162	
Uri	50	16	9	17	7	1	29	5	4	5	12	3	215	36	62	53	52	12
Schwyz	202	46	60	52	33	11	3	1	1	0	1	0	857	146	254	194	206	57
Obwald	53	9	20	12	10	2	5	0	1	0	4	0	259	53	64	58	70	14
Nidwald	59	12	23	17	7	0	35	1	6	10	14	4	273	55	73	66	64	15
Glaris	68	7	18	26	14	3	5	4	0	0	0	1	246	41	55	50	79	21
Zoug	190	31	65	48	39	7	31	6	11	11	2	1	790	128	235	206	178	43
Fribourg	535	166	150	117	90	12	28	7	11	8	2	0	1 869	362	587	424	396	100
Soleure	304	54	96	71	76	7	11	3	4	1	3	0	1 062	188	299	216	289	70
Bâle-Ville	308	48	64	104	73	19	–	–	–	–	–	–	706	90	180	132	175	29
Bâle-Campagne	553	88	133	151	157	24	34	8	7	4	12	3	1 265	217	301	302	347	98
Schaffhouse	152	14	32	61	36	9	12	1	1	4	4	2	457	72	93	106	146	40
Appenzell Rh.-E	76	13	16	22	20	5	22	4	10	2	4	2	350	46	101	79	86	38
Appenzell Rh.-I	24	3	6	5	6	4	–	–	–	–	–	–	114	16	25	34	32	7
Saint-Gall	842	74	274	269	178	47	29	2	7	10	8	2	2 966	540	757	700	760	209
Grisons	297	56	87	86	57	11	12	0	5	2	3	2	1 113	173	287	253	312	88
Argovie	1 339	241	381	307	59	83	15	15	18	28	7	2	2 983	534	690	648	835	276
Thurgovie	419	97	110	111	80	21	8	1	0	3	3	1	1 417	271	362	324	376	84
Tessin	497	94	142	102	144	15	3	2	1	0	0	0	1 189	159	303	254	423	50
Vaud	1 083	162	277	269	328	47	997	137	258	241	301	60	2 758	513	796	624	714	111
Valais	10	1	3	3	0	2 221	318	536	523	769	75	32	5	9	10	8	0	
Neuchâtel	236	32	53	64	75	12	33	15	8	7	3	0	934	154	251	205	260	64
Genève	8	3	2	1	2	0	2 160	329	736	565	494	36	135	21	51	29	32	2
Jura	99	11	23	28	32	5	37	11	10	7	8	1	426	77	103	60	156	30

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.2.1, G2.2.2, G3.1.1.2

Source: OFS – SPE

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degrés primaire II et secondaire I (mixte)							Degrés secondaire I							Degrés secondaire I et II (mixte)				
	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59	
Total	5 258	459	1 240	1 435	1 734	390	25 312	2 851	7 436	6 033	6 959	2 033	5 952	385	1 615	1 806	1 626	520	
Zurich	87	1	13	29	36	8	2 736	300	812	619	740	265	2 369	179	672	705	585	228	
Berne	891	85	182	232	307	85	2 866	341	785	566	825	349	498	31	132	133	149	53	
Lucerne	190	15	36	63	61	15	1 248	173	367	259	323	126	652	37	151	219	194	51	
Uri	33	2	7	11	12	1	127	19	33	27	36	12	34	3	9	5	12	5	
Schwyz	11	1	4	4	2	0	476	78	141	105	114	38	138	7	25	46	47	13	
Obwald	33	5	9	6	10	3	133	14	39	27	34	19	36	2	15	10	8	1	
Nidwald	28	0	12	10	5	1	145	20	40	34	42	9	48	3	14	10	17	4	
Glaris	16	0	6	8	2	0	123	13	29	36	33	12	43	5	12	10	13	3	
Zoug	26	0	10	7	8	1	364	49	117	83	82	33	196	4	54	72	49	17	
Fribourg	13	3	1	5	2	2	1 212	190	404	282	288	48	41	1	19	8	10	3	
Soleure	928	82	205	244	319	78	646	78	194	145	174	55	218	24	79	51	52	12	
Bâle-Ville	68	5	15	16	29	3	781	77	215	229	45	31	5	7	8	8	3		
Bâle-Campagne	9	0	1	3	5	0	1 209	147	293	334	352	83	21	1	5	9	6	0	
Schaffhouse	34	1	8	6	15	4	243	9	82	52	73	27	85	0	20	35	19	11	
Appenzell Rh.-E	24	2	4	8	7	3	199	38	63	36	47	15	83	4	18	25	28	8	
Appenzell Rh.-I	2	0	0	0	2	0	79	9	14	24	16	16	–	–	–	–	–	–	
Saint-Gall	57	3	18	18	17	1	1 643	174	428	419	483	139	331	16	84	104	97	30	
Grisons	92	3	20	30	35	4	602	50	193	136	162	61	71	5	22	16	22	6	
Argovie	1 180	103	254	302	409	112	2 986	297	774	673	910	332	44	6	14	8	13	3	
Thurgovie	23	0	5	7	8	3	864	112	256	223	221	52	258	10	67	85	72	24	
Jessin	13	2	9	0	2	0	1 362	120	401	374	386	81	41	5	15	12	5	4	
Vaud	1 227	118	363	347	349	50	1 806	182	565	467	523	69	157	10	46	55	39	7	
Valais	–	–	–	–	–	–	1 136	133	344	283	313	63	410	18	91	124	147	30	
Neuchâtel	253	27	55	73	83	15	398	40	129	99	111	19	29	4	12	6	4	3	
Genève	–	–	–	–	–	–	1 654	148	628	452	375	51	111	5	32	46	27	1	
Jura	20	1	3	6	9	1	274	40	90	63	67	14	7	0	0	4	3	0	

Etat: 30.6.2015
 Données utilisées dans les graphiques G2.2.1, G2.2.2, G3.1.1.2
 Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degré secondaire II: formations générales										Degré secondaire I: formation professionnelle initiale ¹										Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)													
	Total		<30		30-39		40-49		50-59		>59		Total		<30		30-39		40-49		>59		Total		<30		30-39		40-49		50-59		>59	
	Total	6 820	312	1 845	2 003	2 102	558	15 334	764	3 286	4 833	4 986	1 465	736	24	136	258	250	68															
Zurich	4	0	2	0	1	1	2 321	100	508	706	738	269	172	7	33	53	57	22																
Berne	623	40	163	188	69	1 975	103	412	548	666	246	24	0	2	7	8	7	1																
Lucerne	122	4	34	39	32	13	551	19	103	188	171	70	3	0	0	1	1	1																
Uri	14	0	2	4	6	2	59	3	9	14	22	11	–	–	–	–	–	–																
Schwyz	–	–	–	–	–	–	185	9	38	73	54	11	–	–	–	–	–	–																
Obwald	6	0	1	0	5	0	59	2	11	19	16	11	–	–	–	–	–	–																
Nidwald	16	0	2	5	5	4	46	1	11	11	20	3	–	–	–	–	–	–																
Glaris	9	0	1	4	2	2	79	0	16	25	29	9	8	1	0	6	1	0																
Zoug	58	4	15	13	22	4	231	7	40	78	77	29	9	1	2	3	3	0																
Fribourg	436	22	130	150	108	26	653	62	163	208	193	27	–	–	–	–	–	–																
Soleure	118	6	23	37	41	11	338	14	64	97	124	39	1	0	0	0	1	0																
Bâle-Ville	320	12	82	97	99	30	603	24	99	184	234	62	10	0	0	0	3	4																
Bâle-Campagne	626	28	144	190	213	51	276	18	59	92	92	15	3	0	0	1	2	0																
Schaffhouse	32	0	5	13	14	0	144	6	37	41	48	12	11	0	3	2	4	2																
Appenzell Rh.-E	2	0	2	0	0	0	75	7	17	26	21	4	–	–	–	–	–	–																
Appenzell Rh.-I	24	1	5	5	11	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–																
Saint-Gall	208	12	51	65	51	29	943	36	175	308	326	98	46	1	3	16	17	9																
Grisons	62	2	12	18	17	13	313	8	73	101	98	33	19	1	7	6	3	2																
Argovie	608	32	194	168	156	58	1 115	58	208	338	385	126	10	0	0	3	4	3																
Thurgovie	99	3	21	35	30	10	434	21	94	140	131	48	2	0	0	1	0	1																
Tessin	537	26	152	142	165	52	1 010	40	196	368	343	63	91	3	21	35	28	4																
Vaud	1 252	54	385	373	373	67	1 317	77	327	424	387	102	59	0	14	25	18	2																
Valais	108	2	35	33	34	4	700	43	177	237	209	34	38	1	9	14	13	1																
Neuchâtel	215	2	47	72	70	24	716	55	128	211	253	69	21	0	2	9	8	2																
Genève	1 220	48	312	354	428	78	953	38	253	321	289	52	182	8	37	63	66	8																
Jura	101	14	25	23	31	8	238	13	68	75	60	22	27	1	3	10	12	1																

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.2.1, G2.2.2, G3.1.1.2

Source: OFS – SPE

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degré tertiaire: écoles supérieures						Total de tous les degrés de formation					
	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59	Total	<30	30-39	40-49	50-59	>59
Total	1 313	27	247	464	461	114	115 138	14 122	29 992	29 734	32 743	8 547
Zurich	51	2	13	18	5	15 706	2 149	4 031	3 826	4 289	1 411	
Berne	120	2	18	48	14	14 375	1 637	3 350	3 540	4 414	1 434	
Lucerne	13	0	2	10	1	6 230	908	1 630	1 594	1 625	473	
Uri	-	-	-	-	-	561	84	135	136	159	47	
Schwyz	-	-	-	-	-	1 872	288	523	474	457	130	
Obwald	-	-	-	-	-	584	85	160	132	157	50	
Nidwald	-	-	-	-	-	650	92	181	163	174	40	
Glaris	-	-	-	-	-	597	71	137	165	173	51	
Zoug	21	0	4	12	4	1 916	230	553	533	464	136	
Fribourg	2	...	2	...	4 787	813	1 465	1 202	1 089	218
Soleure	14	1	1	9	3	0	3 640	450	965	871	1 082	272
Bâle-Ville	19	0	6	5	7	1	2 846	261	668	864	858	195
Bâle-Campagne	71	1	12	20	32	6	4 067	508	955	1 106	1 218	280
Schaffhouse	14	2	3	2	6	1	1 184	105	284	322	365	108
Appenzell Rh.-E	-	-	-	-	-	-	831	114	231	198	213	75
Appenzell Rh.-I	-	-	-	-	-	-	243	29	50	68	67	29
Saint-Gall	278	10	55	91	96	26	7 343	868	1 852	2 000	2 033	590
Grisons	16	0	3	2	11	0	2 597	298	709	650	720	220
Argovie	229	0	36	95	75	23	10 577	1 286	2 566	2 604	3 122	999
Thurgovie	32	0	2	11	17	2	3 556	515	917	940	938	246
Jessin	179	3	33	58	67	18	4 922	454	1 273	1 345	1 563	287
Vaud	93	2	22	35	23	11	10 749	1 255	3 053	2 860	3 055	526
Valais	19	2	5	8	4	0	4 674	523	1 209	1 235	1 500	207
Neuchâtel	37	0	8	17	11	1	2 872	329	693	763	878	209
Genève	98	2	25	32	35	4	6 521	602	2 076	1 863	1 748	232
Jura	9	0	1	4	4	0	1 238	168	326	280	382	82

² Données incomplètes

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.2.1, G2.2.2, G3.1.1.2

Source: OFS – SPE

T3 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la nationalité, en 2013/14 – personnes, écoles publiques

Canton	Degré primaire I			Degré primaire I et II (mixte)			Degré primaire II			Degrés primaire II et secondaire I (mixte)			
	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	
Total	11 326	11 036	290	6 466	6 227	239	36 621	35 446	1 174	1	5 258	4 898	359
Zurich	1 692	1 634	58	1 15	110	5	6 159	5 867	292	0	87	86	1
Berne	1 676	1 665	11	296	291	5	5 406	5 336	69	1	891	872	18
Lucerne	554	547	7	257	249	8	2 640	2 589	51	0	190	184	6
Uri	50	49	1	29	29	0	215	214	1	0	33	32	1
Schwyz	202	202	0	3	3	0	857	841	16	0	11	11	0
Obwald	53	52	1	5	4	1	259	250	9	0	33	30	3
Nidwald	59	58	1	35	34	1	273	270	3	0	28	28	0
Glaris	68	68	0	5	5	0	246	240	6	0	16	16	0
Zoug	190	188	2	31	29	2	790	779	11	0	26	25	1
Fribourg	535	509	26	28	26	2	1 869	1 817	52	0	13	13	0
Soleure	304	301	3	11	11	0	1 062	1 051	11	0	928	914	14
Bâle-Ville	308	293	15	–	–	–	706	664	42	0	68	55	13
Bâle-Campagne	553	534	19	34	34	0	1 265	1 230	35	0	9	8	1
Schaffhouse	152	145	7	12	11	1	457	413	44	0	34	27	7
Appenzell Rh.-E	76	75	1	22	22	0	350	341	9	0	24	22	2
Appenzell Rh.-I	24	24	0	–	–	–	114	114	0	0	2	2	0
Saint-Gall	842	827	15	29	28	1	2 966	2 885	81	0	57	55	2
Grisons	297	292	5	12	11	1	1 113	1 101	12	0	92	88	4
Argovie	1 339	1 293	46	83	76	7	2 983	2 793	190	0	1 180	1 002	178
Thurgovie	419	407	12	8	8	0	1 417	1 340	77	0	23	22	1
Tessin	497	493	4	3	3	0	1 189	1 174	15	0	13	10	3
Vaud	1 083	1 036	47	997	923	74	2 758	2 647	111	0	1 227	1 133	94
Valais	10	10	0	2 221	2 179	42	32	31	1	0	–	–	–
Neuchâtel	236	230	6	33	32	1	934	909	25	0	253	243	10
Genève	8	7	1	2 160	2 073	87	135	129	6	0	–	–	–
Jura	99	97	2	37	36	1	426	421	5	0	20	20	0

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.3.1, G2.3.2, G3.1.1.3

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

T3 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la nationalité, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degré secondaire I				Degré secondaire I et II (mixte)				Degré secondaire II: formations générales				Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ¹				
	Total	Suisse	Etranger	Sans information	Total	Suisse	Etranger	Sans information	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger
Total	25 312	23 166	2 145	1	5 952	5 485	466	1	6 820	6 197	623	15 334	14 281	1 053			
Zurich	2 736	2 572	164	0	2 369	2 196	173	0	4	4	0	2 321	2 166	155			
Berne	2 866	2 804	62	0	498	469	29	0	623	587	36	1 975	1 915	60			
Lucerne	1 248	1 199	49	0	652	601	51	0	122	114	8	551	529	22			
Uri	127	119	8	0	34	28	6	0	14	13	1	59	57	2			
Schwyz	476	454	22	0	138	126	12	0	–	–	–	185	164	21			
Obwald	133	125	8	0	36	31	5	0	6	6	0	59	59	0			
Nidwald	145	139	6	0	48	47	1	0	16	15	1	46	45	1			
Glaris	123	111	12	0	43	36	7	0	9	7	2	79	70	9			
Zoug	364	356	8	0	196	180	16	0	58	52	6	231	224	7			
Fribourg	1 212	1 138	74	0	41	38	3	0	436	390	46	653	620	33			
Soleure	646	622	23	1	218	204	14	0	118	109	9	338	329	9			
Bâle-Ville	781	693	178	0	31	26	5	0	320	287	33	603	509	94			
Bâle-Campagne	1 209	1 077	132	0	21	19	2	0	626	559	67	276	258	18			
Schaffhouse	243	194	49	0	85	79	6	0	32	25	7	144	133	11			
Appenzell Rh.-E	199	185	14	0	83	63	20	0	2	0	2	75	68	7			
Appenzell Rh.-I	79	73	6	0	–	–	–	–	24	21	3	–	–	–			
Saint-Gall	1 643	1 513	130	0	331	297	34	0	208	191	17	943	862	81			
Grisons	602	569	33	0	71	64	6	1	62	57	5	313	306	7			
Argovie	2 986	2 619	367	0	44	40	4	0	608	559	49	1 115	1 054	61			
Thurgovie	864	776	88	0	258	236	22	0	99	82	17	434	391	43			
Jessin	1 362	1 185	177	0	41	36	5	0	537	479	58	1 010	935	75			
Vaud	1 806	1 661	145	0	157	139	18	0	1 252	1 220	132	1 317	1 174	143			
Valais	1 136	1 088	48	0	410	396	14	0	108	101	7	700	688	12			
Neuchâtel	398	377	21	0	29	27	2	0	215	194	21	716	662	54			
Genève	1 654	1 351	303	0	111	102	9	0	1 220	1 130	90	953	844	109			
Jura	274	256	18	0	7	5	2	0	101	95	6	238	219	19			

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.3.1, G2.3.2, G3.1.3

Source: OFS – SPE

T3 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la nationalité, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)			Degré tertiaire: écoles supérieures			Total de tous les degrés de formation			
	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Sans information
Total	736	676	60	1 313	1 126	187	115 138	108 538	6 596	4
Zurich	172	159	13	51	46	5	15 706	14 840	866	0
Berne	24	23	1	120	111	9	14 375	14 073	300	2
Lucerne	3	3	0	13	12	1	6 230	6 027	203	0
Uri	-	-	-	-	-	-	561	541	20	0
Schwyz	-	-	-	-	-	-	1 872	1 801	71	0
Obwald	-	-	-	-	-	-	584	557	27	0
Nidwald	-	-	-	-	-	-	650	636	14	0
Glaris	8	5	3	-	-	-	597	558	39	0
Zoug	9	9	0	21	21	0	1 916	1 863	53	0
Fribourg	-	-	-	.. ²	.. ²	.. ²	4 787	4 551	236	0
Soleure	1	1	0	14	13	1	3 640	3 555	84	1
Bâle-Ville	10	10	0	19	16	3	2 846	2 463	383	0
Bâle-Campagne	3	3	0	71	47	24	4 067	3 769	298	0
Schaffhouse	11	9	2	14	11	3	1 184	1 047	137	0
Appenzell Rh.-E	-	-	-	-	-	-	831	776	55	0
Appenzell Rh.-I	-	-	-	-	-	-	243	234	9	0
Saint-Gall	46	44	2	278	250	28	7 343	6 952	391	0
Grisons	19	18	1	16	11	5	2 597	2 517	79	1
Argovie	10	10	0	229	202	27	10 577	9 648	929	0
Thurgovie	2	2	0	32	24	8	3 556	3 288	268	0
Tessin	91	84	7	179	156	23	4 922	4 555	367	0
Vaud	59	53	6	93	75	18	10 749	9 961	788	0
Valais	38	38	0	19	19	0	4 674	4 550	124	0
Neuchâtel	21	19	2	37	34	3	2 872	2 727	145	0
Genève	182	161	21	98	70	28	6 521	5 867	654	0
Jura	27	25	2	9	8	1	1 238	1 182	56	0

² Données incomplètes

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.3.1, G2.3.2, G3.1.1.3

Source: OFS – SPE

T4 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le taux d'occupation, en 2013/14 – personnes, écoles publiques

Canton	Degré primaire I			Degré primaire I et II (mixte)			Degré primaire II			Degrés primaire I et secondaire I (mixte)		
	Total	<50%	50–89%	>89%	Total	<50%	50–89%	>89%	Total	<50%	50–89%	>89%
Total	11 326	3 014	4 360	3 952	6 466	1 060	2 905	2 501	36 621	10 124	15 761	10 736
Zurich	1 692	235	617	840	115	27	82	6	6 159	1 385	2 919	1 855
Berne	1 676	528	726	422	296	64	178	54	5 406	1 801	2 650	955
Lucerne	554	235	191	128	257	67	145	45	2 640	908	961	771
Uri	50	14	12	24	29	6	14	9	215	58	78	79
Schwyz	202	67	73	62	3	0	2	1	857	289	383	185
Obwald	53	21	18	14	5	3	2	0	259	89	112	58
Nidwald	59	25	11	23	35	13	20	2	273	90	106	77
Glaris	68	22	23	23	5	0	3	2	246	72	78	96
Zoug	190	69	60	61	31	10	15	6	790	226	300	264
Fribourg	535	105	221	209	28	7	15	6	1 869	401	826	642
Soleure	304	107	197	0	11	2	5	4	1 062	287	449	326
Bâle-Ville	308	50	159	99	–	–	–	–	706	216	378	112
Bâle-Campagne	553	182	232	139	34	9	17	8	1 265	393	525	347
Schaffhouse	152	48	50	54	12	3	8	1	457	140	157	160
Appenzell Rh.-E	76	22	30	24	22	4	14	4	350	119	134	97
Appenzell Rh.-I	24	2	9	13	–	–	–	–	114	41	32	41
Saint-Gall	842	286	228	328	29	13	7	9	2 966	903	1 176	887
Grisons	297	67	98	132	12	4	5	3	1 113	317	328	468
Argovie	1 339	549	438	352	83	25	45	13	2 983	1 077	1 330	576
Thurgovie	419	126	158	135	8	2	3	3	1 417	410	455	552
Jessin	497	0	180	317	3	0	2	1	1 189	70	425	694
Vaud	1 083	210	471	402	997	225	536	236	2 758	526	1 197	1 035
Valais	10	1	6	3	2 221	560	906	755	32	5	18	9
Neuchâtel	236	26	103	107	33	3	14	16	934	231	471	232
Genève	8	0	3	5	2 160	6	840	1 314	135	0	36	99
Jura	99	17	46	36	37	7	27	3	426	70	237	119

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.4.1, G2.4.2, G3.1.1.4

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

T4 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le taux d'occupation, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degré secondaire I			Degré secondaire I et II (mixte)			Degré secondaire II: formations générales			Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ¹						
	Total	<50%	50-89%	>89%	Total	<50%	50-89%	>89%	Total	<50%	50-89%	>89%				
	Total	25 312	5 411	11 059	8 842	5 952	1 263	2 878	1 811	6 820	1 590	3 378	1 852			
Zurich	2 736	417	1 294	1 025	2 369	665	1 122	582	4	0	3	1	2 321	1 008	804	509
Berne	2 866	763	1 313	790	498	75	269	154	623	236	287	100	1 975	756	735	484
Lucerne	1 248	307	436	505	652	114	272	266	122	48	44	30	551	184	208	159
Uri	127	39	46	42	34	5	20	9	14	4	9	1	59	32	19	8
Schwyz	476	99	241	136	138	48	57	33	–	–	–	–	185	85	53	47
Obwald	133	35	67	31	36	2	29	5	6	4	2	0	59	28	18	13
Nidwald	145	39	58	48	48	8	27	13	16	7	7	2	46	14	18	14
Glaris	123	23	43	57	43	6	29	8	9	5	3	1	79	32	25	22
Zoug	364	87	116	161	196	32	136	28	58	23	28	7	231	72	97	62
Fribourg	1 212	253	521	438	41	4	16	21	436	91	191	154	653	186	213	254
Soleure	646	172	322	152	218	48	110	60	118	43	62	13	338	127	139	72
Bâle-Ville	781	251	395	135	31	5	21	5	320	84	161	75	603	288	220	95
Bâle-Campagne	1 209	309	491	409	21	4	9	8	626	190	306	130	276	86	102	88
Schaffhouse	243	47	84	112	85	7	42	36	32	20	11	1	144	58	38	48
Appenzell Rh.-E	199	45	76	78	83	24	30	29	2	2	0	0	75	41	24	10
Appenzell Rh.-I	79	23	27	29	–	–	–	–	24	4	11	9	–	–	–	–
Saint-Gall	1 643	323	642	678	331	53	171	107	208	109	77	22	943	425	355	163
Grisons	602	151	159	292	71	11	58	2	62	20	41	1	313	150	83	80
Argovie	2 986	796	1 369	821	44	4	26	14	608	159	305	144	1 115	435	394	286
Thurgovie	864	175	303	386	258	79	98	81	99	31	44	24	434	209	113	112
Tessin	1 362	325	569	468	41	5	22	14	537	109	240	188	1 010	346	443	221
Vaud	1 806	322	724	760	157	18	72	67	1 252	202	666	384	1 317	397	612	308
Valais	1 136	168	539	429	410	39	163	208	108	16	49	43	700	329	233	138
Neuchâtel	398	75	203	120	29	2	17	10	215	65	104	46	716	238	221	257
Genève	1 654	116	878	660	111	4	58	49	1 220	93	697	430	953	141	526	286
Jura	274	51	143	80	7	1	4	2	101	25	30	46	238	83	76	79

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II
Etat: 30.6.2015
Données utilisées dans les graphiques G2.4.1, G 2.4.2, G 3.1.1.4

T4 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le taux d'occupation, en 2013/14 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)				Degré tertiaire: écoles supérieures				Total de tous les degrés de formation			
	Total	<50%	50–89%	>89%	Total	<50%	50–89%	>89%	Total	<50%	50–89%	>89%
Total	736	211	293	232	1 313	774	359	180	115 138	31 139	48 859	35 140
Zurich	172	91	52	29	51	43	6	2	15 706	3 886	6 945	4 875
Berne	24	5	8	11	120	81	32	7	14 375	4 554	6 648	3 173
Lucerne	3	3	0	0	13	5	7	1	6 230	1 927	2 356	1 947
Uri	–	–	–	–	–	–	–	–	561	171	211	179
Schwyz	–	–	–	–	–	–	–	–	1 872	589	817	466
Obwald	–	–	–	–	–	–	–	–	–	584	195	264
Nidwald	–	–	–	–	–	–	–	–	–	650	199	262
Glaris	8	1	2	5	–	–	–	–	–	597	166	214
Zoug	9	5	3	1	21	21	0	0	1 916	552	764	600
Fribourg	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 787	1 049	2 013
Soleure	1	0	1	0	14	2	7	5	3 640	1 233	1 704	703
Bâle-Ville	10	1	5	4	19	17	2	0	2 846	920	1 380	546
Bâle-Campagne	3	3	0	0	71	23	37	11	4 067	1 201	1 723	1 143
Schaffhouse	11	0	6	5	14	12	0	2	1 184	341	412	431
Appenzell Rh.-E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	831	261	323
Appenzell Rh.-I	–	–	–	–	–	–	–	–	–	243	72	79
Saint-Gall	46	17	25	4	278	257	17	4	7 343	2 393	2 731	2 219
Grisons	19	9	10	0	16	1	6	9	2 597	761	827	1 009
Argovie	10	1	4	5	229	120	89	20	10 577	4 068	4 210	2 299
Thurgovie	2	1	1	0	32	13	7	12	3 556	1 052	1 192	1 312
Jessin	91	21	38	32	179	73	59	47	4 922	950	1 982	1 990
Vaud	59	10	37	12	93	51	36	6	10 749	2 091	4 852	3 806
Valais	38	12	20	6	19	13	5	1	4 674	1 143	1 939	1 592
Neuchâtel	21	3	10	8	37	14	14	9	2 872	687	1 294	891
Genève	182	25	62	95	98	22	34	42	6 521	407	3 134	2 980
Jura	27	3	9	15	9	6	1	2	1 238	271	583	384

² Données incomplètes

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G2.4.1, G2.4.2, G3.1.1.4

Source: OFS – SPE

T5 Corps enseignant selon le degré de formation, le sexe, la classe d'âge, la nationalité et le taux d'occupation, en 2013/14 – personnes, écoles privées

	Degré primaire I	Degré primaire I et II (mixte)	Degré primaire II	Degré secondaire I et II (mixte)	Degré secondaire I et II (mixte)	Degré secondaire I et II (mixte)	Degré secondaire II: formations générales	Degré secondaire II: formations professionnelles initiale ²	Degrés secondaire II: et tertiaire; écoles supérieures (mixte)	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré indéfini	Total de tous les degrés de formation
Total¹	599	305	1 314	443	1 578	881	704	3 831	302	2 770	3 412	16 139
Sexe												
Hommes	28	49	306	129	683	475	366	1 798	202	1 886	1 153	7 075
Femmes	571	256	1 008	314	895	406	338	2 033	100	884	2 259	9 064
Classes d'âge												
<30	126	60	156	48	186	68	57	257	11	64	272	1 305
30–39	198	103	348	111	434	234	223	837	43	536	1 109	4 176
40–59	135	71	358	140	400	235	168	1 053	98	965	1 104	4 727
50–59	114	57	338	100	409	244	181	1 170	100	842	713	4 268
>59	26	14	114	44	149	100	75	514	50	363	214	1 663
Nationalité												
Suisse	368	159	846	280	1 178	658	481	3 421	268	2 421	608	10 688
Etranger	231	146	468	163	400	223	223	410	34	348	2 804	5 450
Sans information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Taux d'occupation												
<50%	114	59	427	158	680	285	380	2 207	207	2 242	492	7 251
50–89%	211	113	498	173	569	360	216	1 031	62	388	690	4 311
>89%	274	133	389	112	329	236	108	593	33	140	2 230	4 577

¹ Sans les données de deux écoles du canton de Vaud (données manquantes); les degrés de formation touchés sont le secondaire II et le degré indéfini² Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G3.1.1.1, G3.1.1.2, G3.1.1.3, G3.1.1.4

Source: OFS – SPE

T6 Personnel de direction selon le degré de formation, le sexe, la classe d'âge, la nationalité et le taux d'occupation, en 2013/14 – personnes, écoles publiques

	Degré primaire I	Degré primaire I et II (mixte)	Degré primaire II	Degrés primaire I et secondaire I (mixte)	Degré secondaire I	Degrés secondaire I et II (mixte)	Degré secondaire II	Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)	Degré tertiaire, écoles supérieures	Total de tous les degrés de formation
Total	252	1070	1443	232	1222	287	920	99	59	5584
Sexe										
Hommes	125	436	741	145	886	223	720	78	43	3397
Femmes	127	634	702	87	336	64	200	21	16	2187
Classes d'âge										
<30	4	31	22	7	5	0	6	0	0	75
30-39	47	186	212	41	184	24	72	8	1	775
40-59	68	319	408	75	381	108	276	29	19	1683
50-59	111	444	647	89	517	126	448	47	31	2460
>59	22	90	154	20	135	29	118	15	8	591
Nationalité										
Suisse	245	1048	1419	228	1182	279	877	95	50	5423
Etranger	7	20	24	4	40	8	43	4	9	159
Sans information	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Taux d'occupation										
<50%	121	576	549	122	524	86	322	34	25	2359
50-89%	92	337	690	85	547	145	337	40	13	2286
>89%	39	157	204	25	151	56	261	25	21	939

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G3.1.2.1, G3.1.2.3, G3.1.2.4

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

T7 Personnel de direction selon le degré de formation, le sexe, la classe d'âge, la nationalité et le taux d'occupation, en 2013/14 – personnes, écoles privées

	Degré primaire I	Degré primaire I et II (mixte)	Degré primaire II et secondaire I (mixte)	Degré secondaire I	Degré secondaire II (mixte)	Degré secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré indéfini	Total de tous les degrés de formation
Total¹	95	69	88	111	137	308	44	116	1223
Sexe									
Hommes	9	20	34	47	61	92	192	26	87
Femmes	86	49	55	41	50	45	116	18	29
Classes d'âge									
<30	1	0	0	2	0	3	7	0	1
30–39	29	9	10	7	31	22	52	9	10
40–59	16	33	16	24	30	32	90	17	38
50–59	37	23	38	40	29	55	100	16	50
>59	12	4	25	15	21	25	59	2	17
Nationalité									
Suisse	74	48	74	77	93	121	274	38	102
Etranger	21	21	15	11	18	16	34	6	14
Taux d'occupation									
<50%	54	17	48	36	45	44	91	10	43
50–89%	19	21	25	24	29	45	87	16	35
>89%	22	31	16	28	37	48	130	18	38

¹ Sans les données de deux écoles du canton de Vaud (données manquantes); les degrés de formation touchés sont le secondaire II et le degré indéfini

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans les graphiques G3.1.2.1, G3.1.2.3, G3.1.2.4

Source: OFS – SPE

T8 Corps enseignant selon le type d'école, le degré de formation et le contrat de travail, en 2013/14 – EPT

	Degré primaire I	Degré primaire II	Degré secondaire I	Degré secondaire II: formations générales	Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ²	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré indéfini	Total de tous les degrés de formation
Public								
Total	9 061,4	29 155,2	20 939,6	7 231,0	9 832,0	673,7³	0,0	76 892,9
Contrat à durée indéterminée	7 895,3	25 798,9	18 011,4	6 562,6	8 123,7	544,6	0,0	66 936,5
Contrat à durée déterminée	1 166,1	3 356,3	2 928,2	668,4	1 708,3	129,1	0,0	9 956,4
Privé								
Total¹	522,8	1 096,2	1 270,2	657,0	1 858,4	691,4	2 851,6	8 947,6
Contrat à durée indéterminée	463,1	987,7	1 169,8	582,8	1 517,1	597,1	2 361,8	7 679,4
Contrat à durée déterminée	59,7	108,5	100,4	74,2	341,3	94,3	489,8	1 268,2

¹ Sans les données de deux écoles du canton de Vaud (données manquantes); les degrés de formation touchés sont le secondaire II et le degré indéfini

² Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II

³ Équivalents plein temps estimés pour 7% de l'effectif. Sans Fribourg (données incomplètes)

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans le graphique G 3.1.3.1

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2016

T9 Personnel de direction selon le type d'école, le degré de formation et le contrat de travail, en 2013/14 – EPT

	Degré primaire I	Degré primaire II	Degré secondaire I	Degré secondaire II	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré indéfini	Total de tous les degrés de formation
Public							
Total	269,0	1269,6	811,5	628,3	40,6	0,0	3019,0
Contrat à durée indéterminée	255,1	1223,5	793,6	603,7	40,1	0,0	2916,0
Contrat à durée déterminée	13,9	46,1	17,9	24,6	0,5	0,0	103,0
Privé							
Total¹	63,7	98,5	133,7	79,2	154,4	790,2	
Contrat à durée indéterminée	61,8	95,7	129,1	78,1	136,7	750,0	
Contrat à durée déterminée	1,9	2,8	4,6	12,1	1,1	17,7	40,2

¹ Sans les données de deux écoles du canton de Vaud (données manquantes); les degrés de formation touchés sont le secondaire II et le degré indéfini

Etat: 30.6.2015

Données utilisées dans le graphique G 3.1.3.1

Source: OFS – SPE

T10 Elèves par équivalent plein temps d'un enseignant selon le canton et le degré de formation, en 2013/14 – écoles publiques

Canton	Degré primaire I	Degré primaire II	Degré secondaire I	Total de la scolarité obligatoire ¹	Degré secondaire II: formation générale
Total	17,0	14,8	11,8	14,1	11,1
Zurich	20,0	17,0	13,5	16,4	10,8
Berne	16,2	14,2	11,8	13,8	9,8
Lucerne	14,9	12,0	10,7	11,9	9,7
Uri	14,2	12,7	10,1	12,0	9,1
Schwyz	18,8	16,2	13,0	15,5	11,0
Obwald	15,3	12,2	10,2	11,8	11,7
Nidwald	16,7	11,3	9,9	11,5	8,8
Glaris	15,6	12,4	11,3	12,5	9,7
Zoug	15,4	11,1	10,0	11,3	10,1
Fribourg	18,2	15,8	12,2	14,9	14,2
Soleure	...	13,5	11,8	...	7,6
Bâle-Ville	12,9	14,5	10,1	12,2	11,6
Bâle-Campagne	14,5	15,0	12,7	14,0	10,7
Schaffhouse	14,2	12,6	10,1	12,0	9,4
Appenzell Rh.-E	17,9	12,2	9,6	11,9	11,6
Appenzell Rh.-I	16,2	12,3	11,8	12,7	8,5
Saint-Gall	16,9	14,1	11,5	13,6	11,2
Grisons	14,9	12,2	10,6	12,1	9,7
Argovie	15,4	14,9	11,8	13,6	10,8
Thurgovie	18,1	15,2	11,9	14,5	8,7
Tessin	20,6	15,4	12,4	15,1	12,0
Vaud	16,2	14,9	11,9	14,1	11,3
Valais	16,1	16,1	11,0	14,2	13,1
Neuchâtel	18,4	16,0	14,3	15,8	14,2
Genève	17,8	16,5	10,4	14,3	11,7
Jura	17,6	14,4	11,7	13,9	8,8

¹ Préscolarité/cycle élémentaire, degré primaire et degré secondaire I

² Chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)

Etat: 30.6.2015
Sources: OFS – SPE/SDL

T11 Corps enseignant selon le canton et le degré de formation, en 2013/14 – EPT, écoles publiques

Canton	Degré primaire I	Degré primaire II	Degré secondaire I formations générales	Degré secondaire II: formations professionnelles initiale ¹	Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ¹	Degré tertiaire: écoles supérieures	Total de tous les degrés de formation
Total	9 061,4	29 155,2	20 939,6	7 231,0	9 832,0	673,7²	76 892,9
Zurich	1 344,9	4 412,0	2 685,7	795,4	1 411,2	38,7 ³	10 687,9
Berne	1 150,0	3 587,0	2 290,9	652,9	1 204,8	51,7	8 937,3
Lucerne	385,6	1 875,5	1 176,0	340,1	360,4	6,7	4 144,3
Uri	44,0	171,4	110,0	21,3	31,4	0,0	378,1
Schwyz	136,8	529,6	338,5	56,2	111,9	0,0	1 173,0
Obwald	33,7	175,4	117,0	14,2	30,0	0,0	370,3
Nidwald	43,2	202,8	127,4	26,4	30,6	0,0	430,4
Glaris	47,9	173,5	108,2	24,9	52,4	2 ⁴	408,9
Zoug	132,5	566,8	329,7	96,8	158,6	4,7	1 289,1
Fribourg	376,7	1 280,7	895,0	329,7	455,7	... ⁵	3 337,8
Soleure	221,9	1 022,5	634,4	192,9	206,8	10,8	2 289,3
Bâle-Ville	223,0	452,5	529,2	219,1	332,4	10,8	1 767,0
Bâle-Campagne	349,7	774,6	821,9	387,3	181,6	41,5	2 556,6
Schaffhouse	100,7	308,0	210,0	59,9	96,7	5,8	781,1
Appenzell Rh.-E	55,8	245,7	174,2	32,9	40,0	0,0	548,6
Appenzell Rh.-I	20,3	75,2	53,5	18,3	0,0	0,0	167,3
Saint-Gall	578,2	1 991,6	1 311,9	272,7	543,2	51,5	4 749,1
Grisons	220,5	821,2	492,2	70,3	178,3	14,4 ⁶	1 796,9
Argovie	842,7	1 985,0	2 195,3	485,3	644,9	81,5	6 234,7
Thurgovie	287,4	977,8	685,8	190,1	254,8	15,9 ⁴	2 411,8
Tessin	408,5	953,3	980,1	406,8	678,0	125,6	3 552,3
Vaud	945,3	2 922,2	1 922,8	945,9	934,7	56,1	7 727,0
Valais	386,1	1 178,4	947,0	338,4	404,6	20,1	3 274,6
Neuchâtel	188,1	675,8	392,2	162,2	480,8	28,8	1 927,9
Genève	452,5	1 484,6	1 209,0	1 000,5	849,3	97,2	5 093,1
Jura	85,4	312,1	201,7	90,5	158,9	9,9	858,5

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles et les formations complémentaires du secondaire II

² Équivalents plein temps estimés pour 7% de l'effectif

³ Équivalents plein temps estimés pour 39% de l'effectif

⁴ Équivalents plein temps estimés pour 100% de l'effectif

⁵ Données incomplètes

⁶ Équivalents plein temps estimés pour 96% de l'effectif

Estat: 30.6.2015

Source: OFS – SPE

T12 Personnel des hautes écoles pédagogiques par taux d'occupation, catégorie de personnel et haute école ainsi que corps enseignant par sexe, classe d'âge, nationalité et haute école

Personnes

Personnel total par taux d'occupation et catégorie de personnel	PH FHNW	SUPSI-DFA	HfH	PH ZH	HEP-BEUNE	HEP-Vaud	HEPV/S	HEP FR	PH BE	PH LU	PH SZ	PH ZG	SH/R	PHTG	PHSH	PHGR	PHSG	PHCR	PHB-IFFP	Total
Total	673	105	153	794	172	345	141	147	698	428	76	114	10	260	63	132	427	237	4975	
dont corps enseignant	350	62	74	334	97	220	67	85	412	286	54	63	6	138	44	96	213	79	2680	
Taux d'occupation																				
< = 5%	0	0	0	0	3	*	0	0	24	7	6	*	0	0	5	3	22	0	72	
Professeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
Autres enseignants	-	-	-	-	3	*	-	-	18	7	6	*	-	-	5	3	7	-	51	
Assistants + collaborateurs scientifiques	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	0	0	*	0	5	
Direction, personnel admin-tech.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	14	0	16	
5-50%																				
Professeurs	113	10	15	140	46	51	72	33	245	140	18	37	*	89	31	42	131	11	1226	
Autres enseignants	-	-	-	-	-	-	-	-	*	3	*	-	-	*	-	-	-	*	9	
Assistants + collaborateurs scientifiques	69	8	4	30	37	38	23	19	178	113	17	21	*	66	25	32	63	5	749	
Direction, personnel admin-tech.	25	*	*	89	5	-	*	*	45	6	-	15	*	6	-	7	18	-	222	
= 50-90%																	3	50	4	
Professeurs	351	50	85	357	66	124	43	83	279	158	29	51	6	77	16	44	152	133	2104	
Autres enseignants	160	30	43	133	26	88	20	48	133	67	19	24	4	42	6	27	75	30	975	
Assistants + collaborateurs scientifiques	128	14	17	113	3	9	*	*	70	8	7	16	*	10	-	5	24	44	471	
Direction, personnel admin-tech.	60	6	20	101	31	26	13	28	68	63	3	9	*	24	7	9	51	51	571	
= 90%+																	43	122	93	
Professeurs	209	45	53	297	57	169	26	31	150	123	23	25	*	94	11	43	17	20	288	
Autres enseignants	56	3	9	52	8	23	8	*	16	44	3	8	-	7	*	11	20	49	521	
donc: corps enseignant, hommes	62	21	13	109	17	69	7	12	58	32	8	7	-	22	*	20	47	23	507	
corps enseignant, femmes	74	17	15	89	21	51	10	12	42	53	7	10	-	19	3	14	47	19	11	
Assistants + collaborateurs scientifiques	44	7	7	72	4	41	5	*	32	23	4	5	-	10	-	17	19	11	302	
Direction, personnel admin-tech.	31	4	3	21	7	18	-	-	11	4	*	4	-	*	*	*	9	8	125	
Corps enseignant par sexe, classe d'âge et nationalité																	47	51	639	
Corps enseignant	350	62	74	334	97	220	67	85	412	286	54	63	6	138	44	96	213	79	2680	
Sexe																				
Hommes	165	34	33	149	56	99	32	36	182	143	27	26	-	65	13	35	112	43	1250	
Femmes	185	28	41	185	41	121	35	49	230	143	27	37	6	73	31	61	101	36	1430	
Classe d'âge																				
-30	*	*	-	-	*	*	*	*	*	*	*	*	-	*	-	3	*	3	-	
30-39	42	15	5	27	19	40	17	15	62	60	5	12	*	28	7	20	36	10	421	
40-49	99	20	18	100	31	82	18	30	129	100	29	22	*	46	13	29	66	26	859	
50-59	146	14	41	135	26	75	23	26	165	106	17	22	3	51	16	37	86	31	1020	
60+	61	12	10	72	18	21	7	13	55	18	3	7	-	13	5	9	22	12	358	
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
Nationalité																				
Suisse	287	52	63	300	88	192	65	79	383	264	49	56	3	115	38	89	183	74	2380	
Etranger	63	10	11	34	6	28	*	6	29	22	5	7	3	23	6	7	30	5	297	
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	

* Non publié, car nombre de cas inférieur à 3 personnes (protection des données)

Source: OFS – SIUS

T13 Personnel des hautes écoles pédagogiques selon la catégorie de personnel, le type de prestation et le sexe et par Haute école

		PH FHNW	HfH	PH Zürich	HEP BEJUNE	HEP Valud	HEPVS	HEP FR	PHBern	PH LU	PH SZ	PH ZG	SHR	PHTG	PHSH	PHGR	PHSG	EHB-FFP-IUFP	Total
Total	501	81	122	626	137	251	83	98	399	263	52	69	8	158	25	90	288	153	3404
Catégorie de personnel																			
Professeurs	56	3	12	62	11	24	14	5	22	60	3	9	*	7	4	13	16	23	346
Autres enseignants	226	43	50	255	56	126	34	53	192	113	30	27	5	64	9	51	139	29	1504
Assistants + collaborateurs scientifiques	114	15	16	116	10	24	*	68	11	7	19	*	8	7	79	11	30	33	480
Direction, personnel admin+tech.	106	19	44	192	60	77	33	38	116	79	12	13	*	79	11	20	102	69	1073
Type de prestation																			
Enseignement: études de base	250	42	57	322	54	59	37	52	150	160	33	37	5	71	14	58	160	28	1588
Hommes	97	23	20	124	33	26	16	24	71	82	17	14	*	32	5	20	77	13	693
Femmes	153	20	37	199	21	34	21	27	79	77	17	23	4	40	9	38	83	15	895
Enseignement: formation approfondie	99	16	17	37	10	42	3	6	25	20	7	13	*	6	*	6	38	20	367
Männer	29	5	7	14	7	19	*	4	5	7	3	5	-	*	*	4	18	5	138
Frauen	70	11	9	23	3	22	*	19	13	4	8	*	*	4	*	*	21	15	229
Recherche et développement	86	3	10	44	12	19	3	5	55	20	-	6	*	19	*	7	11	15	315
Hommes	32	*	4	11	7	10	*	*	24	9	-	*	-	8	-	3	4	6	723
Femmes	54	*	6	33	5	9	*	4	31	11	-	5	-	12	*	4	7	9	192
Formation continue	27	*	6	69	-	11	20	9	52	17	-	*	-	8	*	*	17	9	253
Hommes	11	*	*	29	-	5	10	7	22	6	-	-	5	*	*	6	3	109	
Femmes	16	*	3	41	-	6	10	*	31	11	-	*	-	*	-	11	6	143	
Prestations de service	38	16	32	153	61	120	20	27	117	46	12	13	*	53	10	16	62	81	880
Hommes	16	10	12	81	21	56	11	8	52	24	4	4	*	27	3	7	31	37	405
Femmes	21	7	20	73	40	65	9	18	65	22	8	9	*	26	7	9	32	44	476

* Les taux qui se réfèrent à moins de 3 EPT ne sont pas publiés (protection des données)

Source: OFS - SIUS

© OFS, Neuchâtel 2016

T14 Personnel des hautes écoles spécialisées par taux d'occupation, catégorie de personnel et haute école ainsi que corps enseignant par sexe, classe d'âge, nationalité et haute école

Personnes

Personnel total par taux d'occupation et catégorie de personnel	BFH	HES-SO	FHNW	FHZ	SUPSI	FHO	ZFH	KAL FH	Total
Total	2 408	7 021	2 151	1 624	1 263	1 832	4 766	381	21 446
dont corps enseignant	1 047	4 441	958	770	614	928	2 241	308	11 307
Taux d'occupation									
< =5%	177	2 006*	24	6	132	492	435	199	3 471
Professeurs	172	1 922	24	5	129	435	408	197	3 292
Autres enseignants	4	26	-	*	-	12	11	-	54
Assistants + collaborateurs scientifiques	*	57	-	-	3	45	15	-	122
Direction, personnel admin+tech.	546	1 209	455	363	289	270	1 106	109	4 347
5-50%	7	11	3	*	18	*	48	4	95
Professeurs	281	849	323	237	220	158	675	88	2 831
Autres enseignants	167	184	64	68	34	57	235	6	815
Assistants + collaborateurs scientifiques	91	165	65	56	17	53	148	11	606
Direction, personnel admin+tech.	893	1 822	754	636	306	398	1 622	35	6 466
= 50-90%	25	71	5	17	14	32	144	5	313
Professeurs	246	725	250	256	104	79	385	*	2 047
Autres enseignants	369	450	292	206	118	163	574	9	2 181
Assistants + collaborateurs scientifiques	253	576	207	157	70	124	519	19	1 925
Direction, personnel admin+tech.	792	1 984	918	619	536	672	1 603	38	7 162
= 90%+	66	252	75	71	44	162	310	10	990
Professeurs	250	610	278	182	85	60	270	*	1 736
Autres enseignants	250	628	293	205	107	192	429	7	2 111
dont: corps enseignant, hommes	66	234	60	48	22	30	151	4	615
corps enseignant, femmes	178	448	239	157	255	218	440	3	1 938
Assistants + collaborateurs scientifiques	298	674	326	209	152	232	583	24	2 498

Corps enseignant par sexe, classe d'âge et nationalité

Corps enseignant	1 047	4 441	958	770	614	928	2 241	308	11 307
Sexe									
Hommes	724	2 516	694	552	446	673	1 488	235	7 328
Femmes	323	1 925	264	218	168	255	753	73	3 979
Classe d'âge									
-30	3	249	4	*	5	9	14	*	287
30-39	125	872	100	97	129	126	323	45	1 817
40-49	289	1 429	295	307	218	325	840	127	3 830
50-59	367	1 417	424	274	200	343	819	97	3 941
60+	106	470	135	91	62	125	236	36	1 261
Incognu	-	-	-	-	-	-	-	-	171
Nationalité									
Suisse	652	3 463	626	588	392	635	1 670	239	8 265
Etranger	238	928	332	182	222	293	571	67	2 833
Incognu	-	-	-	-	-	-	-	-	209

* Non publié, car nombre de cas inférieur à 3 personnes (protection des données)
Source: OFS – SIUS

T15 Personnel des hautes écoles spécialisées par catégorie de personnel, type de prestation et sexe, groupe de domaine d'études et haute école

		BFH	HES-SO	FHNW	FHZ	SUPSI	FHO	ZFH	KAL FH	Total
Total		1 646	3 575	1 578	1 253	758	1 056	2 898	101	12 864
Catégorie de personnel										
Professeurs	86	295	79	89	58	196	411	16	1 230	
Autres enseignants	599	1 411	602	516	202	182	716	37	4 265	
Assistants + collaborateurs scientifiques	453	791	406	296	312	346	797	9	3 409	
Direction, personnel admin.-tech.	508	1 078	492	351	185	331	975	39	3 959	
Type de prestation										
Enseignement: études de base	714	1 860	700	564	243	386	1 177	31	5 676	
Hommes	445	1 716	460	384	142	272	680	22	3 522	
Femmes	270	744	420	180	107	114	497	9	2 155	
Enseignement: formation approfondie	409	749	422	311	273	334	541	9	3 049	
Hommes	285	533	278	204	217	256	351	4	2 128	
Femmes	124	216	144	107	56	78	190	5	921	
Recherche et développement	88	103	111	101	40	36	161	36	675	
Hommes	44	43	52	55	18	26	67	27	327	
Femmes	44	59	59	46	22	10	94	14	349	
Formation continue	27	153	19	44	39	58	75	*	416	
Hommes	19	76	9	30	27	40	36	*	237	
Femmes	8	78	9	14	12	19	39	*	178	
Prestations de service	408	710	326	233	163	241	943	24	3 047	
Hommes	194	360	196	119	84	133	475	9	1 569	
Femmes	214	350	129	114	79	107	469	16	1 478	
Domaine d'études										
Architecture, construction et planification	215	189	88	84	113	84	68	—	841	
Technique et IT	395	769	332	275	239	468	510	—	2 987	
Chimie et sciences de la vie	29	151	160	—	8	—	417	—	764	
Agriculture et économie forestière	95	29	—	—	—	—	—	—	124	
Economie et services	121	711	255	293	63	189	572	73	2 278	
Design	27	158	119	56	37	—	98	—	495	
Sport	25	—	—	—	—	—	—	—	25	
Musique, arts de la scène et autres arts	146	356	158	158	73	—	287	15	1 193	
Linguistique appliquée	—	—	—	—	—	—	—	—	76	
Travail social	73	287	167	120	39	60	84	—	831	
Psychologie appliquée	—	—	65	—	—	—	113	—	178	
Santé	150	538	—	—	70	24	198	10	990	
Pas répartissable	369	387	235	267	115	231	475	*	2 081	

* Les taux qui se réfèrent à moins de 3 EPT ne sont pas publiés (protection des données)

Source: OFS - SIUS

© OFS, Neuchâtel 2016

T16 Personnel des hautes écoles universitaires par taux d'occupation, catégorie de personnel et haute école, ainsi que corps enseignant par sexe, classe d'âge, nationalité et haute école

Personnes

Personnel total par taux d'occupation et catégorie de personnel	BS	BE	FR	GE	LS	IU	NE	SG	UZH	USI	EPFL	ETHZ	FSCH	Total
Total	5 720	6 748	2 436	6 330	4 491	596	1 108	2 535	11 222	1 015	5 884	11 437	200	59 722
dont corps enseignant	1 369	1 262	671	1 297	1 250	220	260	867	3 292	331	713	1 328	95	12 955
Taux d'occupation														
< =5%	209	227	45	29	171	6	3	590	10	20	3	109	17	1 439
Professeurs	*	3	-	-	*	-	-	3	-	-	*	*	3	12
Autres enseignants	158	145	42	27	*	6	-	327	-	20	-	91	10	827
Assistants + collaborateurs scientifiques	48	68	*	*	6	3	192	8	*	*	12	*	3	343
Direction, personnel admin-tech.	*	11	*	-	164	-	-	68	*	-	-	5	3	257
5-50%	1 788	1 586	503	1 007	1 125	237	205	840	3 666	287	475	2 309	120	14 148
Professeurs	54	8	6	85	45	*	3	*	2 503	175	267	398	6	290
Autres enseignants	782	403	255	340	400	135	125	335	800	94	132	1 602	41	6 143
Assistants + collaborateurs scientifiques	796	814	114	391	412	81	57	397	800	94	132	1 602	41	5 731
Direction, personnel admin-tech.	156	361	128	191	268	20	20	106	355	8	67	303	*	1 984
= 50-90%	1 362	2 706	719	2 338	1 144	197	479	619	4 173	387	776	3 799	41	18 740
Professeurs	21	22	22	43	42	16	23	58	16	27	25	24	*	340
Autres enseignants	44	101	67	155	76	4	10	19	51	21	9	53	-	610
Assistants + collaborateurs scientifiques	660	1 653	324	1 262	596	107	313	368	2 938	288	256	2 652	31	11 448
Direction, personnel admin-tech.	637	930	306	878	430	70	133	174	1 168	51	486	1 070	9	6 342
= 90%+	2 361	2 229	1 169	2 956	2 051	156	421	486	3 373	321	4 630	5 220	22	25 395
Professeurs	278	381	219	467	466	51	92	112	570	69	290	449	*	3 446
Autres enseignants	31	199	60	180	220	7	7	11	144	9	112	306	*	1 287
don: corps enseignant, hommes	241	459	209	462	513	42	75	108	543	66	352	657	-	3 727
corps enseignant, femmes	68	121	70	185	173	16	24	15	171	12	50	98	3	1 006
Assistants + collaborateurs scientifiques	1 431	625	646	1 220	815	49	164	129	1 195	134	2 951	2 666	10	12 035
Direction, personnel admin-tech.	621	1 024	244	1 089	550	49	158	234	1 464	109	1 277	1 799	9	8 627

Corps enseignant par sexe, classe d'âge et nationalité	Corps enseignant	1 369	1 262	671	1 297	1 250	220	260	867	3 292	331	713	1 328	95	12 955
Sexe															
Hommes	1 046	875	476	866	916	165	172	682	2 378	264	604	1 127	73	9 644	
Femmes	323	387	195	431	334	55	88	185	914	67	109	201	22	3 311	
Classe d'âge															
-30	4	66	6	4	8	*	3	19	25	-	*	3	26	166	
30-39	154	195	104	172	161	48	215	580	36	17	128	206	2 064		
40-49	481	384	254	416	459	67	106	333	1 174	128	39	214	458	4 513	
50-59	531	428	208	515	460	83	78	204	972	80	20	241	445	4 265	
60+	199	189	99	190	162	21	25	96	541	87	18	127	193	1 947	
Nationalité															
Suisse	775	814	486	805	875	142	190	513	2 120	110	62	337	633	7 862	
Etranger	594	448	185	492	370	78	70	354	1 172	221	33	376	695	5 088	
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	

* Non publié, car nombre de cas inférieur à 3 personnes (protection des données)

Source: OFS – SIUS

T17 Personnel des hautes écoles universitaires par catégorie de personnel, type de prestation et sexe, groupe de domaine et haute école

		BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	SG	UZH	USI	EPFL	ETHZ	FSCH	Total
Total		3 563	4 032	1 730	4 654	3 090	319	767	1 062	6 446	673	5 170	8 211	65	39 781
Catégorie de personnel															
Professeurs		298	400	232	524	498	58	110	148	570	87	307	462	11	3 705
Autres enseignants		199	293	137	356	370	36	43	89	548	56	187	469	4	2 786
Assistants + collaborateurs scientifiques		1 988	1 634	859	2 090	1 325	124	366	459	3 019	384	3 091	4 711	37	20 085
Direction, personnel admin+tech.		1 079	1 705	502	1 684	896	100	248	366	2 309	146	1 585	2 568	14	13 204
Type de prestation															
Enseignement: études de base		876	997	610	887	696	141	260	383	1 701	307	1 284	2 133	52	10 329
Hommes		485	541	327	453	377	74	142	224	916	189	877	1 481	26	6 110
Femmes		391	456	283	434	319	67	118	159	785	119	407	653	27	4 219
Enseignement: formation approfondie		390	269	233	431	256	18	9	38	495	12	509	632	-	3 290
Hommes		229	155	126	229	156	10	6	27	272	8	367	435	-	2 018
Femmes		160	113	108	202	100	8	*	11	223	4	143	197	-	1 272
Recherche et développement		2 131	2 067	778	2 755	1 921	137	481	458	3 183	311	3 079	4 558	12	21 870
Hommes		1 151	1 082	470	1 412	986	68	243	272	1 564	197	2 158	3 108	5	12 655
Femmes		980	984	368	1 343	935	69	238	186	1 679	114	921	1 449	7	9 215
Formation continue		48	224	46	318	99	12	6	117	207	19	73	79	-	1 248
Hommes		22	96	24	148	61	5	3	56	99	7	45	54	-	620
Femmes		26	127	22	170	38	6	*	62	108	13	28	25	-	628
Prestations de service		118	475	63	263	118	12	12	65	860	24	225	808	-	3 043
Hommes		36	150	34	117	66	5	7	41	334	15	145	561	-	1 510
Femmes		82	325	29	146	52	7	5	24	526	9	80	247	-	1 533
Groupe de domaines															
Sciences humaines + sociales		574	621	555	1 315	796	140	243	127	1 210	114	22	18	235	5 970
Sciences économiques		83	161	127	170	305	6	49	574	424	122	12	-	75	2 107
Droit		98	164	165	157	102	104	66	88	292	-	15	-	18	1 268
Sciences exactes + naturelles		1 266	949	463	1 370	738	-	227	10	1 132	150	*	2 126	3 138	11 568
Médecine + pharmacie		1 027	1 567	171	1 089	727	-	*	-	2 665	84	-	-	131	7 462
Sciences techniques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 151	3 433	5 693
Interdisciplinaire + autres		103	85	37	55	39	9	-	*	-	-	*	228	24	583
Domaine central		413	485	213	497	381	60	182	263	723	92	14	648	1 157	5 130

* Les taux qui se réfèrent à moins de 3 EPT ne sont pas publiés (protection des données)

Source: OFS - SIUS

© OFS, Neuchâtel 2016

T18 Ressources en personnel de R-D selon le type de haute école**Evolution 2005–2014**

Equivalents plein-temps

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total personnel de R-D (EPT)										
HEU	14 722	15 344	15 751	16 660	18 158	19 238	20 035	21 006	21 400	21 870
HES	1 164	1 289	1 548	1 754	2 005	2 232	2 446	2 667	2 856	3 049
HEP	100	133	179	228	253	263	276	313	363	367
Total HE	15 986	16 766	17 477	18 641	20 416	21 733	22 757	23 986	24 619	25 286
Total personnel de R-D (en %)										
HEU	92	92	90	89	89	89	88	88	87	86
HES	7	8	9	9	10	10	11	11	12	12
HEP	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total HE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Rupture de la série temporelle en 2013 liée à une révision; voir le chapitre 6 pour plus d'informations

Source: OFS – SIUS personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

T19 Part du personnel de R-D féminin selon le type de haute école**Evolution 2005–2014**

Personnes

Personnel de R-D (personnes)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
HEU										
Femmes	15 945	16 582	17 447	18 353	19 970	21 140	22 320	22 488	23 349	23 409
Hommes	22 713	22 890	23 267	24 317	25 765	26 925	27 912	27 795	28 150	28 162
Total	38 658	39 472	40 714	42 670	45 735	48 065	50 232	50 283	51 499	51 571
HES										
Femmes	1 048	1 240	1 485	2 011	2 321	2 523	2 909	3 274	2 437	2 656
Hommes	2 953	3 158	3 612	4 124	4 706	5 079	5 467	5 821	4 857	5 054
Total	4 001	4 398	5 097	6 135	7 027	7 602	8 376	9 095	7 294	7 710
HEP										
Femmes	184	283	406	483	511	547	649	749	715	682
Hommes	178	260	373	362	393	388	440	476	493	467
Total	362	543	779	845	904	935	1 089	1 225	1 208	1 149
Total HE										
Femmes	17 177	18 105	19 338	20 847	22 802	24 210	25 878	26 511	26 501	26 747
Hommes	25 844	26 308	27 252	28 803	30 864	32 392	33 819	34 092	33 500	33 683
Total	43 021	44 413	46 590	49 650	53 666	56 602	59 697	60 603	60 001	60 430
% femmes										
HEU	41	42	43	43	44	44	44	45	45	45
HES	26	28	29	33	33	33	35	36	33	34
HEP	51	52	52	57	57	59	60	61	59	59
Total HE	40	41	42	42	42	43	43	44	44	44

Rupture de la série temporelle en 2013 liée à une révision; voir le chapitre 6 pour plus d'informations

Source: OFS – SIUS personnel des hautes écoles

© OFS, Neuchâtel 2016

T20 Femmes et hommes dans la carrière académique en Suisse et en Europe (UE-28), étudiants (2012) et chercheurs (2013)
Personnes, en % total de chaque grade

	CH Femmes	CH Hommes	Total	CH Femmes En %	CH Hommes En %
Suisse					
Etudiants (2012)	112 781	109 876	222 657	51%	49%
Personnes diplômées (ISCED 5) (2012)	21 603	19 320	40 923	53%	47%
Doctorats (2012)	1 575	2 077	3 652	43%	57%
Chercheurs Grade C (2013)	3 853	6 165	10 018	38%	62%
Chercheurs Grade B (2013)	589	1 421	2 010	29%	71%
Chercheurs Grade A (2013)	577	2 416	2 993	19%	81%
Union européenne					
Etudiants (2012)	9 244 702	7 611 118	16 855 820	55%	45%
Personnes diplômées (ISCED 5) (2012)	2 317 539	1 602 986	3 920 525	59%	41%
Doctorats (2012)	57 644	64 078	121 722	47%	53%
Chercheurs Grade C (2013)	107 774	131 425	239 199	45%	55%
Chercheurs Grade B (2013)	102 523	173 573	276 096	37%	63%
Chercheurs Grade A (2013)	28 895	109 099	137 994	21%	79%

Sources: OFS – SIUS étudiants et personnel des hautes écoles;
Commission européenne, Direction générale recherche et innovation; She Figures 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

T21 Femmes chercheuses dans le secteur des hautes écoles, comparaison internationale, 2012

Personnes, en % du total des chercheurs

Code pays	Pays	Femmes chercheuses	Hommes chercheurs	Total chercheurs dans le secteur des HE	Femmes chercheuses dans le secteur des hautes écoles, 2012 En % du total des chercheurs
AT	Autriche (2011)	12 464	19 544	32 008	38,9
BE	Belgique (2011)	12 573	18 780	31 353	40,1
BG	Bulgarie (2013)	3 271	3 899	7 170	45,6
CH	Suisse	15 037	26 358	41 395	36,3
CY	Chypre	480	783	1 263	38,0
CZ	République tchèque	7 226	13 908	21 134	34,2
DE	Allemagne	92 958	158 982	251 940	36,9
DK	Danemark	11 120	14 762	25 882	43,0
EE	Estonie	2 223	2 519	4 742	46,9
EL	Grèce (2011)	11 679	21 163	32 842	35,6
ES	Espagne	50 297	72 948	123 245	40,8
FI	Finlande	10 964	12 209	23 173	47,3
FR	France	37 049	74 351	111 400	33,3
HR	Croatie	3 364	3 785	7 149	47,1
HU	Hongrie	6 251	10 300	16 551	37,8
IE	Irlande (2011)	4 593	6 321	10 914	42,1
IL	Israël
IS	Islande (2011)	619	691	1 310	47,3
IT	Italie	30 591	46 063	76 654	39,9
LT	Lituanie	7 754	6 185	13 939	55,6
LU	Luxembourg	345	540	885	39,0
LV	Lettonie	3 125	2 768	5 893	53,0
ME	Monténégro (2011)	438	480	918	47,7
MK	Macédoine (2009)	539	549	1 088	49,5
MT	Malte	240	516	756	31,7
NL	Pays-Bas	10 040	14 363	24 403	41,1
NO	Norvège	10 010	11 891	21 901	45,7
PL	Pologne	29 385	39 538	68 923	42,6
PT	Portugal	23 562	24 445	48 007	49,1
RO	Roumanie	7 272	8 297	15 569	46,7
RS	Serbie (2011)	5 020	5 486	10 506	47,8
SE	Suède (2011)	18 162	22 693	40 855	44,5
SI	Slovénie	1 958	2 737	4 695	41,7
SK	Slovaquie	8 130	9 881	18 011	45,1
TR	Turquie	44 719	63 759	108 478	41,2
UK	Royaume-Uni	140 254	174 976	315 230	44,5
UE-28	Moyenne UE-28	546 593	786 597	1 333 190	41,0

Source: Commission européenne, Direction générale recherche et innovation – She Figures 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

T22 Femmes, cheffes d'institutions de formation de degré tertiaire, comparaison internationale, 2014
Personnes

Code pays	Pays	Femmes, cheffes d'institutions de formation de degré tertiaire	Hommes, chefs d'institutions de formation de degré tertiaire	Total institutions de formation du degré tertiaire	Femmes, cheffes d'institutions de formation de degré tertiaire, 2014 En %
AT	Autriche (2011)	24	78	102	23,5
BE	Belgique (2011)	10	32	42	23,8
BG	Bulgarie (2013)	17	59	76	22,4
CH	Suisse	7	33	40	17,5
CY	Chypre (2013)	5	41	46	10,9
CZ	République tchèque (2013)	12	59	71	16,9
DE	Allemagne	64	323	387	16,5
DK	Danemark	18	37	55	32,7
EE	Estonie	4	22	26	15,4
EL	Grèce (2011)	20	128	148	13,5
ES	Espagne
FI	Finlande	10	31	41	24,4
FR	France (2012)	13	114	127	10,2
HR	Croatie	29	108	137	21,2
HU	Hongrie	11	55	66	16,7
IE	Irlande (2011)	5	22	27	18,5
IL	Israël	7	36	43	16,3
IS	Islande (2011)	4	6	10	40
IT	Italie	111	368	479	23,2
LT	Lituanie	13	35	48	27,1
LU	Luxembourg (2010)	0	1	1	0
LV	Lettonie	4	12	16	25
ME	Monténégro (2011)	13	35	48	27,1
MK	Macédoine (2009)
MT	Malte
NL	Pays-Bas (2013)	3	19	22	13,6
NO	Norvège	18	28	46	39,1
PL	Pologne	79	355	434	18,2
PT	Portugal	39	92	131	29,8
RO	Roumanie (2013)	12	96	108	11,1
RS	Serbie (2013)	7	6	13	53,8
SE	Suède (2011)	16	16	32	50
SI	Slovénie	32	73	105	30,5
SK	Slovaquie	5	31	36	13,9
TR	Turquie
UK	Royaume-Uni
UE-28	Moyenne UE-28	556	2207	2763	20,1

Source: Commission européenne, Direction générale recherche et innovation – She Figures 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	058 463 60 11 info@ bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	058 463 60 60 order@ bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch
Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications	

Education et science

Dans le domaine de l'éducation, deux sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Processus de formation (BILD-P)

- Elèves et diplômes (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)
- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Système de formation (BILD-S)

- Perspectives de la formation (élèves, étudiants, diplômes et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p. ex. situation sociale des étudiants)

Ces deux sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

www.education-stat.admin.ch

La présente publication donne une vue d'ensemble de tout le personnel des institutions de formation suisses, pour tous les degrés de formation.

Combien de personnes sont employées dans les écoles publiques et privées ainsi que dans les hautes écoles? Quel est l'âge moyen des enseignants, quel est le taux de féminisation de la profession et combien d'étrangers sont actifs dans le système de formation suisse? Comment se présente la formation des futurs enseignants? Quelle est la part des femmes dans le secteur des hautes écoles en comparaison internationale? Cette publication donne des réponses à toutes ces questions et à bien d'autres encore concernant le personnel des institutions de formation et montre les faits marquants.

N° de commande

1431-1600

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@ bfs.admin.ch

Prix

23 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15605-6